

Procès-verbal & Délibérations

Conseil d'administration & Assemblée générale

Mardi 3 février 2026

Espace Cuzon

Conseil d'administration & Assemblée générale
Quimper Cornouaille Développement
3 février 2026

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale) :

Marc ANDRO, Marie-Pierre JEAN-JACQUES, Daniel LE BIGOT (QBO) ; Roger LE GOFF (CCPF) ; Jocelyne POITEVIN (DZ Co.) ; Gilles SERGENT (CCCSPR) ; Nolwenn LE DOARE (DDTM) ; Forough-Léa DADKHAH (Conseil régional de Bretagne) ; David LESVENAN (Symescoto) ; Albert BILLON, Gwenaëlle MUZELLEC, Nathalie PIRIOU, Xavier JODOCIUS, Malvina DAUDUS (Conseil de développement) ;

Membres présents (ayant voix délibérative à l'Assemblée générale uniquement) :

Jean-Paul COZIEN, Alain DECOURCHELLE, Jean-Luc LECLERCQ (QBO) ; Christian DAUTEL (CCA) ; Yves LE GUELLEC (CCHPB) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour le Conseil d'administration et l'Assemblée générale) :

Isabelle ASSIH (QBO) a donné pouvoir à Roger LE GOFF (CCPF) ; Olivier BELLEC a donné pouvoir à Marc ANDRO (QBO) ; Josiane KERLOC'H (CCHPB) a donné pouvoir à Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Hervé HERRY a donné pouvoir à Marc ANDRO (QBO) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour l'Assemblée générale uniquement) :

Eric JOUSSEAUME a donné pouvoir à Stéphane LE DOARE (CCPBS) ;

Membres excusés :

Rémi RECIO (Préfecture du Finistère) ; Thomas FEREC, Ludovic JOLIVET (QBO) ; Morgane BRAESCU-ANDRIEU, Marc BIGOT, Catherine ESVANT, Michel LOUSSOUARN, Julie DUPUY (CCA) ; Jean-Pierre MARC, René ROCUET, Christian PENNANECH (CCPF) ; Christelle DREANO, Isabelle CLEMENT (DZ Co.) ; Catherine MONTREUIL, Stéphane MOREL, Valérie DREAU (CCPBS) ; Olivier PORS (CCHPB) ; Gurvan KERLOC'H, Solène JULIEN - LE MAO (CCCSPR) ; Alain LE GRAND (Conseil départemental) ; Angélique AUGRAIN, Marie LE GUEN, Hélène LE ROUX, Daniel DUGOUA, Jean-Paul LE CORRE (Conseil de développement) ; Yannick LE MOIGNE (SIOCA) ; Michel COTTEN (SCoT de CCA) ;

Autres participants sans voix délibérative :

Chloé GUEGUEN, Anne-Maëlle BODEVEN, Michel BOLLORE, Véronique CARIOU, Soisik DIJON, Nicolas KERLOCH, Karine LE SAGER-DIOUF, Carole ESCARAVAGE, Anthony TRIHAN (QCD) ;

Le 3 février 2026, les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale se sont réunis en salle Gwenn ha Du, à l'Espace Cuzon à Quimper.

La séance est présidée par Roger LE GOFF, mandaté par Isabelle ASSIH. Le secrétariat de séance est assuré par Stéphane LE DOARE.

Le Président ouvre la séance à 14h35 et constate que les quorums sont atteints :

- 18 membres sur les 26 membres du Conseil d'administration ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

- 24 membres sur les 52 membres de l'Assemblée générale ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

Les instances ainsi constituées peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président de séance propose de modifier l'ordre des rapports inscrits à l'ordre du jour de la façon suivante :

Affaires générales :

1. Procès-verbal du CA du 14 octobre 2025
2. Procès-verbal du CA du 17 décembre 2025
3. Budget prévisionnel 2026
4. Appel à contributions des membres
5. Rapport moral 2025
6. Programme partenarial 2026

Transitions énergétiques :

7. Conventions d'application 2026 QCD - territoires de Pacte pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO

Développement territorial :

8. Prolongation du Contrat de Destination touristique et demande de subvention ingénierie 2026
9. Ingénierie LEADER 2026 : demande de subvention FEADER
10. Ingénierie FEAMPA 2026 : demande de subvention
11. Animation du Conseil de développement de Cornouaille 2026 : demande de subvention régionale

Questions diverses

12. Calendrier prévisionnel des instances et événements

En préambule de séance, Albert BILLON présente le groupe jeunes du Conseil de développement de Cornouaille, accompagné de Gildas SERGENT.

Il rappelle que ce groupe, constitué en 2024 à la suite des Assises de la culture et de la langue bretonnes, a bénéficié d'un accompagnement de Culture Lab 29 et du soutien de Quimper Cornouaille Développement.

Quatre jeunes membres du groupe exposent leur démarche, fondée sur une volonté de porter un regard optimiste, engagé et renouvelé sur la culture et la langue bretonnes. Issus de milieux culturels variés (danse, musique, audiovisuel, bagadou, théâtre), ils soulignent l'importance du travail collectif engagé, qui leur a permis de se constituer en réseau et de partager des valeurs communes.

Ils présentent un manifeste structuré autour de dix points de revendication, fruit d'une dizaine de rencontres organisées sur l'ensemble du territoire cornouillais. Ils indiquent que cette démarche a été distinguée fin 2024 par le prix « Décider ensemble », remis lors d'une cérémonie au Sénat.

Albert BILLON remercie Anthony TRIHAN, coordinateur des Assises de la culture et de la langue bretonnes, ainsi que Quimper Cornouaille Développement pour l'accompagnement apporté et pour avoir permis à ces jeunes de venir présenter leur travail.

Roger LE GOFF remercie les jeunes pour la qualité de leur travail, leur engagement et le courage dont ils ont fait preuve dans cette démarche, soulignant l'importance des espaces associatifs et citoyens dans la transmission des valeurs culturelles et linguistiques.

1. Procès-verbal du Conseil d'administration du 14 octobre 2025

Roger LE GOFF présente le premier rapport.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, le Président invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le procès-verbal qui sera diffusé, accompagné des délibérations et des annexes.

2. Procès-verbal du Conseil d'administration du 17 décembre 2025

Roger LE GOFF présente le rapport.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, le Président invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le procès-verbal qui sera diffusé, accompagné des délibérations et des annexes.

3. Budget prévisionnel 2026

Roger LE GOFF introduit le rapport et donne la parole à Chloé GUEGUEN, directrice de Quimper Cornouaille Développement, pour la présentation du budget prévisionnel 2026.

Elle rappelle que l'élaboration de ce budget s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par l'adhésion volontaire à la convention collective nationale BETIC. Le coût initialement estimé de cette négociation, évalué à 50 000 euros, a conduit l'Agence à relever le défi de construire un budget à l'équilibre, sans augmentation exceptionnelle des contributions des collectivités adhérentes, mais grâce notamment à une optimisation de plusieurs postes.

Sur le volet des dépenses, plusieurs optimisations ont été réalisées afin d'être au plus près de la réalité des charges : rationalisation des frais généraux, mutualisation de certaines actions entre pôles (notamment pour l'organisation d'événements), développement de partenariats et réajustement de certains plans de charge. Le budget consacré aux actions de l'Agence est ainsi en légère diminution (environ -5 %), alors que le budget dédié à l'aménagement est en augmentation, en raison de la hausse continue des demandes émanant des collectivités.

Sur le volet des recettes, les contributions des membres sont calculées selon la méthode habituelle, fondée sur la population totale de l'année N, entraînant une augmentation mécanique liée à l'évolution démographique du territoire. Les subventions, principalement issues de l'État et de la Région, sont inscrites avec prudence, dans un contexte d'incertitudes budgétaires, et dans l'attente des arbitrages régionaux.

Chloé GUÉGUEN souligne également l'amorce d'une évolution du modèle économique de l'Agence, avec le développement encadré de prestations ponctuelles, en complément du socle commun de missions d'appui à la décision et de coopération territoriale. Ces prestations, appelées à rester marginales, visent à contribuer à la viabilisation du modèle économique de l'Agence.

Le Président remercie Marc ANDRO pour le travail conduit dans le cadre de la négociation de l'accord d'entreprise, ainsi que l'État et la Région pour leur accompagnement.

Plusieurs interventions soulignent le caractère indispensable de Quimper Cornouaille Développement comme outil d'ingénierie, au service du dialogue, de la coopération et de la solidarité à l'échelle cornouaillaise, ainsi que la nécessité de préserver cet outil dans un contexte financier contraint.

Forough DADKHAH précise, en complément, le contexte budgétaire régional. Elle indique que la session budgétaire de la Région se tiendra prochainement et rappelle que le projet de loi de finances de l'État a été adopté la veille de la présente séance. Si les communes ont été globalement préservées, elle souligne que les Régions, les Départements et les EPCI seront en revanche fortement mis à contribution, avec une baisse budgétaire régionale estimée à ce stade à environ 40 M€, susceptible de se poursuivre.

Dans ce contexte contraint, elle insiste sur la nécessité d'assurer la continuité du service public. Elle indique ne pas être en mesure, à ce stade, de préciser le niveau exact des ajustements budgétaires à venir pour QCD, tout en confirmant qu'une contribution régionale sera maintenue, dont les aides au Conseil de développement et à la Destination touristique.

Elle attire enfin l'attention des membres sur les enjeux européens à venir, soulignant que l'année 2026 sera déterminante dans la perspective de l'après-2027. L'agenda européen, distinct du calendrier national, implique que les négociations soient engagées dès à présent. La création annoncée d'un fonds européen unique, regroupant notamment le FEAMPA et le FEADER, laisse craindre une diminution significative des enveloppes dédiées au FEAMPA, avec des conséquences potentiellement lourdes pour la Bretagne. Elle conclut en indiquant que les années à venir s'annoncent complexes.

Marc ANDRO souligne que ces instances marquent la fin de la mandature et rappelle que le budget présenté est à la fois équilibré et sincère, dans un contexte d'inflation cumulée supérieure à 15 % depuis le début du mandat. Ainsi, il précise que cette maîtrise budgétaire s'est traduite par une baisse en valeur réelle, tout en permettant de stabiliser la contribution liée à la charge de centralité de QBO. Il insiste également sur la stabilisation des équipes de QCD, aujourd'hui plus sereines qu'en début de mandature. Il indique qu'il conviendra de préserver ce modèle, tout en envisageant, de manière mesurée, le développement d'une activité de prestations sur un nombre limité de sujets. Il souligne que l'ingénierie de l'Agence constitue une alternative pertinente aux cabinets privés extérieurs, notamment en raison de sa connaissance fine du territoire et d'un rapport qualité-prix comparable.

Daniel LE BIGOT s'interroge sur les modalités de mise en œuvre de ces prestations, estimant la réflexion peut-être prématurée. Il questionne notamment leur périmètre (au bénéfice des seuls membres ou également de structures extérieures), ainsi que leur articulation avec les règles de mise en concurrence.

En réponse, Chloé GUÉGUEN précise que cette orientation s'inscrit dans une logique d'expérimentation. L'année 2026 permettra de définir un cadre, des processus et des limites claires. Elle évoque notamment la question du périmètre d'intervention, par exemple lorsqu'une commune non adhérente sollicite l'Agence, et les modalités possibles d'intervention, en lien avec son EPCI. Elle souligne que ces prestations resteront marginales et représenteront un faible pourcentage de l'activité globale de l'Agence, et qu'elles seront construites en s'appuyant sur les retours d'expérience du réseau des agences.

Le Président rappelle enfin que QCD est une structure généraliste et fédératrice, permettant d'orienter et de construire collectivement une politique d'aménagement et de développement à l'échelle de la Cornouaille, dans un esprit de solidarité territoriale.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, le Président invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le budget prévisionnel 2026 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, valide le budget prévisionnel 2026.

4. Appel à contributions 2026

Roger LE GOFF présente le rapport relatif à l'appel à contributions pour l'année 2026.

Il est rappelé que les modalités de calcul des contributions des membres demeurent inchangées.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, le Président invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le montant des cotisations pour l'année 2026 et le soumet pour approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le montant des cotisations pour l'année 2026.

Le Président indique que les deux rapports suivants - le rapport moral 2025 et le programme partenarial prévisionnel 2026 - sont présentés conjointement, selon une organisation par pôles.

Chaque responsable de pôle de QCD est ainsi invité à présenter, de manière articulée, le bilan des actions menées en 2025 et les principales orientations et perspectives de travail pour l'année 2026.

Aménagement – Observation

Karine LE SAGER-DIOUF présente le bilan 2025 et les perspectives 2026 du pôle Aménagement-Observation. Elle rappelle les cinq axes de travail : habitat durable, sobriété foncière, programmation et projets urbains, mobilité durable, démographie et modes de vie.

En 2025, elle souligne une année particulièrement structurante en matière d'habitat, avec l'aboutissement de trois PLH (QBO, Pays Fouesnantais, Cap Sizun-Pointe du Raz) et l'accompagnement de Douarnenez Communauté sur le volet habitat, conduisant à une couverture intégrale de la Cornouaille en PLH. Le pôle a engagé plusieurs études thématiques (habitat léger, meublés touristiques) et démarré des travaux de prospective de démographie scolaire. En matière de planification, elle rappelle les avancées sur le SCoT de l'Odet (arrêt du projet et enquête publique) et les travaux relatifs au ZAN. Elle mentionne enfin le déploiement de CartoWeb, portail cartographique permettant un accès autonome à des données actualisées.

Pour 2026, les priorités portent sur l'accompagnement à la mise en œuvre des PLH, le lancement d'un observatoire des copropriétés (en lien avec le pôle transition énergétique), la réalisation d'un bilan de consommation foncière (MOS) et la production d'un atlas de la densité et des formes urbaines, ainsi que l'expérimentation de référentiels fonciers, notamment en Pays Bigouden. Les travaux de prospective se poursuivront sur la démographie scolaire et sur le vieillissement et les parcours résidentiels.

Jean-Paul COZIEN indique porter un intérêt particulier aux travaux de prospective démographique scolaire, compte tenu de ses fonctions au sein du Département. Il souligne l'urgence à traiter ce sujet, compte tenu de ses impacts directs sur l'organisation des communes et des services publics. Il s'attarde également sur la question du coût de la construction, estimant nécessaire de disposer d'analyses permettant de décortiquer le prix du mètre carré construit afin d'en identifier les déterminants et les marges de manœuvre éventuelles. Il exprime des réserves quant à l'habitat léger, qu'il ne considère pas comme une solution globale aux enjeux du logement, tout en reconnaissant qu'il peut répondre ponctuellement à certaines situations. Il souligne enfin que, dans le contexte actuel, les taux d'intérêt ne constituent pas, selon lui, le facteur le plus déterminant, et insiste sur la nécessité de disposer d'arguments solides, notamment s'agissant des effectifs scolaires, pour lesquels les créations de postes sont complexes à obtenir. Il rappelle à ce titre le caractère structurant du lien entre écoles et communes.

Roger LE GOFF souligne la nécessité de travailler étroitement avec l'Éducation nationale afin d'anticiper les évolutions à venir et d'éviter des situations de tension. Il indique partager les réserves exprimées sur l'habitat léger, rejoignant en cela la position de Jean-Paul COZIEN.

David LESVENAN exprime une position similaire concernant l'habitat léger, en rappelant l'importance de ne pas perdre de vue l'objectif d'un habitat pérenne. Il attire l'attention sur les effets en chaîne des évolutions démographiques scolaires, rappelant que les écoles alimentent les collèges, qui à leur tour conditionnent l'équilibre des lycées puis de l'enseignement supérieur. Il souligne la nécessité d'une vigilance particulière, dans un contexte où les formations de proximité et spécialisées demeurent moins nombreuses sur le territoire.

Forough DADKHAH indique que la Région a engagé un comité de pilotage avec le rectorat dans le cadre de la prospective « Lycées 2040 », précisant que l'objectif est de ne pas subir une diminution du nombre de lycées. Elle souligne que chaque territoire présente des spécificités propres et estime que QCD a toute sa place dans ces travaux, appelant à une association étroite de l'Agence. Elle aborde également la question de la démographie active, en lien avec le vieillissement de la population, et souligne les enjeux

liés à la fidélisation et à l'attraction des actifs sur le territoire. Elle insiste sur la nécessité de disposer de données chiffrées et objectivées pour éclairer les décisions publiques.

Albert BILLON rappelle que le Conseil de développement de Cornouaille est associé à l'étude relative à l'habitat léger. Il précise que ce mode d'habitat constitue une réponse parmi d'autres à des problématiques ciblées et ne saurait se substituer aux formes d'habitat traditionnelles. Il souligne la nécessité de définir une doctrine claire, éventuellement dans le cadre d'un comité de pilotage ou d'un groupe de travail, permettant d'inscrire ces pratiques dans un cadre légal partagé par les territoires. Il élargit la réflexion à la démographie dans son ensemble, qu'il considère comme un outil au service du développement territorial. Il évoque la question de l'immigration économique comme un enjeu majeur pour les années à venir, citant notamment l'exemple d'entreprises locales recourant à une main-d'œuvre internationale pour répondre à leurs besoins.

Stéphane LE DOARE rappelle l'importance des actions de promotion de l'attractivité du territoire, notamment à travers la démarche « Tout commence en Finistère », visant à valoriser les opportunités d'emploi à l'échelle nationale. Il souligne que la natalité atteint aujourd'hui un niveau historiquement bas et que, dans de nombreuses communes, ce sont principalement les apports de population qui contribuent au maintien des effectifs scolaires. Il indique que les effets du ZAN, conjugués à l'augmentation des coûts de construction, contribuent mécaniquement à la hausse des prix du logement. Il constate par ailleurs une diminution du nombre de logements mis sur le marché, tout en relevant paradoxalement un niveau élevé de refus de propositions de locations, malgré les efforts engagés pour promouvoir les parcours résidentiels. Il rappelle enfin que la sortie du marché des logements énergivores et le manque d'équipements ou de commerces expliquent également une partie de la vacance de logements.

Marc ANDRO revient sur l'étude relative à l'habitat léger, rappelant qu'elle a été rendue possible grâce à un financement LEADER et qu'elle répondait à de nombreux questionnements exprimés par les territoires. Il insiste sur la nécessité de définir des modalités de gestion et d'encadrement claires, sans que cette démarche ne puisse être interprétée comme une incitation à ce mode d'habitat. Il aborde également la question de la démographie scolaire, soulignant l'importance de la fiabilité et de la reconnaissance des données produites. Concernant les coûts de construction, il observe une augmentation marquée vers l'ouest du territoire et note la diminution du nombre d'entreprises disponibles pour certains corps de métiers. Il s'interroge sur les leviers permettant d'attirer des entreprises extérieures pour répondre aux besoins locaux. Il conclut en rappelant que les enjeux d'attractivité, notamment pour l'accueil de professionnels de santé ou de jeunes actifs, nécessitent une mobilisation collective et coordonnée des acteurs du territoire.

Gwenaëlle MUZELLEC exprime une vive inquiétude quant à la situation des entreprises artisanales du bâtiment. Elle alerte sur les difficultés croissantes rencontrées par ces entreprises, liées notamment aux difficultés à recruter, à la complexité des réglementations, à l'augmentation des coûts et à la multiplication des dispositifs d'aides. Elle souligne que les artisans ne souhaitent pas dépendre de subventions, mais pouvoir vivre de leur travail. Elle appelle les EPCI à être attentifs à la place accordée aux entreprises locales, estimant qu'à défaut, celles-ci pourraient disparaître ou être remplacées par des entreprises extérieures.

Marc ANDRO indique que les collectivités ont recours à des appels d'offres allotis afin de faciliter l'accès des entreprises locales aux marchés publics. Il souligne toutefois les difficultés rencontrées, en particulier sur le gros œuvre, en raison d'un nombre insuffisant d'entreprises disponibles sur le territoire.

En réaction, Gwenaëlle MUZELLEC souligne que, dans ce contexte, les entreprises artisanales locales se retrouvent souvent cantonnées à des rôles de sous-traitance.

Attractivité économique et territoriale

Michel BOLLORÉ présente le bilan 2025 et les perspectives 2026 de l'action "Attractivité économique et territoriale", pilotée durant la mandature par deux élus référents, Marc ANDRO et Josiane KERLOCH. L'objectif poursuivi est d'aborder la question de l'emploi dans toutes ses dimensions (logement, accueil des familles, mobilités, conditions d'installation), en complémentarité des actions des EPCI et de la démarche « Tout commence en Finistère ».

Trois axes structurent l'action : (1) renforcer la visibilité du territoire, notamment par une présence sur des salons ; (2) développer la marque employeur territoriale, au moyen d'ateliers à destination des employeurs ; (3) valoriser les talents et les parcours professionnels via des actions de communication. Deux filières ont fait l'objet d'une attention particulière : les énergies décarbonées et la santé, en lien avec les actions du CLS, notamment l'accompagnement du Centre hospitalier de Cornouaille sur sa marque employeur.

Pour 2026, la démarche s'inscrit dans la continuité, avec un recentrage sur certains projets transversaux et la préparation d'un observatoire de l'économie, en cours de calibration avec les partenaires.

Daniel LE BIGOT souligne que le contexte actuel, marqué par l'instabilité, nécessite d'adapter les approches publiques aux évolutions des parcours professionnels et des capacités de projection des ménages.

Contrat local de santé (CLS)

Michel BOLLORÉ présente le bilan des actions menées en 2025 dans le cadre du CLS, ainsi que les perspectives pour l'année 2026.

Il rappelle que le CLS, signé le 12 juillet 2023, rassemble 25 signataires et s'articule autour de 21 actions structurées autour de quatre axes : la prévention, la réduction des risques, l'attractivité des métiers de la santé et la santé environnementale.

En 2025, plusieurs actions structurantes ont été déployées, notamment le programme « Malin » à destination des parents d'enfants de moins de trois ans en situation de précarité, des actions d'éducation thérapeutique du patient, ainsi que l'accompagnement de la Ville de Quimper dans la mise en place d'une mutuelle communale, démarche pouvant être déclinée sur d'autres communes.

Un accent particulier a été mis sur la santé mentale, avec le lancement de formations à destination des acteurs locaux, ainsi que sur le handicap, dans le cadre des vingt ans de la loi Handicap, avec l'organisation d'un temps fort dédié au passage à l'âge adulte des personnes en situation de handicap.

En matière de santé environnementale, sept ateliers ont permis d'élaborer un plan d'action structuré autour de la qualité de l'air et de l'alimentation.

Pour 2026, les priorités porteront sur la poursuite et le renforcement des actions engagées, la structuration d'un réseau d'acteurs en santé environnementale, l'organisation d'une journée annuelle dédiée, ainsi que le développement de nouvelles actions de prévention, sous réserve du renforcement de l'équipe dédiée au CLS.

Jean-Paul COZIEN insiste sur la nécessité de disposer d'outils de suivi et d'évaluation permettant de mesurer les effets concrets des actions engagées, estimant que le dispositif repose aujourd'hui principalement sur une obligation de moyens. Il exprime le souhait de voir émerger des tableaux de bord ou indicateurs permettant d'objectiver les résultats, notamment sur les enjeux de santé mentale.

Destination touristique

Chloé GUÉGUEN présente le bilan des actions menées au titre de la destination touristique et les perspectives pour 2026.

Elle indique que la Cornouaille est la première destination bretonne à avoir intégralement consommé l'enveloppe régionale allouée dans le cadre de la stratégie 2023-2026, avec près de 70 projets accompagnés, portés par des acteurs publics et privés.

Les actions se sont déclinées autour de quatre axes : le tourisme de savoir-faire, l'itinérance, le nautisme et la coopération. La Cornouaille a notamment été reconnue comme territoire pionnier du tourisme de savoir-faire, démarche valorisée à l'échelle nationale. Plusieurs projets structurants ont également été accompagnés en matière d'itinérance et de nautisme, générant des investissements significatifs sur le territoire.

La coopération a été renforcée à travers des actions de formation, d'interconnaissance et la réalisation de la carte touristique de la Cornouaille, support de promotion commun apprécié des offices de tourisme.

Pour 2026, dans l'attente du lancement de la prochaine stratégie régionale en 2027, une démarche de réflexion prospective sur le tourisme à l'horizon 2040 est engagée, en cohérence avec la démarche régionale « Bretagne 2040 ». Cette réflexion visera à définir la future feuille de route de la destination touristique. Parallèlement, les actions de réseau et de coopération engagées seront poursuivies.

Programmes européens territorialisés

Carole ESCARAVAGE présente l'activité du pôle des programmes européens territorialisés.

S'agissant du FEAMPA, l'année 2025 a été marquée par une dynamique soutenue, avec un taux de consommation de l'enveloppe atteignant 71 %. Plusieurs projets structurants ont été accompagnés, représentant environ 500 000 € de fonds publics mobilisés, et une vingtaine de porteurs de projets accompagnés. Le pôle a également été fortement mobilisé dans les dynamiques de réseau et de rayonnement aux échelles régionale, nationale et européenne.

Concernant le programme LEADER, 2025 constitue la première année pleine de programmation, avec trois comités de sélection ayant permis de retenir huit projets, portés par des associations et des collectivités, pour un montant de 354 000 € de fonds FEADER mobilisés. Environ une vingtaine de porteurs de projets ont été accompagnés.

Pour 2026, l'objectif est de poursuivre l'accompagnement de nouveaux projets, de renforcer l'animation de réseau et de se mobiliser sur les enjeux liés à l'avenir des fonds européens territorialisés post-2027, dans un contexte d'incertitudes fortes.

Conseil de développement :

Carole ESCARAVAGE présente le bilan d'activité du Conseil de développement pour l'année 2025. Elle souligne une forte mobilisation des membres, avec trois assemblées plénières, l'activité soutenue de plusieurs groupes de travail et l'organisation de cinq ateliers de prospective territoriale en lien avec le CESE.

Le Conseil de développement a également été impliqué dans plusieurs événements structurants, dont les Assises citoyennes de la mer et du littoral, ainsi que dans les comités de sélection des programmes européens FEAMPA et LEADER.

Albert BILLON rappelle que les conseils de développement constituent des outils essentiels du dialogue démocratique et de la coopération territoriale. Il insiste sur la nécessité pour ces instances d'être connues et reconnues, tant par les élus que par les citoyens et les techniciens, et appelle à une coopération renforcée afin de travailler collectivement sur des enjeux stratégiques pour le territoire.

Pour 2026, le Conseil de développement souhaite notamment engager des travaux sur la question de l'eau, ainsi que poursuivre ses réflexions sur les mobilités, la démographie et la culture.

Transition énergétique :

Nicolas KERLOCH présente le bilan et les perspectives de l'action menée par QCD en matière de transition énergétique, à travers le dispositif Réseau TYNEO.

Il rappelle que l'année 2025 a été marquée par une forte instabilité des dispositifs nationaux d'aides à la rénovation énergétique, fragilisant la confiance des ménages. Dans ce contexte, il souligne la stabilité et la robustesse construites localement grâce à l'engagement des collectivités, notamment à travers la signature d'un partenariat pluriannuel dans le cadre du Pacte territorial France Rénov'.

En 2025, Réseau TYNEO a enregistré 3 815 sollicitations, confirmant une fréquentation élevée et un haut niveau de satisfaction des usagers. Le service a poursuivi ses actions d'information, de conseil et d'animation territoriale, tout en s'appuyant sur une gouvernance structurée.

Pour 2026, les perspectives portent sur le renforcement de la présence territoriale du service, l'expérimentation de l'accompagnement des copropriétés, la poursuite de la dynamique citoyenne de rénovation énergétique et la relance d'un réseau cornouaillais d'élus et de techniciens dédié à la transition énergétique et au changement climatique.

Projets transverses :

Chloé GUÉGUEN présente les projets transversaux de l'Agence, en précisant qu'ils s'inscrivent dans un contexte de transition, marqué par le renouvellement à venir, au moins partiel, de la gouvernance de QCD.

Elle indique que cette période charnière constitue une opportunité pour, a minima, réaffirmer et clarifier la vocation et le positionnement de l'Agence, et, le cas échéant, pour envisager de nouvelles orientations quant à ses activités et à ses modes d'intervention. Dans cette perspective, plusieurs projets transversaux sont envisagés. Ils ont vocation à nourrir les réflexions à venir, mais demeurent à ce stade soumis à la validation de la future gouvernance, qui sera installée lors des prochaines instances.

Chloé GUÉGUEN précise que les équipes de QCD se mobiliseront afin d'engager ces réflexions, tant sur l'activité de QCD que sur les modalités de coopération à l'échelle de la Cornouaille : ce que l'Agence souhaite faire, comment elle souhaite travailler et avec quels partenaires. Elle indique que ces travaux pourront notamment conduire à l'élaboration d'un projet d'agence, à la révision de la stratégie éditoriale et de communication, en l'adaptant aux différents publics de l'Agence, ainsi qu'à la mise en place d'actions d'accueil à destination des membres de la future gouvernance et des partenaires.

Elle conclut en précisant que ces orientations feront l'objet de présentations et de validations ultérieures, dans le cadre des prochaines instances.

Les sujets n'appelant plus de questions ou de commentaires, le Président remercie les équipes et invite à délibérer sur les deux rapports :

5. Rapport moral 2025

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le rapport moral 2025 et le soumet pour approbation à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le rapport moral 2025.

6. Programme partenarial 2026

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Valide le programme partenarial prévisionnel 2026 et le soumet pour approbation à l'Assemblée générale ;**
- **Valide l'amorce d'une réflexion sur un programme partenarial pluriannuel.**

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le programme partenarial prévisionnel 2026.

7. Conventions d'application 2026 QCD - territoires de Pacte pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO

Gilles SERGENT présente les projets de conventions d'application 2026 entre QCD et les territoires signataires du Pacte territorial France Rénov' pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, le Président invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Valide les 4 projets de conventions d'application 2026 ;**
- **Autorise la Présidente ou son représentant à modifier et finaliser les projets de conventions ;**
- **Autorise la Présidente ou son représentant à signer ces conventions ;**
- **Autorise la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.**

8. Prolongation du Contrat de Destination touristique et demande de subvention ingénierie 2026

Roger LE GOFF présente le rapport relatif à la prolongation du Contrat de Destination touristique et à la demande de subvention d'ingénierie pour l'année 2026.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, le Président invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la Présidente à solliciter la Région Bretagne pour la reconduction du financement d'ingénierie, selon les modalités définies par l'avenant à signer.

9. Ingénierie LEADER 2026 : demande de subvention FEADER

Roger LE GOFF présente le rapport.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, le Président invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Approuve ce projet ;**
- **Valide ce plan de financement ;**
- **Autorise la Présidente du GAL à solliciter les subventions, déposer la demande de subvention sur le portail des aides (AIDEN) et à signer les documents y afférents ;**
- **Autorise la Présidente du GAL à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

10. Ingénierie FEAMPA 2026 : demande de subvention

Jocelyne POITEVIN présente le rapport.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, le Président invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Approuve ce projet ;**
- **Valide ce plan de financement ;**
- **Autorise le Président du GALPA à solliciter les subventions, déposer la demande de subvention sur le portail des aides (AIDEN) et à signer les documents y afférents ;**
- **Autorise le Président du GALPA à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

11. Animation du Conseil de développement de Cornouaille 2026 : demande de subvention régionale

Roger LE GOFF présente le rapport.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, le Président invite à délibérer.

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Valide le plan de financement présenté ci-dessus ;**
- **Autorise la Présidente à solliciter la subvention.**

Personne ne demandant plus la parole, le Président attire l'attention sur l'agenda des instances et événements figurant dans le dernier rapport de séance, et en particulier les instances d'installation de la future mandature.

Il remercie l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale pour leur implication dans le pilotage de Quimper Cornouaille Développement et clôt la séance à 16h55.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et par le secrétaire de séance.

Le Président

Le Secrétaire de séance

Roger LE GOFF



Stéphane LE DOARE



Annexes

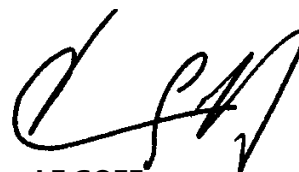
Sujet	Annexes	Pages
1. Procès-verbal du Conseil d'administration du 14/10/2025 (<i>validation CA</i>)	Délibération n° QCD 85.01	19
2. Procès-verbal du Conseil d'administration du 17/12/2025 (<i>validation CA</i>)	Délibération n° QCD 85.02	21
3. Budget prévisionnel 2026 (<i>validation AG</i>)	Délibération n° QCD 85.04	23 - 29
4. Appel à contributions 2026 (<i>validation AG</i>)	Délibération n° QCD 85.05	31
5. Rapport moral 2025 (<i>validation CA & AG</i>)	Délibération n° QCD 85.03	33
6. Programme partenarial 2026 (<i>validation AG</i>)	Délibération n° QCD 85.06	35 - 36
7. Convention d'application 2026 QCD – territoires de Pacte pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO	Délibération n° QCD 85.07	37 – 74
8. Prolongation du Contrat de Destination touristique et demande de subvention ingénierie 2026	Délibération n° QCD 85.08	75 – 81
9. Ingénierie LEADER 2026 : demande de subvention FEADER	Délibération n° QCD 85.09	83 – 84
10. Ingénierie FEAMPA 2026 : demande de subvention	Délibération n° QCD 85.10	85 – 86
11. Animation du Conseil de développement de Cornouaille 2026 : demande de subvention régionale	Délibération n° QCD 85.11	87 – 89
12. Calendrier des instances et événements	Note d'information	91

Procès-verbal du Conseil d'administration du 14 octobre 2025

Le procès-verbal est soumis à approbation avant signature et envoi aux membres du Conseil d'administration, accompagné des délibérations et annexes.

Les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité, valide ce procès-verbal.

Le Président de séance,
(agissant par mandat de la Présidente)



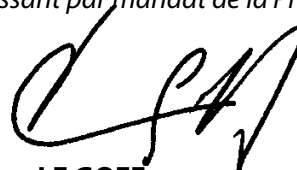
Roger LE GOFF

Procès-verbal du Conseil d'administration du 17 décembre 2025

Le procès-verbal est soumis à approbation avant signature et envoi aux membres du Conseil d'administration, accompagné des délibérations et annexes.

Les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité, valide ce procès-verbal.

Le Président de séance,
(agissant par mandat de la Présidente)



Roger LE GOFF

Budget prévisionnel 2026

Synthèse :

Le budget prévisionnel 2026 a été présenté au Bureau du 25 novembre 2025. Il fait désormais l'objet d'une validation par le Conseil d'administration afin d'être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, conformément aux statuts de Quimper Cornouaille Développement. Le budget consolidé est à l'équilibre.

1. Objet du présent rapport

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, une première mouture a été soumise aux membres du Bureau, afin d'examiner les éléments suivants :

- **Le contexte budgétaire national**, qui impactera le budget des collectivités adhérentes et viendra donc conditionner les ressources et marges de manœuvre de la structure ;
- **Les estimations prévisionnelles de recettes et de dépenses** pour l'année 2026, assorties des hypothèses retenues, notamment en matière :
 - de cotisations et de subventions ;
 - d'hypothèses concernant la masse salariale et la programmation d'actions.

Pour rappel, le contexte d'élaboration budgétaire a été présenté dans une note de cadrage approuvée par le Conseil d'administration le 14 octobre 2025 (rapport n°4).

2. Recettes : éléments à retenir

- **Cotisations : 1 221 790 €** (+0,7 % vs prévisionnel de 2025)

Chaque année, les cotisations des EPCI sont calculées sur la base de la population totale publiée par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année N, afin de pouvoir comparer les budgets de l'année N avec ceux de l'année N-1.

Le budget prévisionnel est calculé sur la base du dernier chiffre publié par l'INSEE, soit les données diffusées au 1^{er} janvier 2025 (population totale 2022). En revanche, les conventions pour 2026 s'appuieront sur les chiffres publiés au 1^{er} janvier 2026 (population totale 2023).

En 2026, la population totale a augmenté de 1 104 habitants en Cornouaille, ce qui entraîne une hausse globale des cotisations de 3 416 €. La contribution des autres membres adhérents (SIOCA, chambres consulaires) reste inchangée.

- **Subventions et autres ressources : 655 355 €** (+1,27 % vs 2025)

Les montants 2025 ont été majoritairement reconduits au budget prévisionnel 2026, dans l'attente de précisions de la Région et de l'État. Néanmoins, la Région a annoncé :

- une baisse du montant global de subventions allouées au financement des conseils de développement bretons ;
- l'absence de subventions liées au financement des actions de la Destination touristique (financement uniquement de l'ingénierie territoriale), soit -39 605 € ajustés dans le prévisionnel.

Par ailleurs, une nouvelle subvention régionale a été intégrée au budget prévisionnel de 2025 afin de financer les activités du pôle aménagement, sur la base de la subvention obtenue courant 2025.

Parallèlement, QCD a dernièrement été sollicitée par les porteurs et financeurs du projet d'aménagement du secteur de l'AFPA à Quimper, pour la réalisation d'une étude de pré-programmation, visant notamment à déterminer une offre adaptée aux étudiants et aux jeunes actifs du territoire, conformément à leur niveau de solvabilité. Cette demande émane de la Région et de la Caisse des Dépôts, et fera l'objet d'un contrat de prestation de services hors cadre partenarial. Outre l'intérêt porté au projet en matière de programmation urbaine, cette mission permettra également à QCD de diversifier ses sources de financement et de compenser presque intégralement la perte de subvention régionale (+38 550 €).

Comme en 2025, Réseau TYNEO est financé par les territoires de pactes (QBO, CCA, CCPF et SIOCA), lesquels perçoivent indirectement des subventions de la Région et de l'Anah.

Au prévisionnel, le total des produits s'élève ainsi à 2 252 849 € pour l'année 2026, soit une hausse de + 1,43 % par rapport au budget prévisionnel de 2025.

3. Dépenses : éléments à retenir

- **Frais de personnel : 1 699 165 €** (+4 % vs prévisionnel 2025)

Les frais de personnel connaissent une hausse de 65 249 € par rapport au budget prévisionnel de 2025. Cette augmentation est liée à des frais complémentaires relatifs aux stages, à l'augmentation des cotisations de mutuelles et de prévoyance, et principalement au rattachement de l'Agence à la convention collective nationale BETIC. Les coûts induits par le rattachement à cette convention se répartissent comme suit :

- application des salaires hiérarchiques minimaux déterminés par la grille de classification s'imposant à QCD : estimé à 43 % ;
- mise en place de la grille intermédiaire de classification : 27 % ;
- introduction d'un forfait jours (postes de responsables de pôle ou de direction) : 21 % ;
- prime de transposition : 4 % ;
- provision pour les retraites à venir en 2026 : 4 %.

La masse salariale reste stable, avec un volume de 30,4 ETP. Une évolution est néanmoins envisagée entre le non-remplacement d'un poste à la Destination touristique et le provisionnement d'un poste en Ressources/Observation, afin de répondre aux besoins exprimés par les EPCI.

- **Frais généraux : 290 050 €** (-5,4 % vs prévisionnel 2025)

Les frais généraux de l'Agence diminuent entre le prévisionnel 2025 et le prévisionnel 2026. Les ajustements opérés résultent :

- de l'analyse du réalisé 2024 ;
- de la reventilation par pôle de certains frais ;
- de certaines anticipations sur des lignes spécifiques (exemples : outil RH de décompte horaire, provisionnement d'honoraires, entretien des locaux suite au nouveau marché en année pleine, gaz, etc.).

- **Dotation aux amortissements : 70 000 €** (-6,7 % vs prévisionnel 2025)

L'emménagement sur le site de Cuzon en juin 2021 a entraîné l'intégration de l'amortissement du bâtiment en année pleine dans le budget. S'y ajoutent l'amortissement des certaines dépenses d'agencement, de mobilier et de matériel de bureau.

QCD est propriétaire de son bâtiment, valorisé à 2,3 M€ à l'actif du bilan, avec un emprunt de financement de 1,7 M€. La construction ne devrait pas perdre de valeur à l'avenir. La baisse de la dotation en 2026 résulte principalement d'une dépréciation du matériel informatique.

L'amortissement du bâtiment constitue une écriture comptable et ne traduit pas une dépréciation réelle de sa valeur.

- **Actions : 193 634 €** (-5,76 % vs prévisionnel 2025)

La diminution du budget relatif aux actions s'explique par plusieurs facteurs :

- Un effort de budgétisation au plus proche de l'évaluation des besoins : pour chaque action, les dépenses ont été précisées selon leur nature (exemples : prestations de services, de déplacements, d'abonnements, etc.).
- Un effort d'optimisation de certains postes de dépenses, par la recherche de mutualisation entre différentes actions, et plus globalement par la recherche de transversalité inter-pôles. Cela se traduit par : des prestations ou événementiels mutualisés ; un recours accru aux compétences internes ; la recherche de mutualisation et de partenariats avec d'autres organismes ; la création d'une catégorie « Projets transverses – Ressources – Outils d'observation » permettant de lancer des actions associant plusieurs pôles et de mettre à disposition des outils et ressources communs.
- Une diminution du budget global de la Destination touristique, liée à la consommation quasi intégrale des subventions régionales dédiées aux actions fin 2025, alors que la stratégie régionale actuelle a été prolongée d'un an jusqu'à fin 2026. Le budget actions de la Destination diminue ainsi d'environ 41 000 € et sera donc intégralement financé par QCD (le montant du financement de QCD reste identique à 2025, soit 25 060 €).
- Une évolution du budget actions de l'Attractivité économique : -11 400 €, soit une baisse de 42 %, résultant d'un recentrage d'une partie du plan d'actions de l'équipe vers la production d'études (ex : observatoire de l'économie cornouaillaise), ainsi que vers le portage technique et logistique de projets transverses, comme l'animation d'une démarche collective pour doter la Cornouaille d'un projet de territoire, ou encore l'organisation d'un événement annuel thématique à l'échelle de la Cornouaille (anciennement, les *rencontres de la Cornouaille*). Ces projets transverses bénéficient d'un budget propre, contenu dans « Projets transverses – Ressources – Outils d'observation ».

- Une augmentation significative du budget actions de l'Aménagement, sous l'influence de plusieurs facteurs et témoignant d'un renforcement des activités de ce pôle : sous-traitance de la prestation d'un architecte pour le projet sur le secteur de l'AFPA ; mise en place d'un projet tutoré avec le laboratoire Géoarchi de l'UBO ; montée en compétence de collaborateurs sur l'analyse socio-démographique ; prestations graphiques prévues pour deux publications spécifiques (l'observatoire de l'habitat et du foncier ; l'atlas des densités et des formes urbaines).

Au prévisionnel, le total des dépenses s'élève ainsi à 2 252 849 € pour l'année 2026, soit une hausse de + 1,43 % par rapport au budget prévisionnel de 2025.

4. Synthèse

Si certains éléments restent à affiner, notamment en ce qui concerne le dimensionnement de certains projets et leur plan de financement, certaines hypothèses ne pourront être confirmées qu'au cours de l'année 2026, comme le montant des subventions régionales.

Consciente de ces incertitudes, la préparation budgétaire a poursuivi l'objectif de pouvoir, en 2026, réagir aussi rapidement que possible en cas de changement de cap, sans pénaliser les activités de l'Agence.

À ce stade, **la présente proposition permet de présenter un budget prévisionnel prudent, raisonnable et à l'équilibre.**

Annexes :

1. Budget prévisionnel 2026
2. Frais généraux prévisionnels 2026

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le budget prévisionnel 2026 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, valide le budget prévisionnel 2026.

Le Président de séance,
(*agissant par mandat de la Présidente*)

Roger LE GOFF 

	Direction, administration générale Projets transverses, ressources et outils d'observation	Pôle Aménagement et observation du territoire	Missions spécifiques		Pôle Destination touristique Quimper Cornouaille	Pôle Transition énergétique		Pôle Projets européens territorialisés & Conseil de développement		TOTAL GÉNÉRAL 2026	TOTAL GÉNÉRAL 2025 (N-1)
			Pôle santé	Pôle attractivité économique		Transition énergétique	Réseau TYNEO	FEAMPA/LEADER	Conseil de développement		
POSTES											
Postes directs en ETP	3,6	5,2	2,0	2,1	2,0	0,6	6,7	3,4	1,1	26,6	26,4
Postes indirects, stages et provisions	0,5	0,7	0,3	0,3	0,3	0,1	0,9	0,5	0,2	3,7	4,3
SOUS-TOTAL Postes directs et indirects en ETP	4,1	5,9	2,3	2,4	2,3	0,7	7,6	3,9	1,3	30,4	30,8
DÉPENSES (en €)											
FRAIS DE PERSONNEL & FRAIS GÉNÉRAUX											
frais de personnel	224 997	313 311	111 976	132 968	102 600	42 108	299 461	207 145	53 778	1 488 345	1 446 322
frais ventilés indirects, stages et provisions	28 318	41 190	16 001	16 397	15 842	4 753	52 675	26 932	8 713	210 820	187 594
frais généraux & taxes	38 960	56 670	22 014	22 559	21 796	6 539	72 472	37 053	11 988	290 050	306 600
SOUS-TOTAL frais de personnels & frais généraux	292 276	411 171	149 991	171 923	140 238	53 400	424 608	271 130	74 479	1 989 215	1 940 516
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS											
SOUS-TOTAL dotations aux amortissements	9 403	13 676	5 313	5 444	5 260	1 578	17 490	8 942	2 893	70 000	75 000
ACTIONS											
SOUS-TOTAL actions	20 608	40 220	24 600	15 600	35 280	0	20 521	18 155	18 650	193 634	205 471
TOTAL DÉPENSES	322 286	465 067	179 903	192 967	180 778	54 978	462 619	298 228	96 022	2 252 849	2 220 987
PRODUITS (en €)											
RESSOURCES MEMBRES (EPCI montant calculé à la population) + ADHÉSIONS											
Quimper Bretagne Occidentale	179 635	128 506	69 006	107 555	39 190	25 020	57 816	63 611	16 757	687 096	680 947
Concarneau Cornouaille Agglomération	42 050	30 081	16 153	25 177	9 174	5 857	13 534	14 890	3 923	160 839	160 635
Pays Bigouden Sud	30 896	22 102	11 869	18 499	6 740	4 303	9 944	10 941	2 882	118 176	116 970
Pays Fouesnantais	23 746	16 987	9 122	14 218	5 181	3 307	7 643	8 409	2 215	90 828	90 084
Douarnenez Communauté	14 961	10 703	5 747	8 958	3 264	2 084	4 815	5 298	1 396	57 225	56 937
Haut Pays Bigouden	14 863	10 633	5 710	8 899	3 243	2 070	4 784	5 263	1 386	56 850	56 763
Cap Sizun - Pointe du Raz	12 229	8 748	4 698	7 322	2 668	1 703	3 936	4 330	1 141	46 776	46 704
SIOCA, chambres consulaires	1 046	748	402	626	228	146	337	370	98	4 000	4 000
SOUS-TOTAL COTISATIONS EPCI + MEMBRES	319 425	228 508	122 706	191 254	69 688	44 490	102 808	113 112	29 797	1 221 790	1 213 040
RESSOURCES SUBVENTIONS MEMBRES ET PARTENAIRES (Fonctionnement et actions)											
État	0	92 880	0	0	0	0	0	0	0	92 880	96 289
Région	0	41 000	0	0	71 120	5 000	0	51 431	65 372	233 923	266 397
Leader	0	0	0	0	0	0	0	79 606	0	79 606	77 800
Feampa	0	0	0	0	0	0	0	51 431	0	51 431	45 100
ARS	0	0	55 600	0	0	0	0	0	0	55 600	53 000
SYMESCOTO	0	60 000	0	0	0	0	0	0	0	60 000	60 000
Quimper Bretagne Occidentale	0	0	0	0	0	5 000	0	0	0	5 000	9 000
Quimperlé Communauté	0	0	0	0	29 266	0	0	0	0	29 266	29 052
Autres (entreprises, OT, autres contributions...)	0	38 550	0	0	9 100	0	0	0	0	47 650	10 500
SOUS-TOTAL RESSOURCES (HORS COTISATIONS)	0	232 430	55 600	0	109 486	10 000	0	182 468	65 372	655 355	647 138
RESSOURCES PACTES TERRITORIAUX (FONCTIONNEMENT RESEAU TYNEO) et AUTRES PRODUITS											
SIOCA (P. Bigouden Sud, Haut P. Bigouden, Douarnenez Co., Cap Sizun - PdR)							121 592			121 592	116 733
Quimper Bretagne Occidentale							127 975			127 975	121 267
Concarneau Cornouaille Agglomération							67 389			67 389	64 600
Pays Fouesnantais							38 748			38 748	37 400
Autres ressources	2 861	4 129	1 597	1 713	1 605	488	4 107	2 648	852	20 000	20 809
SOUS-TOTAL REVERSEMENT SPRH + AUTRES PRODUITS	2 861	4 129	1 597	1 713	1 605	488	359 811	2 648	852	375 704	360 809
TOTAL PRODUITS	322 286	465 067	179 903	192 967	180 778	54 978	462 619	298 228	96 022	2 252 849	2 220 987
Écart produits - dépenses										0	0

Quimper Cornouaille Développement Amortissements 2026

DAP	Compte	2022	2023	2024	2025	2026
Incorporelles	280500	930	727	500	0	0
Constructions	281300	43 910	87 819	84 000	84 112	80 657
Matériel				60	107	107
Agencements	281100	7 395	7 395	2 100	2 131	2 131
Mat. transport	281200	440	440	450	0	0
Mat. bureau	281300	4 272	4 272	6 600	6 710	3 904
Mobilier	281400	1 183	1 183	1 400	1 336	1 174
Autres immo. corp.	281800	1 067	1 067	1 200	271	55
TOTAL DAP		59 197	102 904	96 310	94 667	88 028

Subvention virée au résultat		2022	2023	2024	2025	2025
	777/131200	8 703	17 406	17 400	20 000	19 000

(base 453693,62)

DAP nettes de sub. virée au résultat		50 494	85 498	78 910	74 667	69 028
--------------------------------------	--	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Quimper Cornouaille Développement

Frais généraux (détail) 2026

Hors salaires et charges salariales dont taxes liées	Libellés	Budget 2026	Budget 2026 Sous-totaux
60610000	Carburant	3 000	
60611000	Electricité (bâtiment QCD + locaux communs)	14 000	
60610200	Eau (bâtiment QCD)	500	
60610300	Gaz (locaux communs)	4 500	
60630000	Fournitures entretien et petit équipement	4 500	
60640100	Fournitures : administratives	3 500	
60680000	Fournitures : diverses	2 000	32 000
61100000	Sous traitance générale	2 000	
61320100	Location : salles	1 000	
61350000	Location : véhicule	9 500	
61360000	Abonnement immatériel, hébergement	10 000	
61370000	Hébergement Quadra cloud (logiciel compta.)	3 000	
61400000	Charges de copropriété ASL Cuzon (dont eau, électricité, ...)	26 000	
61500100	Entretien locaux	23 700	
61550000	Entretien et réparations véhicules	1 000	
61560300	Maintenance sites & logiciels	1 000	
61560500	Prestations informatiques QBO	46 000	
61560600	Maintenance autre	500	
61580000	Entretien divers (collecte papier)	200	
61600000	Assurances	7 000	
61800100	Formations	20 000	
61802000	Documentation générale (abo.)	4 000	
61803000	Doc. statistique	0	
61850000	Frais de colloque et séminaire	0	154 900
62261000	Honoraires : comptables	5 000	
62262000	Honoraires : social	20 000	
62263000	Honoraires : commissaire aux comptes	6 600	
62264000	Honoraires avocats...	22 000	
62310100	Annonces et insertions	0	
62340100	Cadeaux	1 000	
62360000	Catalogues et imprimés	300	
62360100	Supports de communication	0	
62370100	Publications extérieures	2 200	
62410000	Port sur achat	100	
62510100	Frais de déplacement	2 000	
62560100	Frais de mission & inscriptions	0	
62570000	Réceptions et frais de séjour	3 500	
62580000	Plateaux repas	500	
62610000	Frais postaux	5 500	
62621000	Téléphone mobile	0	
62630000	Liaisons informatique	0	
62660000	Location fibre noire	5 200	
62700000	Services bancaires	300	
62800500	Cotisations	7 800	82 000
63512000	Taxe foncière	7 800	
63780000	Taxes diverses	100	7 900
64140010	Indemnité vélo + transport	0	
64750500	Cotisations : médecine du travail	4 500	
64800000	Autres charges de personnel	300	4 800
65110000	Redevance licences	0	0
65160000	Droits d'auteur	550	550
66160000	Intérêts des emprunts (Cuzon)	7 400	7 400
65800000	Charges diverses	500	500
	TOTAL	290 050	290 050

Appel à contributions 2026

Conformément au projet de budget présenté pour 2026, il est proposé de maintenir le niveau des contributions des EPCI par habitant* à celui de l'an dernier.

Il en ressort des contributions qui se décomposeraient comme suit :

- Contribution annuelle de Quimper Bretagne Occidentale : 687 200 € au total, intégrant une charge de centralité revue à 370 031 € + 3 € / habitant soit 317 169 €.
- Contribution annuelle des autres communautés à voix délibérative : 3 € / habitant pour l'ensemble des EPCI, soit 534 006 €.
- Cotisation annuelle forfaitaire des autres membres adhérents : 1 000 €.

Une convention avec chaque EPCI formalisera ce partenariat.

Chaque EPCI est invité à verser sa contribution dès la signature de la convention.

Par ailleurs les membres adhérents de l'Agence peuvent être appelés à des compléments de contribution en fonction du volume de travaux qu'ils solliciteraient de manière spécifique pour leur territoire et qui ne seraient pas inscrits au programme de travail 2026.

**Base : population légale INSEE 2023 publiée au 01/01/2026 et appliquée en conséquence au montant définitif des cotisations.*

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le montant des cotisations pour l'année 2026 et le soumet pour approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le montant des cotisations pour l'année 2026.

Le Président de séance,
(*agissant par mandat de la Présidente*)

Roger LE GOFF



Rapport moral 2025

Le rapport d'activités soumis aux instances statutaires de Quimper Cornouaille Développement retrace l'ensemble de l'activité de l'Agence sur l'année écoulée.

L'édition 2025 a pour principaux objectifs de porter la parole des élus référents, de présenter les projets et les temps qui ont marqué l'année, de mettre en perspective quelques données relatives aux ressources de l'Agence, et de valoriser les actions de communication.

Une présentation rétrospective des points saillants de l'année 2025 est prévue en instances.

Annexe (hors liasse) :

- *Rapport d'activités 2025 (document maquetté)*

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le rapport moral 2025 et le soumet pour approbation à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le rapport moral 2025.

Le Président de séance,
(agissant par mandat de la Présidente)

Roger LE GOFF



Programme partenarial 2026

Synthèse :

Co-produit avec l'ensemble des EPCI de Cornouaille et les autres partenaires institutionnels de l'Agence, le programme partenarial annuel constitue la feuille de route de l'équipe de Quimper Cornouaille Développement. Pour l'année 2026, plusieurs nouveautés sont proposées afin de concilier la nécessité d'aborder les thématiques à enjeux à l'échelle de la Cornouaille et celle de répondre au plus près des besoins exprimés par les membres.

1. Contexte et méthode

Le programme partenarial annuel est une feuille de route mutualisée et validée par les membres de Quimper Cornouaille Développement (QCD). Il offre une visibilité claire sur les actions planifiées que les équipes de l'Agence auront à mettre en œuvre au cours de l'année.

Ce programme résulte d'un travail préparatoire conduit avec chacun des EPCI de Cornouaille, ainsi qu'avec les partenaires de QCD. Pour l'édition 2026, des échanges avec les Président(e)s se sont tenus entre juillet et septembre 2025. L'ensemble des DGS (ou DGA) a également été rencontré, parfois en bilatéral, en présence de leur Président(e), ou en CODIR. Cette dernière modalité, expérimentée dans cinq EPCI, s'est révélée particulièrement pertinente pour deux raisons :

- faire connaître l'offre de services de l'Agence auprès des différents services des collectivités ;
- traduire opérationnellement la commande politique exprimée en amont, notamment en matière de livrable attendu.

D'autres partenaires de l'Agence, tels que la Région et l'Etat, ont également été sollicités entre septembre et novembre 2025.

Pour la deuxième année consécutive, une première version du programme partenarial est proposée en fin d'année N-1, afin que l'ensemble des éléments soit finalisé et partagé dès le début de l'année N, lors de la première instance CA/AG de QCD. Il fait alors l'objet d'une publication annuelle dédiée, permettant de lancer les travaux de l'équipe le plus tôt possible dans l'année.

Toutefois, la majorité des agences d'urbanisme élabore leur programme partenarial sur un cycle pluriannuel (deux à trois ans). L'objectif est double : anticiper et planifier des travaux au-delà d'une seule année ; calibrer les moyens humains et financiers à plus long-terme pour leur réalisation. Si l'intérêt se confirme, une réflexion sur l'adoption d'un programme partenarial pluriannuel pourrait être engagée en début d'année prochaine.

2. Plan d'actions 2026 : les éléments à retenir

Plusieurs évolutions majeures sont à souligner pour ce millésime 2026 :

- **Un volet spécifique dédié aux projets dits « transverses »** a été mis en place, afin de lancer des actions structurantes à l'échelle de l'Agence, mobilisant des salariés issus de différents pôles : projet d'agence, projet de territoire cornouaillais, rencontres de la Cornouaille, etc.
- Certaines actions sont identifiées par pôle, notamment l'organisation de temps forts. Toutefois, **la mutualisation d'événements ou de prestations sera recherchée à l'échelle de l'Agence**, voire au-delà (ex : événements partenaires), afin d'optimiser les dépenses lorsque cela reste pertinent et cohérent au regard des contenus.
- **En 2026, plusieurs types d'actions constitueront une offre de services nouvelle ou renouvelée.** Elles seront menées à titre exploratoire et devront, à terme, être confirmées pour être pérennisées, voire développées : réalisation d'études d'impact socio-économique ; animation de démarches prospectives ; accompagnement des collectivités dans leurs projets urbains ; mise en place d'expérimentations de service assorties de protocoles de répliquabilité ; etc.

Annexe :

- *Programme partenarial 2026 (maquetté)*
-

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Valide le programme partenarial prévisionnel 2026 et le soumet pour approbation à l'Assemblée générale ;**
- **Valide l'amorce d'une réflexion sur un programme partenarial pluriannuel.**

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le programme partenarial prévisionnel 2026.

Le Président de séance,
(*agissant par mandat de la Présidente*)

Roger LE GOFF 

Conventions annuelles d'application 2026 entre QCD et les territoires de Pacte France Rénov' pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO

Synthèse :

Conformément à l'accord-cadre signé le 25 mai dernier, il est prévu, sur la période 2025-2029, de décliner le programme de travail de Réseau TYNEO sur chaque territoire porteur d'un Pacte France Rénov', au travers d'une convention annuelle d'application signée entre QCD et chacun des territoires concernés, ainsi qu'une convention avec la Région Bretagne.

Le Conseil d'administration est invité à valider les versions définitives des conventions annuelles d'application 2026 pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO.

1. Contexte

Pour rappel, en 2025, un accord-cadre de partenariat a été signé entre QCD et les quatre structures signataires d'un Pacte Territorial France Rénov' avec l'ANAH :

- Quimper Bretagne Occidentale (QBO),
- Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA),
- La Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF),
- Le SIOCA.

Cet accord pluriannuel (2025-2029) a pour objectif de préciser les missions confiées à QCD via Réseau TYNEO, contribuant ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des Pactes Territoriaux France Rénov' en Cornouaille.

Le plan d'actions annuel et les dépenses associées sont formalisés dans une convention annuelle d'application, signée entre QCD et chacune des structures signataires d'un Pacte Territorial France Rénov'.

2. Conventions annuelles d'application 2026

Pour l'année 2026, le modèle de convention annuelle d'application reprend, dans ses grandes lignes, le programme de travail 2025, avec deux évolutions principales :

- Augmentation des permanences sur les territoires :
 - o une demi-journée par semaine sur QBO ;
 - o un vendredi par mois sur Pont-l'Abbé ;
 - o une demi-journée tous les quinze jours à Concarneau et Fouesnant.
- Expérimentation d'un pré-accompagnement des copropriétés
Il est proposé d'expérimenter un pré-accompagnement des copropriétés en phase amont d'un projet de rénovation globale, jusqu'au vote des travaux en assemblée générale. Ce pré-accompagnement consisterait notamment à :
 - o organiser une ou plusieurs réunions d'information à destination des copropriétaires ;
 - o accompagner le syndic (appui à l'élaboration du cahier des charges pour la consultation d'une maîtrise d'œuvre) ;
 - o faciliter la compréhension et l'appropriation des résultats de l'audit ;
 - o fournir une liste de professionnels ;

- élaborer une maquette financière ;
- accompagner la préparation de l'assemblée générale décidant des travaux.

Un objectif d'engagement de pré-accompagnement de 9 copropriétés est visé pour 2026 :

- 4 sur QBO ;
- 1 sur CCPF ;
- 4 sur le SIOCA

Ces pré-accompagnements interviendront hors périmètres OPAH-RU de Cornouaille (cœur de ville ou Petite ville de demain) pour lesquels des actions spécifiques sont mises en œuvre à destination des copropriétés.

Il est précisé que ces ajustements sont réalisés à budget constant. Le budget prévisionnel de Réseau TYNEO pour 2026 demeure identique à celui de 2025.

Pour plus de précisions sur les jours alloués à chaque territoire de Pacte territorial et les modalités de réponse aux demandes spécifiques de chaque territoire, les 4 projets de conventions sont joints en annexe.

Annexes :

- convention annuelle d'application 2026 - QBO
- convention annuelle d'application 2026 - CCA
- convention annuelle d'application 2026 - CCPF
- convention annuelle d'application 2026 - Ouest Cornouaille

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Valide les 4 projets de conventions d'application 2026 ;**
- **Autorise la Présidente ou son représentant à modifier et finaliser les projets de conventions ;**
- **Autorise la Présidente ou son représentant à signer ces conventions ;**
- **Autorise la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.**

Le Président de séance,
(agissant par mandat de la Présidente)

Roger LE GOFF 



CONVENTION ANNUELLE D'APPLICATION 2026

Pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de
Quimper Bretagne Occidentale



Entre



Et

TABLE DES MATIERES

Article 1 : Objet de la Convention.....	3
Article 2 : Durée d'application de la convention.....	3
Article 3 : Actions réalisées au titre du PACTE.....	3
3.1 Dynamique territoriale.....	3
3.2 Information, conseil et orientation.....	5
3.3 Indicateurs et Objectifs.....	8
Article 4 : actions réalisées au titre des missions hors PACTE.....	8
Article 5 : Communication.....	9
5.1 logos apposés sur les supports de communication.....	9
5.2 Information à communiquer sur l'outil BDD Rénov'.....	9
Article 6 : Modalités de suivi et d'évaluation des actions.....	9
Article 7 : Modalités financières.....	10
7.1 Contribution de QBO au titre du Pacte.....	10
7.2 Contribution de QBO au titre des missions complémentaires hors Pacte.....	10
7.3 Modalités de versement.....	10
Article 8 : Différends et litiges.....	11
Article 9 : Exécution de la convention.....	11

La présente convention est établie entre :

Quimper Cornouaille Développement,

Ci-après désigné par « **QCD / Réseau TYNEO** »

24 route de Cuzon – CS 40002- 29018 Quimper Cedex
Représenté par Olivier BELLEC
Vice-président,

Et

Quimper Bretagne Occidentale

Ci-après désigné par « **QBO** »

44 place Saint-Corentin - CS 26004 - 29107 Quimper Cedex
Représenté par Isabelle ASSIH
Présidente,

Considérant :

- QCD / Réseau TYNEO opère le service dénommé « Réseau TYNEO » depuis 2016 en Cornouaille pour accompagner les ménages en matière d'amélioration de la performance énergétique de leur logement, et plus largement pour l'amélioration de l'habitat ;
- L'ensemble des signataires de l'accord cadre de partenariat souhaite mettre en œuvre de manière homogène et cohérente les activités de Réseau TYNEO à l'échelle de la Cornouaille ;
- Son ambition est de proposer aux ménages cornouillais, un service de qualité concourant à l'amélioration de l'habitat, aux réductions des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et à la résilience du territoire ;

Vu :

- Les statuts de Quimper Cornouaille Développement ;
- La délibération du conseil d'administration et de l'assemblée générale de QCD en date du 20 mai 2025 validant l'accord cadre de partenariat 2025-2029 et les conventions annuelles de d'applications 2025 avec les 4 structures porteuses d'un Pacte Territorial France Rénov' ;
- L'accord cadre de partenariat 2025-2029 signé le 20 mai 2025 ;
- La délibération du conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale en date du 15 mai 2025 autorisant la présidente à signer la présente convention ainsi que l'accord cadre de partenariat, signé entre Quimper Cornouaille Développement et Quimper Bretagne Occidentale, Concarneau Cornouaille Agglomération, la communauté de communes du Pays Fouesnantais et le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la définition des modalités d'application de l'accord cadre de partenariat visé supra, pour l'année 2026, entre QCD / Réseau TYNEO et QBO.

L'ensemble des termes de la présente convention se réfère à l'accord cadre de partenariat précité.

ARTICLE 2 : DURÉE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année 2026.

Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DU PACTE

QCD / Réseau TYNEO contribue à la réalisation d'actions prévues par le Programme d'Intérêt Général Pacte territorial France Rénov' (PIG PT-FR), signé entre l'ANAH et QBO.

3.1 DYNAMIQUE TERRITORIALE

3.1.1 - Mobilisation des ménages

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des ménages » les actions suivantes :

Mobilisation des ménages
Communication numérique (site internet, réseau sociaux) et communication visuelle et papier (flyer, affiche, etc)
Sollicitations médias : conférences de presse, radio, etc
Réalisation ou mise à jour des documents internes (Outils pour les conseillers & fiches synthétiques remises aux ménages)
Participation aux 2 salons de l'habitat à Quimper (organisés par Déficrom et par Vivimg)
Gestion de l'outil de prise de RDV
Mise à disposition d'une exposition sur la rénovation énergétique des logements (descriptif des panneaux en annexe 3) – sur réservation

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 7 jours est alloué à la disposition de QBO, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

QCD / Réseau TYNEO peut intervenir lors des réunions publiques ou organiser des animations, avec accord ou à la demande du bénéficiaire de cette convention. Les actions menées sur le territoire de QBO et touchant sa population seront comptabilisées dans le forfait de jours précité.

Pour toute sollicitation d'intervention sur le territoire de QBO émanant de tout organisme (association, école, entreprise, etc) et rentrant dans le cadre du guide des missions du pacte territorial, QCD / Réseau TYNEO sollicite l'avis de l'agent référent en charge du suivi de Réseau TYNEO, avant de s'engager dans la réalisation de cette mission. En l'absence d'une réponse sous quinzaine, QCD / Réseau TYNEO décide des suites à donner à la demande.

En 2026 et pour une durée cumulée maximale de 7 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes, sur le territoire de QBO :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Conférence existante sur la rénovation d'ampleur	A définir	A définir	1j
Conférence sur mesure : « enjeux de l'adaptation des logements »	A définir	A définir	2j
Co-animation avec ADL29 des formations auprès des propriétaires bailleurs	A définir	A définir	2j
Visite de maison rénovée ou en cours de chantier	A définir	A définir	2j
		TOTAL	x

3.1.2 - Mobilisation des professionnels

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par OCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des professionnels » les actions suivantes :

Mobilisation des professionnels
Organisation de 2 « p'tits déj' des pros »
Suivi du référencement des professionnels intervenants sur des thématiques spécifiques (hors RGE) : amiante, plomb, humidité, matériaux biosourcés, ...), réflexion sur la mise en œuvre de l'outil LOUTRE, de mise en relation des particuliers artisans avec des professionnels.
Mise à jour de la liste des MAR* (département 29+56) et AMO (29)
Participation à 3 commissions Qualité (Finistère sud)
Appui aux professionnels et organisations professionnelles : « référent professionnel »
Participation aux travaux de l'observatoire de l'habitat de OCD sur le volet « Amélioration de l'habitat »
Prospection des agences immobilières et des notaires pour présenter les missions de Réseau TYNEO
Prospection des syndicats afin de présenter la mission de pré-accompagnement et de trouver des copropriétés à accompagner.
Diffusion via e-mailing d'informations à destination des professionnels en fonctions des actualités

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 2 jours est alloué à la disposition de QBO, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par OCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

En 2026 et pour une durée cumulée maximale de 2 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes sur le territoire de QBO :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Co-animation avec QBO d'une réunion avec les MARI locaux	A définir	A définir	1j
fresque de la rénovation énergétique à destination des professionnels du territoire de pacte	A définir	A définir	1j
		TOTAL	2j

3.1.3 - Suivi & pilotage

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par OCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission suivi et pilotage les actions suivantes :

Suivi & pilotage
Gouvernance de OCD / Réseau TYNEO (CoSui, CoPart, CoTech)
Participation aux instances de gouvernance des Pactes et échanges bilatéraux
Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

- o Gouvernance de la mission Réseau TYNEO

Conformément à l'accord cadre de partenariat, Quimper Cornouaille Développement organise les instances permettant l'opérationnalité de Réseau TYNEO. Les représentants désignés par QBO seront conviés aux différentes instances de OCD / Réseau TYNEO : Comité de suivi (CoSui), Comité des partenaires (CoPart) et Comité technique (CoTech).

Le calendrier prévisionnel de ces différentes instances, en 2026 :

Comité Technique	en janvier 2026
Comité des partenaires	en février 2026
Comité technique	en mai 2026
Comité technique	en septembre 2026
Comité de suivi	en septembre 2026
Comité de suivi	en octobre 2026
Comité technique	en décembre 2026

Conformément à l'accord cadre, QBO transmet sans délai les contacts de l'élu et de l'agent référent désignés pour représenter l'EPCI aux instances de OCD / Réseau TYNEO. Les parties conviennent de s'informer mutuellement, et sans délai en cas de changement, de leur représentant (élu ou agent référent).

- o Participation à la gouvernance du pacte territorial de QBO

OCD / Réseau TYNEO collabore et participe aux diverses instances de gouvernance du pacte territorial de QBO pour lesquelles il est sollicité.

- o Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

Les modalités de transmission des bilans et des indicateurs sont détaillées à l'Article 6.

3.2 INFORMATION, CONSEIL ET ORIENTATION

3.2.1 - Porte d'entrée

Sur le territoire de QBO, Réseau TYNEO est positionné comme porte d'entrée des ménages pour accéder au Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

Les modalités d'accès au service sont renseignées conformément à l'article 5.2.

3.2.2 - Orientation et information de 1^{er} niveau

- o Information de 1^{er} niveau

Les ménages de Cornouaille accèdent à Réseau TYNEO selon 2 canaux :

⇒ **Via la permanence téléphonique :**

OCD / Réseau TYNEO propose une permanence téléphonique au 02 98 10 90 93 du mardi au vendredi de 14h à 17h.

A minima, lorsque la permanence est ouverte, un conseiller répond aux demandes des ménages. OCD / Réseau TYNEO s'efforce de mettre en œuvre les moyens adaptés pour répondre de la meilleure façon aux sollicitations des ménages.

Lors des fermetures de la permanence téléphonique de Réseau TYNEO, un répondeur téléphonique informe les ménages des horaires d'ouverture du service.

Sur le territoire de QBO, l'information de 1^{er} niveau s'adresse à tous publics.

Le service est organisé pour maximiser les jours d'ouverture de la permanence téléphonique sur une année.

Chaque année, 2 périodes de fermeture du service sont prévues : 2 semaines au moment des fêtes de fin d'année et 2 semaines maximum sur la période estivale.

Le public est informé des créneaux d'ouverture du service par différents canaux d'informations (site internet de Réseau TYNEO, Google business, etc).

En cas d'événements ou de situations exceptionnelles, QCD / Réseau TYNEO se réserve le droit de fermer la permanence de Réseau TYNEO.

L'agent référent de QBO en charge du suivi de Réseau TYNEO, ainsi que la personne en charge de l'accueil de l'espace habitat de QBO, sont informés sans délai de chaque période de fermeture programmée ou exceptionnelle.

⇨ **Via le formulaire de contact sur le site internet de Réseau TYNEO :**

Un formulaire de contact est disponible sur la première page du site internet de Réseau TYNEO (<https://reseau.tyneo.bzh>).

Sauf période de grande affluence, les ménages sont recontactés dans un délai de 7 jours.

○ **Orientation**

S'il a demandé des ménages se situe en dehors du champ de compétence de QCD / Réseau TYNEO, ou s'il a demandé nécessite un complément d'information auprès des services de QBO ou de structures partenaires, le ménage est invité à se rapprocher du dispositif ou de la structure adéquate. Sur le territoire de QBO, QCD / Réseau TYNEO développe des liens privilégiés avec notamment :

- Le Pimmi's médiation qui opère la maison des services publics à Quimper,
- Le SIVOM du Pays Glazik qui opère l'Espace France Services de Briec,
- Urbanis, désigné par QBO et la ville de Quimper pour animer l'OPAH RU centre-ville de Quimper,
- Le SPANC de QBO,
- La cellule mal logement de QBO,
- L'ADIL 29.

3.2.3 - Conseil personnalisé

QCD / Réseau TYNEO réalise les conseils individualisés à l'attention des ménages dans le bureau de permanence assigné à Réseau TYNEO au sein de l'espace habitat de QBO, situé au 49 rue de la Providence à Quimper

Un calendrier prévisionnel des permanences par semestre est transmis à l'agent référent de QBO, ainsi qu'à la personne en charge de l'accueil de l'espace habitat de QBO.

Sur le territoire de QBO, le conseil personnalisé s'adresse à tous publics et dans le domaine de la rénovation énergétique. En fonction de la montée en compétence des conseillers de QCD / Réseau TYNEO, des rendez-vous sur la dimension technique des travaux d'adaptation des logements seront proposés.

Pour chaque rendez-vous pris, le ménage reçoit une notification par messagerie électronique de prise de rendez-vous, puis 2 rappels à J-7 et J-1, avec un lien lui permettant d'annuler son rendez-vous.

Afin de faciliter la réception des ménages lorsqu'ils se présentent à l'espace habitat de QBO, l'agent d'accueil dispose d'une visualisation des rendez-vous de QCD / Réseau TYNEO.

QCD / Réseau TYNEO s'efforce de proposer aux ménages un rendez-vous dans le lieu de permanence de l'EPCI du projet considéré.

Néanmoins, il est convenu que tout ménage comouillais peut se voir proposer un rendez-vous dans un quelconque espace de permanence, y compris situé dans un autre territoire de Pacte que celui de l'adresse de son projet.

- **Promotion des aides locales « accession » et validation de critères techniques**

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'accèsion « Ma première pierre », QCD / Réseau TYNEO informe les ménages éligibles des modalités d'accès au dispositif et rencontre les ménages éligibles aux dispositifs « Ma première pierre » avec travaux d'économie d'énergie, lors d'un conseil personnalisé, afin d'échanger avec le ménage des scénarios de travaux à envisager.

3.2.4 - Mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) en amont d'une orientation vers un MAR'

Pré-accompagnement de logements individuels

Dans certains cas de figure, le conseil personnalisé prodigué n'est pas suffisant pour permettre au ménage de s'engager dans une rénovation d'ampleur (c'est-à-dire une rénovation permettant un gain d'au moins deux classes énergétiques). Sur le territoire de QBO, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) s'adresse à tous publics, hors publics éligibles à l'OPAH RU Cœur de ville, et concerne principalement le domaine de la rénovation énergétique.

La mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat comprend dans la majorité des cas la réalisation d'une évaluation énergétique (avec une visite sur place), ainsi qu'une aide au choix du scénario de travaux et à la compréhension des devis de travaux.

À ce titre, et conformément à sa mission de service public, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat proposée n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision. Elle n'a aucune valeur réglementaire et ne peut en aucun cas être utilisée pour les demandes d'aide MaPrimeRénov'.

S'il est éligible aux aides travaux d'ampleur (MaPrimeRénov' Parcours Accompagné), le ménage est orienté vers un opérateur agréé « Mon Accompagnateur Rénov' ».

Pré-accompagnement de copropriété

Sur 2026, à titre d'expérimentation, il est proposé de pré-accompagner un échantillon de copropriétés en Cornouaille (objectif QBO, cf. tableau ci-dessous).

Cette mission a pour but d'inciter et d'accompagner les syndicats et les copropriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique en phase amont d'une rénovation globale. Ce pré-accompagnement se traduit par :

- Une ou plusieurs réunions d'informations auprès des copropriétaires ;
- L'accompagnement du syndic : aide à l'élaboration du cahier des charges de consultation d'une maîtrise d'œuvre ;
- Aide à l'appropriation des résultats de l'audit,
- Fourniture d'une liste de professionnels,
- Elaboration d'une maquette financière,
- Aide à la préparation de l'assemblée générale décidant des travaux.

3.3 INDICATEURS ET OBJECTIFS

Indicateurs de suivi		Périmètre géographique de l'indicateur	Objectif Pacte(s)
# Nombre de demandes entrantes traitées :	- Par type de contact (mail ou téléphone)	Cornouaille	5 000
# Nombre d'information de 1^{er} niveau :	- Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, Autonomie et lutte contre l'habitat indigne, autre) - Par niveau de revenus - Par type de contact	QBO	720
# Nombre de conseil personnalisé :	- Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, potentiellement autonomie) - Par niveau de revenus - Par type de contact	QBO	400
# Nombre de missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat réalisées (rénovation énergétique) :	- Dont logement privé - Dont copropriété	QBO	27 4

3.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE

Type d'entité (Site France Rénov')	QBO		UR	ANC
	Adaptation	Réseau TYNEO		
Structure	Réseau TYNEO	Réseau TYNEO	ADL29	Réseau TYNEO
Publics concernés	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public
Conseil et/ou	Urbains Tout public éligible (y compris bailleurs et copropriétaires avec renvoi vers l'ADL 29 si que-stions relatives aux mandats et juridiques)	Urbains Tout public éligible	Urbains Tout public éligible	Urbains Tout public éligible
Accompagnement	AMO MAR ou AMO MPR Copro	AMO MPR ou AMO	AMO MPR ou AMO	AMO MPR ou AMO MPR/UR
Structure	Tout public éligible (bailleurs & copro)	MPR copro ou Loc'Avantages avec travaux de rénovation énergétique (hors OPAH/RU)	Tout public éligible (hors OPAH/RU)	Tout public éligible (hors OPAH/RU)
Publics concernés	Tout public éligible (bailleurs & copro)	MPR copro ou Loc'Avantages avec travaux de rénovation énergétique (hors OPAH/RU)	Tout public éligible (hors OPAH/RU)	Tout public éligible (hors OPAH/RU)

LHI : Lutte contre l'habitat indigne
 ANC : Assainissement non collectif
 MAR : Mon accompagnateur Rénov'
 AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage
 MPR-PA : MaPrimeRénov' parcours accompagné
 MPA : MaPrimeAdapt'
 MPR Copro : MaPrimeRénov' copropriétés
 OPAH/RU : Operation programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain
 PO : Propriétaire occupant
 PB : Propriétaire bailleur
 PIG LV : Programme d'intérêt général logement vacant

ARTICLE 4 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DES MISSIONS HORS PACTE

QCD / Réseau TYNEO réalise des actions d'information et de conseil sur des thématiques en dehors du périmètre défini par le guide des missions PIG France Rénov', comme par exemple la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, la construction, le changement de fournisseurs d'énergie, les écogestes, etc.

QCD / Réseau TYNEO propose notamment des rendez-vous spécifiques sur les installations photovoltaïques dans le domaine de l'habitat :

- Rendez-vous groupés jusqu'à 4 ménages pour les informer sur le photovoltaïque en général ;
- Rendez-vous individuels pour réaliser une étude de préfiguration propre à la situation du ménage. Cette étude de préfiguration, réalisée sur AUTOCALSO (outil de l'Institut National de l'Énergie Solaire), n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision.

QCD / Réseau TYNEO peut organiser ou répondre aux demandes des territoires pour la participation ou l'animation de réunions publiques sur ces thématiques hors Pacte.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

5.1 LOGOS APPOSES SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Pour la communication sur l'ensemble des missions socles défini dans l'accord cadre de partenariat, QCD / Réseau TYNEO se réfère à l'Article 3.3 Communication de l'accord cadre de partenariat.

Pour les missions spécifiques ciblant uniquement le territoire de QBO, QCD / Réseau TYNEO s'engage à mentionner aux côtés de son logo, le logo de QBO ainsi que le logo de l'Agence nationale de l'habitat composé de la Marianne de l'État et du logo type ANAH sur l'ensemble des documents, et ce dans le respect de la charte graphique de l'État.

En fonction du conventionnement annuel entre les porteurs de Pacte et la région Bretagne, les logos de la Région Bretagne et du Réseau Rénov' Habitat Bretagne seront apposés sur les différents supports de communication.

Ceci concerne tous les supports d'information imprimés et digitaux, tels que : dépliant, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications dans la presse portant sur le périmètre de la présente convention.

5.2 INFORMATION À COMMUNIQUER SUR L'OUTIL BDD RENOV'

La BDD Rénov' sert de base de données de référence sur le site France Rénov' pour renvoyer les ménages vers la bonne porte d'entrée de son territoire. Sur le territoire de QBO, les informations suivantes sont renseignées :

⇒ Réseau TYNEO est inscrit par QBO dans l'outil BDD Rénov' comme point de contact (guichet) :

- **Nom du guichet :** Réseau TYNEO
- **Numéro de l'accueil téléphonique du guichet :** 02 98 90 10 93
- **E-mail de contact du guichet :** sans objet
- **Site web du guichet :** <https://reseau.tyneo.bzh>
- **Numéro et nom de voie de la permanence du guichet :** 49 rue de la Providence
- **Code postal et commune du guichet :** 29000 QUIMPER
- **Horaires d'ouverture du guichet :** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- **Accueil téléphonique :** du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00
- **Permanences physiques :** sur rendez-vous, les lundis matins, mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis matin.
- **Zone territoriale couverte par ce guichet (préciser les EPCI et/ou départements couverts) :** QBO

⇒ Quimper Cornouaille Développement est inscrit par QBO dans l'outil BDD Rénov' comme structure de mise en œuvre (MEO) du pacte territorial.

- **Nom de la structure de mise en œuvre :** Quimper Cornouaille Développement
- **Siret :** 51925865100024
- **Téléphone :** 02 98 90 10 93
- **E-mail :**
- **Site web :** <https://reseau.tyneo.bzh>
- **Nom et numéro de voie :** 24 route de Cuzon
- **Code postale et commune :** 29000 QUIMPER
- **Identification de la personne en charge de l'administration des comptes :** GUIBOUX Aurore
- **E-mail :** aureore.guiboux@qcd.bzh

⇒ Quimper Cornouaille Développement est inscrit pour un rôle « ECFR-PRIS ANAH » dans le Référentiel d'orientation des demandeurs (ROD) de l'ANAH.

- o 50% du coût de la mise en œuvre de Réseau TYNEO, soit **74 903 €** à la signature de la présente convention ;
- o le solde après remise du rapport technique et d'un état récapitulatif global des dépenses réalisées et fournies à QBO, soit **53 317 €**.

QBO se libère des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :

Banque	Guichet	Numéro de compte	Cle
RIB FRANCE	12906	50121 00246026344	86
IBAN ETRANGER	FR76 1290 6501 2100 2480 2634 486		BIC AGRIFRPP829
Domiciliation	COLLECTIVITES (50121)	Nom et adresse du titulaire	
Tél : 0298760111		ASSOC. AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE CORNOUAILLE	
		24 ROUTE DE CUZON	
		29000 QUIMPER	

ARTICLE 8 : DIFFÉRENDS ET LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties s'efforcent de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, une médiation par une personne tierce agréée par chacune des parties est opérée. En cas d'échec, le litige est porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 9 : EXÉCUTION DE LA CONVENTION

L'ensemble des parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS

QCD / Réseau TYNEO produit dans le courant du 1^{er} trimestre 2027, un rapport technique et financier de l'activité de Réseau TYNEO sur l'année 2026.

Un point sur l'activité de Réseau TYNEO est réalisé au cours des différents comités techniques (CoTech).

QCD / Réseau TYNEO est à la disposition de QBO pour transmettre toute information à sa disposition et à même de renseigner les indicateurs utiles à QBO dans le cadre de son Pacte.

Quimper Cornouaille Développement s'efforce de répondre favorablement aux sollicitations de QBO pour réaliser des points d'étape sur l'avancement des actions menées par QCD / Réseau TYNEO sur le territoire de QBO.

ARTICLE 7 : MODALITÉS FINANCIÈRES

7.1 CONTRIBUTION DE QBO AU TITRE DU PACTE

Pour 2026, le coût total prévisionnel de Réseau TYNEO, au titre des 4 Pactes comouaillais, est estimé à **402 584 €** (voir annexe 1).

La part imputable à QBO est fixée à **35,98%** comme précisé dans l'accord cadre de partenariat en fonction de l'indicateur ANAH, Résidences Principales Parc Privé (RPPP).

Ainsi, au titre de l'année 2026, la part de QBO est fixée à 35,98% de 402 584 €, soit **144 849 €**.

7.2 CONTRIBUTION DE QBO AU TITRE DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES HORS PACTE

QBO va contracter avec la région Bretagne pour des missions hors Pacte réalisées par QCD / Réseau TYNEO.

La part hors pacte est calculée à l'échelle cornouaillaise sur une composante de 0,05€ /habitant puis répartie par territoire de pacte au prorata des Résidences Principales Parc Privé (RPPP).

Pour 275 597 habitants, le montant hors pacte se monte à : 13 780€ pour 2026.

Ainsi, au titre de l'année 2026, la part de QBO hors pacte est fixée à 35,98% de 13 780 €, soit **4 958 €**.

7.3 MODALITÉS DE VERSEMENT

Pour 2026, la contribution financière de QBO allouée à Quimper Cornouaille Développement pour la mise en œuvre de QCD / Réseau TYNEO se monte à **149 849 €**, correspondant à :

- 144 849 € pour les missions Pacte
- 4 958 € pour les missions hors Pacte

La contribution financière versée à QCD / Réseau TYNEO se décompose en 2 parts :

- Une part comprise dans la cotisation de QBO dans le cadre de la convention de partenariat 2026 signée entre QCD et QBO : **21 587 €**.
- Une part de **128 2120 €** versée à QCD / Réseau TYNEO, en 2 temps :

ANNEXE 1 – BUDGET PREVISIONNEL 2026 DE RÉSEAU TYNEO

Fait en 2 exemplaires originaux

à Quimper, le _____

Pour Quimper Cornouaille Développement

Olivier BELLEC – Vice-président

Pour Quimper Bretagne Occidentale

Isabelle ASSIH - Présidente

Coût prévisionnel 2026 de Réseau TYNEO	QBO	CCA	CCPF	SIOCA	TOTAL
# Coût de Réseau TYNEO-PACTE	144 849 €	76 290 €	43 842 €	137 603 €	402 584 €
<i>Dont pour le volet Dynamique territoriale & suivi</i>	<i>29 258 €</i>	<i>15 410 €</i>	<i>8 856 €</i>	<i>27 795 €</i>	<i>81 319 €</i>
<i>Dont mobilisation des ménages</i>	<i>22 528 €</i>	<i>11 865 €</i>	<i>6 819 €</i>	<i>21 401 €</i>	<i>62 613 €</i>
<i>Dont mobilisation des professionnels</i>	<i>6 730 €</i>	<i>3 545 €</i>	<i>2 037 €</i>	<i>6 394 €</i>	<i>18 706 €</i>
Dont pour le volet Information, Conseil et Orientation	115 591 €	60 880 €	34 986 €	109 808 €	321 265 €
<i>Dont info 1^{er} niveau</i>	<i>51 739 €</i>	<i>27 250 €</i>	<i>15 660 €</i>	<i>49 150 €</i>	<i>143 799 €</i>
<i>Dont conseils personnalisés</i>	<i>38 144 €</i>	<i>20 090 €</i>	<i>11 545 €</i>	<i>36 235 €</i>	<i>106 014 €</i>
<i>Dont pré-accompagnements</i>	<i>25 708 €</i>	<i>13 540 €</i>	<i>7 781 €</i>	<i>24 423 €</i>	<i>71 452 €</i>
# Coût de Réseau TYNEO – HORS PACTE	4 958 €	2 611 €	1 501 €	4 710 €	13 780 €*
# Coût de Réseau TYNEO - TOTAL	149 807 €	78 901 €	45 343 €	142 313 €	416 364 €

Nombre de Résidences Principales Parc Privé - RPPP (Source Anah)	47 958	25 254	14 521	45 566	133 299
Indicateur de répartition par territoire de pacte %	35,98%	18,95%	10,89%	34,18%	100,00%

* population municipale cornouillaise 2026 = => 275 597 habitants x 0,05€/habitant = 13 780€

ANNEXE 2 — ACTIONS DE MOBILISATION PROPOSEES

✓ Actions mobilisation des ménages

Animations	Nbre de jour(s) <small>(y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)</small>
<p>#Conférences existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aides financières - Techniques : <ul style="list-style-type: none"> o La rénovation performante en une fois ou par étape, o Rénover sans se tromper : par où commencer ? o Qualité de l'air et ventilation o Changer de mode de chauffage o Arnaques et pratiques frauduleuses dans la rénovation énergétique o Thermographie infrarouge 	1 jour
<p>#Conférences sur mesure</p> <p># Fresque de la rénovation énergétique à destination du grand public Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation.</p> <p># Visite de maison rénovée ou en cours de chantier En s'appuyant sur des particuliers qui ont réalisés des travaux, faire visiter leur maison et les faire témoigner de leur expérience. 10 à 15 participants par visite.</p> <p># Stand de sensibilisation sur marché/autre événement Avec maquettes, échantillons isolants, fiche étapes, schéma déperditions, ...</p> <p># Pop-up Réno Dispositif d'animation décalée autour d'outils d'interpellation "Ceci n'est pas un café", la "VMC Warhol" et la "Frozen Joconde" pour aborder des questions de confort, d'économies d'énergie et de qualité de l'air intérieur. Animation à réaliser dans des lieux à forte affluence</p> <p># Balade thermographique Démarche nocturne dans les rues d'une commune afin d'observer les façades à l'aide d'une caméra thermique</p> <p># Soirée jeux de société « Rénovation » autour d'un apéritif Plusieurs jeux de société peuvent être proposés : Rénopoly, jeu de l'olive, Réno quest (autour du parcours de la rénovation), ...</p> <p># Quiz de la rénovation Quiz avec application sur smartphone, en soirée, selon thématique visée</p>	2 jours 1 jour / animateur 16 personnes max 2 jours / visite Temps sur l'événement + 1 jour de préparation 1,5 jour 1,5 jour 1 jour 1,5 jour

✓ Actions mobilisation des professionnels

Animations	Nbre de jour(s) <small>(y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)</small>
<p># Co-animation d'une réunion des accompagnateurs Rénov' et/ou AMO œuvrant sur le territoire de pacte</p> <p># fresque de la rénovation énergétique à destination des professionnels du territoire de pacte Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation</p> <p># Déclinaison locale du p'tit déjà des pros pour notamment présenter le SPRH aux professionnels du bâtiment</p>	1 jour 1 jour / animateur 16 personnes max 1,5 jour

ANNEXE 3 — DESCRIPTIF EXPOSITION — 12 PANNEAUX

The image displays 12 informational panels arranged in a 3x4 grid. Each panel features a title, a central illustration of a house, and several columns of text and icons providing detailed advice on home renovation. The panels are:

- Top Row:**
 - Pratiques commerciales trompeuses et fraudes à la rénovation:** Focuses on identifying and avoiding deceptive practices in renovation contracts.
 - Pourquoi rénover son bien? :** Discusses the benefits of renovation, including energy savings and increased property value.
 - Les sources d'inconfort du logement :** Identifies common sources of discomfort like mold, noise, and poor ventilation.
- Middle Row:**
 - L'isolation des murs :** Explains the importance of wall insulation for energy efficiency.
 - L'isolation de la toiture :** Details methods for insulating roofs to prevent heat loss.
 - Préserver la qualité de l'air grâce à la ventilation :** Discusses mechanical ventilation systems to maintain indoor air quality.
- Bottom Row:**
 - Bien choisir son système de chauffage :** Provides guidance on selecting the most appropriate heating system for a home.
 - Le chauffage au bois :** Explores the benefits and considerations of wood-burning heating systems.
 - Les pompes à chaleur :** Details the advantages and types of heat pumps for home heating and cooling.

Each panel includes logos for 'Renov' Habitat' and 'France Energie' at the bottom.

TABLE DES MATIERES

Article 1 : Objet de la Convention..... 3
 Article 2 : Durée d'application de la convention..... 3
 Article 3 : Actions réalisées au titre du PACTE..... 3
 3.1 Dynamique territoriale..... 3
 3.2 Information, conseil et orientation..... 5
 3.3 Indicateurs et Objectifs..... 7
 Article 4 : actions réalisées au titre des missions hors PACTE 8
 Article 5 : Communication..... 8
 5.1 logos apposés sur les supports de communication..... 8
 5.2 Information à communiquer sur l'outil BDD Rénov'..... 9
 Article 6 : Modalités de suivi et d'évaluation des actions 9
 Article 7 : Modalités financières.....10
 7.1 Contribution de CCA au titre du Pacte10
 7.2 Contribution de CCA au titre des missions complémentaires hors Pacte.....10
 7.3 Modalités de versement.....10
 Article 8 : Différends et litiges.....11
 Article 9 : Exécution de la convention11



**CONVENTION ANNUELLE D'APPLICATION
2026**

Pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de
Concarneau Cornouaille Agglomération

Entre



Et



La présente convention est établie entre :

Quimper Cornouaille Développement,

Ci-après désigné par « **QCD / Réseau TYNEO** »

24 route de Cuzon – CS 40002- 29018 Quimper Cedex
Représenté par Isabelle ASSIH
Présidente,

Et

Concarneau Cornouaille Agglomération

Ci-après désigné par « **CCA** »

1 rue Victor Schoelcher, 29900 Concarneau
Représenté par Olivier BELLEC
Président,

Considérant :

- QCD / Réseau TYNEO opère le service dénommé « Réseau TYNEO » depuis 2016 en Cornouaille pour accompagner les ménages en matière d'amélioration de la performance énergétique de leur logement, et plus largement pour l'amélioration de l'habitat ;
 - L'ensemble des signataires de l'accord cadre de partenariat souhaite mettre en œuvre de manière homogène et cohérente les activités de Réseau TYNEO à l'échelle de la Cornouaille ;
 - Son ambition est de proposer aux ménages cornouillais, un service de qualité concourant à l'amélioration de l'habitat, aux réductions des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et à la résilience du territoire ;
- Vu :**
- Les statuts de Quimper Cornouaille Développement ;
 - La délibération du conseil d'administration et de l'assemblée générale de QCD en date du 20 mai 2025 validant l'accord cadre de partenariat 2025-2029 et les conventions annuelles de applications 2025 avec les 4 structures porteuses d'un Pacte Territorial France Rénov' ;
 - L'accord cadre de partenariat 2025-2029 signé le 20 mai 2025 ;
 - La délibération n°20241205_06 du conseil communautaire de CCA du 05/12/2024 portant sur la mise en œuvre du service public de la rénovation de l'habitat ;
 - La délibération n°20250327_33 du conseil communautaire de CCA du 27/03/2025 portant sur la mise œuvre de Réseau TYNEO en tant qu'espace Conseil France Rénov'.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la définition des modalités d'application de l'accord cadre de partenariat visé supra, pour l'année 2026, entre QCD / Réseau TYNEO et CCA.

L'ensemble des termes de la présente convention se réfère à l'accord cadre de partenariat précité.

ARTICLE 2 : DURÉE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année 2026.

Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DU PACTE

QCD / Réseau TYNEO contribue à la réalisation d'actions prévues par le Programme d'Intérêt Général Pacte territorial France Rénov' (PIG PT-FR), signé entre l'ANAH et CCA.

3.1 DYNAMIQUE TERRITORIALE

3.1.1 - Mobilisation des ménages

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des ménages » les actions suivantes :

Mobilisation des ménages
Communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et communication visuelle et papier (flyer, affiche, etc)
Sollicitation médias : conférences de presse, radio, etc
Réalisation ou mise à jour des documents internes (Outils pour les conseillers & fiches synthétiques remises aux ménages)
Participation aux 2 salons de l'habitat à Quimper (organisés par Déficom et par Vivig)
Gestion de l'outil de prise de RDV
Mise à disposition d'une exposition sur la rénovation énergétique des logements (descriptif des panneaux en Annexe 3) – sur réservation

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 4 jours est alloué à la disposition de CCA, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

QCD / Réseau TYNEO peut intervenir lors des réunions publiques ou organiser des animations, avec accord ou à la demande du bénéficiaire de cette convention. Les actions menées sur le territoire de CCA et touchant sa population seront comptabilisées dans le forfait de jours précité.

Pour toute sollicitation d'intervention sur le territoire de CCA émanant de tout organisme (association, école, entreprise, etc) et rentrant dans le cadre du guide des missions du pacte territorial, QCD / Réseau TYNEO sollicite l'avis de l'agent référent en charge du suivi de Réseau TYNEO, avant de s'engager dans la réalisation de cette mission. En l'absence d'une réponse sous quinzaine, QCD / Réseau TYNEO décide des suites à donner à la demande.

En 2026 et pour une durée cumulée maximale de 4 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes, sur le territoire de CCA :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Participation de Réseau TYNEO à un « salon » des conseillers de l'habitat organisé par CCA et associant notamment l'ADIL, CAUE, Urband et Approcheco habitat sur une journée	Maison des transitions et de l'habitat	3 ^{ème} trimestre 2026	1,5j
Stand de sensibilisation sur le marché	Trequeuc	Un mercredi matin de juin	1j
Réalisation d'une balade thermographie infra rouge	A. défnir	Février 2026	1,5j
		TOTAL	4j

3.1.2 - Mobilisation des professionnels

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par OCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des professionnels » les actions suivantes :

Mobilisation des professionnels
Organisation de 2 « p'tits déj. des pros »
Suivi du référencement des professionnels intervenants sur des thématiques spécifiques (hors RGE) : amiante, plomb, humidité, matériaux biosourcés, ...), réflexion sur la mise en œuvre de Toutil LOUTRE, de mise en relation des particuliers artisans avec des professionnels.
Mise à jour de la liste des MAR* (département 29+56) et AMO (29)
Participation à 3 commissions Qualité (Finistère sud)
Appui aux professionnels et organisations professionnelles : « référent professionnel »
Participation aux travaux de l'observatoire de l'habitat de OCD sur le volet « Amélioration de l'habitat »
Prospection des agences immobilières et des notaires pour présenter les missions de Réseau TYNEO
Prospection des syndicats afin de présenter la mission de pré-accompagnement et de trouver des copropriétés à accompagner.
Diffusion via e-mailing d'informations à destination des professionnels en fonctions des actualités

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 1 jour est alloué à la disposition de CCA, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par OCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

En 2026 et pour une durée cumulée maximale de 1 jour, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes sur le territoire de CCA :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Appui à l'organisation d'un temps d'échanges sur les pratiques des MAR	CCA	2 ^{ème} trimestre	1j
		TOTAL	1j

3.1.3 - Suivi & pilotage

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par OCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission suivi et pilotage les actions suivantes :

Suivi & pilotage
Gouvernance de OCD / Réseau TYNEO (CoSui, CoPart, CoTech)
Participation aux instances de gouvernance des Pactes et échanges bilatéraux
Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

- o Gouvernance de la mission Réseau TYNEO

Conformément à l'accord cadre de partenariat, Quimper Cornouaille Développement organise les instances permettant l'opérationnalité de Réseau TYNEO. Les représentants désignés par CCA seront conviés aux différentes instances de OCD / Réseau TYNEO : Comité de suivi (CoSui), Comité des partenaires (CoPart) et Comité technique (CoTech).

Le calendrier prévisionnel de ces différentes instances, en 2026 :

Comité Technique	en janvier 2026
Comité des partenaires	en février 2026
Comité technique	en mai 2026
Comité technique	en septembre 2026
Comité de suivi	en septembre 2026
Comité de suivi	en octobre 2026
Comité technique	en décembre 2026

Conformément à l'accord cadre, CCA transmet sans délai les contacts de l'élu et de l'agent référent désignés pour représenter l'EPCI aux instances de OCD / Réseau TYNEO.

Les parties conviennent de s'informer mutuellement, et sans délai en cas de changement, de leur représentant (élu ou agent référent).

- o Participation à la gouvernance du pacte territorial de CCA

OCD / Réseau TYNEO collabore et participe aux diverses instances de gouvernance du pacte territorial de CCA pour lesquelles il est sollicité.

- o Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

Les modalités de transmission des bilans et des indicateurs sont détaillées à l'article 6.

3.2 INFORMATION, CONSEIL ET ORIENTATION

3.2.1 - Porte d'entrée

Sur le territoire de CCA, Réseau TYNEO est positionné comme porte d'entrée des ménages pour accéder au Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

Les modalités d'accès au service sont renseignées conformément à l'article 5.2.

3.2.2 - Orientation et information de 1^{er} niveau

- o Information de 1^{er} niveau

Les ménages de Cornouaille accèdent à Réseau TYNEO selon 2 canaux :

⇒ **Via la permanence téléphonique :**

OCD / Réseau TYNEO propose une permanence téléphonique au 02 98 10 90 93 du mardi au vendredi de 14h à 17h.

A minima, lorsque la permanence est ouverte, un conseiller répond aux demandes des ménages. OCD / Réseau TYNEO s'efforce de mettre en œuvre les moyens adaptés pour répondre de la meilleure façon aux sollicitations des ménages.

Lors des fermetures de la permanence téléphonique de Réseau TYNEO, un répondeur téléphonique informe les ménages des horaires d'ouverture du service.

Sur le territoire de CCA, l'information de 1^{er} niveau s'adresse à tous publics.

Le service est organisé pour maximiser les jours d'ouverture de la permanence téléphonique sur une année.

Chaque année, 2 périodes de fermeture du service sont prévues : 2 semaines au moment des fêtes de fin d'année et 2 semaines maximum sur la période estivale.
Le public est informé des créneaux d'ouverture du service par différents canaux d'informations (site internet de Réseau TYNEO, Google business, etc).

En cas d'événements ou de situations exceptionnels, QCD / Réseau TYNEO se réserve le droit de fermer la permanence de Réseau TYNEO.

L'agent référent de CCA en charge du suivi de Réseau TYNEO, ainsi que la personne en charge de l'accueil de la maison des transitions et de l'habitat de CCA, sont informés sans délai de chaque période de fermeture programmée ou exceptionnelle.

⇒ **Via le formulaire de contact sur le site internet de Réseau TYNEO :**

Un formulaire de contact est disponible sur la première page du site internet de Réseau TYNEO (<https://reseau.tyneo.bzh>).

Sauf période de grande affluence, les ménages sont recontactés dans un délai de 7 jours.

○ Orientation

Si la demande des ménages se situe en dehors du champ de compétence de QCD / Réseau TYNEO, ou si la demande nécessite un complément d'information auprès des services de CCA ou de structures partenaires, le ménage est invité à se rapprocher du dispositif ou de la structure adéquate. Sur le territoire de CCA, QCD / Réseau TYNEO développe des liens privilégiés avec notamment :

- L'Espace France Services de CCA à Kérandon,
- Le bus France services de CCA,
- L'Espace France Services de Rospenden,
- Urbanis, désigné par CCA pour animer le PIG logements vacants,
- Le SPANC de CCA,
- L'ADIL 29.

3.2.3 - Conseil personnalisé

QCD / Réseau TYNEO réalise les conseils individualisés à l'attention des ménages dans le bureau de permanence assigné à Réseau TYNEO au sein de la maison des transitions et de l'habitat de CCA, situé au 3 rue Victor Schoelcher à Concarneau.

Un calendrier prévisionnel des permanences par semestre est transmis à l'agent référent de CCA, ainsi qu'à la personne en charge de l'accueil de la maison des transitions et de l'habitat de CCA.

Sur le territoire de CCA, le conseil personnalisé s'adresse à tous publics et dans le domaine de la rénovation énergétique. En fonction de la montée en compétence des conseillers de QCD / Réseau TYNEO, des rendez-vous sur la dimension technique des travaux d'adaptation des logements seront proposés.

Pour chaque rendez-vous pris, le ménage reçoit une notification par messagerie électronique de prise de rendez-vous, puis 2 rappels à J-7 et J-1, avec un lien lui permettant d'annuler son rendez-vous.

Afin de faciliter la réception des ménages lorsqu'ils se présentent à la maison des transitions et de l'habitat de CCA, l'agent d'accueil dispose d'une visualisation des rendez-vous de QCD / Réseau TYNEO.

QCD / Réseau TYNEO s'efforce de proposer aux ménages un rendez-vous dans le lieu de permanence de l'EPCI du projet considéré.

Néanmoins, il est convenu que tout ménage comouillais peut se voir proposer un rendez-vous dans un quelconque espace de permanence, y compris situé dans un autre territoire de Pacte que celui de l'adresse de son projet.

- Promotion des aides locales « accession » et validation de critères techniques

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession « Home accession », QCD / Réseau TYNEO informe les ménages éligibles des modalités d'accès au dispositif et rencontre les ménages éligibles aux dispositifs « Home accession » avec travaux d'économie d'énergie, lors d'un conseil personnalisé, afin d'échanger avec le ménage des scénarios de travaux à envisager.

3.2.4 - Mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) en amont d'une orientation vers un MAR'

Pré-accompagnement de logements individuels

Dans certains cas de figure, le conseil personnalisé prodigué n'est pas suffisant pour permettre au ménage de s'engager dans une rénovation d'ampleur (c'est-à-dire une rénovation permettant un gain d'au moins deux classes énergétiques). Sur le territoire de CCA, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) s'adresse à tous publics, hors publics éligibles au PIG logements vacants, et concerne principalement le domaine de la rénovation énergétique.

La mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat comprend dans la majorité des cas la réalisation d'une évaluation énergétique (avec une visite sur place), ainsi qu'une aide au choix du scénario de travaux et à la compréhension des devis de travaux.

À ce titre, et conformément à sa mission de service public, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat proposée n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision. Elle n'a aucune valeur réglementaire et ne peut en aucun cas être utilisée pour les demandes d'aide MaPrimeRénov'.

S'il est éligible aux aides travaux d'ampleur (MaPrimeRénov' Parcours Accompagné), le ménage est orienté vers un opérateur agréé « Mon Accompagnateur Rénov' ».

3.3 INDICATEURS ET OBJECTIFS

Indicateurs de suivi		Périmètre géographique de l'indicateur	Objectif Pacte(s)
# Nombre de demandes entrantes traitées :	- Par type de contact (mail ou téléphone)	Comouaille	5 000
# Nombre d'information de 1^{er} niveau :	- Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, Autonomie et lutte contre l'habitat indigne, autre)	CCA	380
	- Par niveau de revenus		
	- Par type de contact		
# Nombre de conseil personnalisé :	- Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, potentiellement autonomie)	CCA	210
	- Par niveau de revenus		
	- Par type de contact		
# Nombre de missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat réalisées (rénovation énergétique) :	- Dont logement privé	CCA	19
	- Dont copropriété		0

3.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE

Contexte d'intérêt (Site France Rénov')	Rénovation énergétique		CCA		UH	ANC
	Adaptation	CCA	Adaptation	UH		
Structure	Réseau TYNEO	Réseau TYNEO	Réseau TYNEO	Réseau TYNEO	ADIL 29	Réseau TYNEO
Publics concernés	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public
Conseil renforcé	ly-compris bailleurs et copropriétaires avec renvois (ADIL 29) à questions réglementaires et juridiques					
Structure	Urbanis	Réseau TYNEO	Urbanis	Urbanis		
Publics concernés	Tout public éligible PIG LV	Tout public éligible PIG LV	Tout public éligible PIG LV	Tout public éligible PIG LV		
Accompagnement						
Structure	AMO MA/ROU/AMO MPR Copro ou AMO bailleur	AMO MPA ou AMO bailleur	AMO MPA ou AMO bailleur	AMO LHI ou AMO MAR-LHI ou AMO bailleur		
Publics concernés	Tout public éligible MPR-PA, MPR Copro ou avantages Loc/Avantages avec travaux énergétiques (hors PIG LV)	Tout public éligible MPA ou Loc/Avantages avec travaux d'adaptation (hors PIG LV)	Tout public éligible MPA ou Loc/Avantages avec travaux d'adaptation (hors PIG LV)	Tout public éligible MPR ou AMO bailleur ou Loc/Avantages avec travaux énergétiques (hors PIG LV)		

LHI : Lutte contre l'habitat indigne
 ANC : Assainissement non collectif
 MAR : Mon accompagnateur rénov'
 AMR : Assistance à maîtrise d'ouvrage
 MPLD : Ma prime logement décent
 MPR-PA : MaPrimeRénov' parcours accompagné
 MPA : MaPrimeAdapt'
 MPR Copro : MaPrimeRénov' copropriété
 OPAH RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain
 AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage
 PB : Propriétaire bailleur
 PIG LV : Programme d'intérêt général logement vacant

ARTICLE 4 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DES MISSIONS HORS PACTE

QCD / Réseau TYNEO réalise des actions d'information et de conseil sur des thématiques en dehors du périmètre défini par le guide des missions PIG France Rénov', comme par exemple la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, la construction, le changement de fournisseurs d'énergie, les écogestes, etc.

QCD / Réseau TYNEO propose notamment des rendez-vous spécifiques sur les installations photovoltaïques dans le domaine de l'habitat :

- Rendez-vous groupés jusqu'à 4 ménages pour les informer sur le photovoltaïque en général ;
- Rendez-vous individuels pour réaliser une étude de préfiguration propre à la situation du ménage. Cette étude de préfiguration, réalisée sur AUTOcasal (outil de l'Institut National de l'Énergie Solaire), n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision.

QCD / Réseau TYNEO peut organiser ou répondre aux demandes des territoires pour la participation ou l'animation de réunions publiques sur ces thématiques hors Pacte.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

5.1 LOGOS APOSES SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Pour la communication sur l'ensemble des missions socles défini dans l'accord cadre de partenariat, QCD / Réseau TYNEO se réfère à l'Article 3.3 Communication de l'accord cadre de partenariat.

Pour les missions spécifiques ciblant uniquement le territoire de CCA, QCD / Réseau TYNEO s'engage à mentionner aux côtés de son logo, le logo de CCA ainsi que le logo de l'Agence nationale de l'habitat composé de la Marianne de l'État et du logo type ANAH sur l'ensemble des documents, et ce dans le respect de la charte graphique de l'État.

En fonction du conventionnement annuel entre les porteurs de Pacte et la région Bretagne, les logos de la Région Bretagne et du Réseau Rénov' Habitat Bretagne seront apposés sur les différents supports de communication.

Ceci concerne tous les supports d'information imprimés et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications dans la presse portant sur le périmètre de la présente convention.

5.2 INFORMATION À COMMUNIQUER SUR L'OUTIL BDD RENOV'

La BDD Rénov' sert de base de données de référence sur le site France Rénov' pour renvoyer les ménages vers la bonne porte d'entrée de son territoire. Sur le territoire de CCA, les informations suivantes sont renseignées :

- ⇒ Réseau TYNEO est inscrit par CCA dans l'outil BDD Rénov' comme point de contact (guichet) :
- **Nom du guichet** : Réseau TYNEO
- **Numéro de l'accueil téléphonique du guichet** : 02 98 90 10 93
- **E-mail de contact du guichet** : sans objet
- **Site web du guichet** : <https://reseau.tyneo.bzh>
- **Numéro et nom de voie de la permanence du guichet** : Maison des transitions et de l'habitat, ZA Colguen, 3 rue Victor Schoelcher
- **Code postal et commune du guichet** : 29900 CONCARNEAU
- **Horaires d'ouverture du guichet** : du mardi au samedi de 9h à 12h30
- **Accueil téléphonique** : du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00.
- **Permanences physiques** : sur rendez-vous, les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois et les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi matin.
- **Zone territoriale couverte par ce guichet (préciser les EPCI et/ou département couverts)** : CCA

⇒ Quimper Cornouaille Développement est inscrit par CCA dans l'outil BDD Rénov' comme structure de mise en œuvre (MEO) du pacte territorial.

- **Nom de la structure de mise en œuvre** : Quimper Cornouaille Développement
- **Siret** : 51925865100024
- **Téléphone** : 02 98 90 10 93
- **E-mail** : sans objet
- **Site web** : <https://reseau.tyneo.bzh>
- **Nom et numéro de voie** : 24 route de Cuzon
- **Code postale et commune** : 29000 QUIMPER
- **Identification de la personne en charge de l'administration des comptes** : GUIBOUX Aurore
- **E-mail** : aurore.guiboux@qcd.bzh

⇒ Quimper Cornouaille Développement est inscrit pour un rôle « ECFR-PRIS ANAH » dans le Référentiel d'orientation des demandeurs (ROD) de l'ANAH.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS

QCD / Réseau TYNEO produit dans le courant du 1^{er} trimestre 2027, un rapport technique et financier de l'activité de Réseau TYNEO sur l'année 2026.

Un point sur l'activité de Réseau TYNEO est réalisé au cours des différents comités techniques (CoTech).

QCD / Réseau TYNEO est à la disposition de CCA pour transmettre toute information à sa disposition et à même de renseigner les indicateurs utiles à CCA dans le cadre de son Pacte.

Quimper Cornouaille Développement s'efforce de répondre favorablement aux sollicitations de CCA pour réaliser des points d'étape sur l'avancement des actions menées par QCD / Réseau TYNEO sur le territoire de CCA.

ARTICLE 7 : MODALITÉS FINANCIÈRES

7.1 CONTRIBUTION DE CCA AU TITRE DU PACTE

Pour 2026, le coût total prévisionnel de Réseau TYNEO, au titre des 4 Pactes comouaillais, est estimé à **402 584 €** (voir annexe 1).

La part imputable à CCA est fixée à **18,95%** comme précisé dans l'accord cadre de partenariat en fonction de l'indicateur ANAH, Résidences Principales Parc Privé (RPPP).

Ainsi, au titre de l'année 2026, la part de CCA est fixée à **18,95%** de **402 584€**, soit **76 290 €**.

7.2 CONTRIBUTION DE CCA AU TITRE DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES HORS PACTE

CCA va contracter avec la région Bretagne pour des missions hors Pacte réalisées par QCD / Réseau TYNEO.

La part hors pacte est calculée à l'échelle comouaillaise sur une composante de 0,05€ /habitant puis répartie par territoire de pacte au prorata des Résidences Principales Parc Privé (RPPP).

Pour 275 597 habitants, le montant hors pacte se monte à : 13 780 € pour 2026.

Ainsi, au titre de l'année 2026, la part de CCA hors pacte est fixée à **18,95%** de **13 780 €**, soit **2 611 €**.

7.3 MODALITÉS DE VERSEMENT

Pour 2026, la contribution financière de CCA allouée à Quimper Cornouaille Développement pour la mise en œuvre de QCD / Réseau TYNEO se monte à **78 901 €**, correspondant à :

- 76 290 € pour les missions Pacte
- 2 611 € pour les missions hors Pacte

La contribution financière versée à QCD / Réseau TYNEO se décompose en 2 parts :

- Une part comprise dans la cotisation de CCA dans le cadre de la convention de partenariat 2026 signée entre QCD et CCA : **11 367 €**.
- Une part de **67 534 €** versée à QCD / Réseau TYNEO, en 2 temps :
 - o 50% du coût de la mise en œuvre de Réseau TYNEO, soit **39 450 €** à la signature de la présente convention ;
 - o le solde après remise du rapport technique et d'un état récapitulatif global des dépenses réalisées et fournies à CCA, soit **28 084 €**.

CCA se libère des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :

Banque	Guichet	Numéro de compte	Cle
RIB FRANCE	12906 50121	00248026344	86
IBAN ETRANGER	FR76 1290 6501 2100 2460 2634 486	BIC	AGRIFRPP29
Domiciliation	(50121)	Nom et adresse du titulaire	
COLLECTIVITES		ASSOC. AGENCE D'URBANISME ET	
TdI : 02398760111		DE DEVELOPPEMENT DE CORNOUILLE	
		CS 40002	
		24 ROUTE DE CUZON	
		29000 QUIMPER	

ARTICLE 8 : DIFFÉRENDS ET LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties s'efforcent de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, une médiation par une personne tierce agréée par chacune des parties est opérée.

En cas d'échec, le litige est porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 9 : EXÉCUTION DE LA CONVENTION

L'ensemble des parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente convention.

ANNEXE 1 – BUDGET PREVISIONNEL 2026 DE RÉSEAU TYNEO

Fait en 2 exemplaires originaux

à Quimper, le _____

Pour Quimper Cornouaille Développement

Isabelle ASSIH - Présidente

Pour Concarneau Cornouaille Agglomération

Olivier BELLEC –Président

Coût prévisionnel 2026 de Réseau TYNEO	QBO	CCA	CCPF	SIOCA	TOTAL
# Coût de Réseau TYNEO-PACTE	144 849 €	76 290 €	43 842 €	137 603 €	402 584 €
Dont pour le volet Dynamique territoriale & suivi	29 258 €	15 410 €	8 856 €	27 795 €	81 319 €
Dont mobilisation des ménages	22 528 €	11 865 €	6 819 €	21 401 €	62 613 €
Dont mobilisation des professionnels	6 730 €	3 545 €	2 037 €	6 394 €	18 706 €
Dont pour le volet Information, Conseil et Orientation	115 591 €	60 880 €	34 986 €	109 808 €	321 265 €
Dont Info 1 ^{er} niveau	51 739 €	27 250 €	15 660 €	49 150 €	143 799 €
Dont conseils personnalisés	38 144 €	20 090 €	11 545 €	36 235 €	106 014 €
Dont pré-accompagnements	25 708 €	13 540 €	7 781 €	24 423 €	71 452 €
# Coût de Réseau TYNEO – HORS PACTE	4 958 €	2 611 €	1 501 €	4 710 €	13 780 €*
# Coût de Réseau TYNEO - TOTAL	149 807 €	78 901 €	45 343 €	142 313 €	416 364 €

Nombre de Résidences Principales Parc Privé - RPPP (Source Anah)	47 958	25 254	14 521	45 566	135 299
Indicateur de répartition par territoire de pacte %	35,98%	18,95%	10,89%	34,18%	100,00%

* population municipale cornouillaise 2026 = => 275 597 habitants x 0,05€/habitant = 13 780€

ANNEXE 2 — ACTIONS DE MOBILISATION PROPOSEES

✓ Actions mobilisation des ménages

Animations	Nbre de jour(s) <small>(y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)</small>
<p>#Conférences existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aides financières - Techniques : <ul style="list-style-type: none"> o La rénovation performante en une fois ou par étape, o Rénover sans se tromper : par où commencer ? o Qualité de l'air et ventilation o Changer de mode de chauffage o Arnaques et pratiques frauduleuses dans la rénovation énergétique o Thermographie infrarouge 	1 jour
<p>#Conférences sur mesure</p> <p># Fresque de la rénovation énergétique à destination du grand public Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation.</p> <p># Visite de maison rénovée ou en cours de chantier En s'appuyant sur des particuliers qui ont réalisés des travaux, faire visiter leur maison et les faire témoigner de leur expérience. 10 à 15 participants par visite.</p> <p># Stand de sensibilisation sur marché/autre événement Avec maquettes, échantillons isolants, fiche étapes, schéma déperditions, ...</p> <p># Pop-up Réno Dispositif d'animation décalée autour d'outils d'interpellation "Ceci n'est pas un café", la "VMC Warhol" et la "Frozen Joconde" pour aborder des questions de confort, d'économies d'énergie et de qualité de l'air intérieur. Animation à réaliser dans des lieux à forte affluence</p> <p># Balade thermographique Démarche nocturne dans les rues d'une commune afin d'observer les façades à l'aide d'une caméra thermique</p> <p># Soirée jeux de société « Rénovation » autour d'un apéritif Plusieurs jeux de société peuvent être proposés : Rénopoly, jeu de l'oie, Réno quest (autour du parcours de la rénovation), ...</p> <p># Quiz de la rénovation Quiz avec application sur smartphone, en soirée, selon thématique visée</p>	2 jours 1 jour / animateur 16 personnes max 2 jours / visite Temps sur l'événement + 1 jour de préparation 1,5 jour 1,5 jour 1 jour 1,5 jour

✓ Actions mobilisation des professionnels

Animations	Nbre de jour(s) <small>(y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)</small>
<p># Co-animation d'une réunion des accompagnateurs Rénov' et/ou AMO œuvrant sur le territoire de pacte</p> <p># fresque de la rénovation énergétique à destination des professionnels du territoire de pacte Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation</p> <p># Déclinaison locale du p'tit déjà des pros pour notamment présenter le SPRH aux professionnels du bâtiment</p>	1 jour 1 jour / animateur 16 personnes max 1,5 jour

ANNEXE 3 — DESCRIPTIF EXPOSITION — 12 PANNEAUX

Renov' Habitat et **Préfin** **Bertrage**

Pratiques commerciales trompeuses et fraudes à la rénovation
 Des conseils et des astuces pour éviter les pièges de la rénovation. Les professionnels doivent être agréés par le Préfet. Attention aux offres trop belles pour être vraies. Vérifiez les qualifications et les références des artisans.

Pourquoi rénover son bien ?
 Améliorer la performance énergétique de votre logement pour réduire vos dépenses et augmenter sa valeur. Rénover permet de bénéficier de subventions et de crédits d'impôt.

Les sources d'inconfort du logement
 Identifier les causes de l'inconfort : manque d'isolation, mauvaise ventilation, ponts thermiques, etc. Une rénovation globale permet de résoudre ces problèmes.

L'isolation de la toiture
 L'isolation de la toiture est la mesure la plus efficace pour réduire les pertes de chaleur. Utilisez des matériaux isolants performants et assurez-vous d'une bonne mise en œuvre.

L'isolation des murs
 L'isolation des murs permet de réduire les pertes de chaleur et d'améliorer le confort. Les techniques courantes sont l'isolation par l'extérieur (IPE) et l'isolation par l'intérieur (IPI).

Préserver la qualité de l'air grâce à la ventilation
 Une bonne ventilation est essentielle pour maintenir la qualité de l'air intérieur et éviter l'humidité et les moisissures. Optez pour une ventilation mécanique contrôlée (VMC).

Le chauffage au bois
 Le chauffage au bois est une solution écologique et économique pour chauffer votre logement. Choisissez un système performant et assurez-vous d'une bonne maintenance.

Bien choisir son système de chauffage
 Le choix d'un système de chauffage dépend de nombreux facteurs : le climat, l'isolation du logement, le budget, etc. Comparez les différentes options pour faire le meilleur choix.

Les pompes à chaleur
 Les pompes à chaleur sont des systèmes de chauffage performants et économes. Elles utilisent l'énergie renouvelable de l'air, de l'eau ou du sol.

Rénover un logement ancien
 Rénover un logement ancien permet de préserver le patrimoine architectural tout en améliorant la performance énergétique. Utilisez des matériaux compatibles avec l'existant.

TABLE DES MATIERES

Article 1 : Objet de la Convention..... 4
 Article 2 : Durée d'application de la convention..... 4
 Article 3 : Actions réalisées au titre du PACTE..... 4
 3.1 Dynamique territoriale..... 4
 3.2 Information, conseil et orientation..... 6
 3.3 Indicateurs et Objectifs..... 9
 Article 4 : actions réalisées au titre des missions hors PACTE 9
 Article 5 : Communication.....10
 5.1 logos apposés sur les supports de communication.....10
 5.2 Information à communiquer sur l'outil BDD Rénov'.....10
 Article 6 : Modalités de suivi et d'évaluation des actions11
 Article 7 : Modalités financières.....11
 7.1 Contribution de SIOCA au titre du Pacte11
 7.2 Contribution de SIOCA au titre des missions complémentaires hors Pacte11
 7.3 Modalités de versement.....11
 Article 8 : Différends et litiges.....12
 Article 9 : Exécution de la convention12



**CONVENTION ANNUELLE D'APPLICATION
2026**

Pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de l'Ouest-Cornouaille

Entre



Et



La présente convention est établie entre :

Quimper Cornouaille Développement,

Ci-après désigné par « **QCD / Réseau TYNEO** »

24 route de Cuzon – CS 40002- 29018 Quimper Cedex
Représenté par Isabelle ASSIH
Présidente,

Et

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Ci-après désigné par « **SIOCA** »

14 rue Charles Le Bastard – 29120 Pont-L'Abbé
Représenté par Yannick LE MOIGNE
Président

Pour le compte de :

- Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
Ci-après désigné par « **CCPBS** »
- Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden
Ci-après désigné par « **CCHPB** »
- Communauté de Communes de Douarnenez Communauté
Ci-après désigné par « **DZCO** »
- Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz
Ci-après désigné par « **CCCSPPR** »

Considérant :

- QCD / Réseau TYNEO opère le service dénommé « Réseau TYNEO » depuis 2016 en Cornouaille pour accompagner les ménages en matière d'amélioration de la performance énergétique de leur logement, et plus largement pour l'amélioration de l'habitat ;
- L'ensemble des signataires de l'accord cadre de partenariat souhaite mettre en œuvre de manière homogène et cohérente les activités de Réseau TYNEO à l'échelle de la Cornouaille ;
- Son ambition est de proposer aux ménages cornouaillais, un service de qualité concourant à l'amélioration de l'habitat, aux réductions des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et à la résilience du territoire ;

Vu :

- Les statuts de Quimper Cornouaille Développement ;
- La délibération du conseil d'administration et de l'assemblée générale de QCD en date du 20 mai 2025 validant l'accord cadre de partenariat 2025-2029 et les conventions annuelles de d'applications 2025 avec les 4 structures porteuses d'un Pacte Territorial France Rénov' ;
- L'accord cadre de partenariat 2025-2029 signé le 20 mai 2025 ;
- L'accord cadre de partenariat, signé entre Quimper Cornouaille Développement et Quimper Bretagne Occidentale, Concarneau Cornouaille Agglomération, la communauté de communes du Pays Fousnantaïs et le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement ; définissant les missions de Réseau TYNEO, applicable du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;
- Vu la délibération 2020-028 du conseil syndical du SIOCA en date du 20 décembre 2024.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la définition des modalités d'application de l'accord cadre de partenariat visé supra, pour l'année 2026, entre QCD / Réseau TYNEO et le SIOCA.

L'ensemble des termes de la présente convention se réfère à l'accord cadre de partenariat précité.

ARTICLE 2 : DURÉE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année 2026.

Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DU PACTE

QCD / Réseau TYNEO contribue à la réalisation d'actions prévues par le Programme d'Intérêt Général Pacte territorial France Rénov' (PIG PT-FR), signé entre l'ANAH et le SIOCA.

3.1 DYNAMIQUE TERRITORIALE

3.1.1 - Mobilisation des ménages

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des ménages » les actions suivantes :

Mobilisation des ménages
Communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et communication visuelle et papier (flyer, affiche, etc.)
Sollicitations médias : conférences de presse, radio, etc.
Réalisation ou mise à jour des documents internes (Outils pour les conseillers & fiches synthétiques remises aux ménages)
Participation aux 2 salons de l'habitat à Quimper (organisés par Defricom et par Vivimg)
Gestion de l'outil de prise de RDV
Mise à disposition d'une exposition sur la rénovation énergétique des logements (descriptif des panneaux en annexe 3) – sur réservation

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 7 jours est alloué à la disposition du SIOCA, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

QCD / Réseau TYNEO peut intervenir lors des réunions publiques ou organiser des animations, avec accord ou à la demande du bénéficiaire de cette convention. Les actions menées sur le territoire du SIOCA et touchant sa population seront comptabilisées dans le forfait de jours précité.

Pour toute sollicitation d'intervention sur le territoire du SIOCA émanant de tout organisme (association, école, entreprise, etc.) et rentrant dans le cadre du guide des missions du pacte territorial, QCD / Réseau TYNEO sollicite l'avis de l'agent référent en charge du suivi de Réseau TYNEO, avant de s'engager dans la réalisation de cette mission. En l'absence d'une réponse sous quinze jours, QCD / Réseau TYNEO décide des suites à donner à la demande.

En 2026 et pour une durée cumulée maximale de 7 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes, sur le territoire du SIOCA :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
2 visites de maison rénovée ou en cours de chantier	Cap-Sizun & Pays bigouden	A définir	4j
2 conférences existantes	A définir	A définir	2
Action à définir	A définir	A définir	1
TOTAL			7j

3.1.2 - Mobilisation des professionnels

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des professionnels » les actions suivantes :

Mobilisation des professionnels
Organisation de 2 « p'tits déj' des pros »
Suivi du référencement des professionnels intervenants sur des thématiques spécifiques (hors RGE) : amiante, plomb, humidité, matériaux biosourcés, ...; réflexion sur la mise en œuvre de l'outil LOUIRE, de mise en relation des particuliers artisans avec des professionnels.
Mise à jour de la liste des MAR (département 29+56) et AMO (29)
Participation à 3 commissions Qualibat (Finistère sud)
Appui aux professionnels et organisations professionnelles : « référent professionnel »
Participation aux travaux de l'observatoire de l'habitat de QCD sur le volet « Amélioration de l'habitat »
Prospection des agences immobilières et des notaires pour présenter les missions de Réseau TYNEO
Prospection des syndicats afin de présenter la mission de pré-accompagnement et de trouver des copropriétés à accompagner.
Diffusion via e-mailing d'informations à destination des professionnels en fonctions des actualités

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 2 jours est alloué à la disposition du SIOCA, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

En 2026 et pour une durée cumulée maximale de 2 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes sur le territoire du SIOCA :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Défini-tion locale du p'tit déj' des pros	A définir	A définir	2j
TOTAL			2j

3.1.3 - Suivi & pilotage

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission suivi et pilotage les actions suivantes :

Suivi & pilotage
Gouvernance de QCD / Réseau TYNEO (CoSui, CoPart, CoTech)
Participation aux instances de gouvernance des Pactes et échanges bilatéraux
Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

- o Gouvernance de la mission Réseau TYNEO

Conformément à l'accord cadre de partenariat, Quimper Cornouaille Développement organise les instances permettant l'opérationnalité de Réseau TYNEO. Les représentants désignés par le SIOCA seront conviés aux différentes instances de QCD / Réseau TYNEO : Comité de suivi (CoSui), Comité des partenaires (CoPart) et Comité technique (CoTech).

Le calendrier prévisionnel de ces différentes instances, en 2026 :

Comité Technique	en janvier 2026
Comité des partenaires	en février 2026
Comité technique	en mai 2026
Comité technique	en septembre 2026
Comité de suivi	en septembre 2026
Comité de suivi	en octobre 2026
Comité technique	en décembre 2026

Conformément à l'accord cadre, le SIOCA transmet sans délai les contacts de l' élu et de l'agent référent désignés pour représenter l'EPCI aux instances de QCD / Réseau TYNEO.

Les parties conviennent de s'informer mutuellement, et sans délai en cas de changement, de leur représentant (élu ou agent référent).

- o Participation à la gouvernance du pacte territorial du SIOCA

QCD / Réseau TYNEO collabore et participe aux diverses instances de gouvernance du pacte territorial du SIOCA pour lesquelles il est sollicité.

- o Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

Les modalités de transmission des bilans et des indicateurs sont détaillées à l'Article 6.

3.2 INFORMATION, CONSEIL ET ORIENTATION

3.2.1 - Porte d'entrée

Sur le territoire du SIOCA, Réseau TYNEO est positionné comme porte d'entrée des ménages pour accéder au Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

Les modalités d'accès au service sont renseignées conformément à l'article 5.2.

3.2.2 - Orientation et information de 1^{er} niveau

- o Information de 1^{er} niveau

Les ménages de Cornouaille accèdent à Réseau TYNEO selon 2 canaux :

⇒ **Via la permanence téléphonique :**

QCD / Réseau TYNEO propose une permanence téléphonique au 02 98 10 90 93 du mardi au vendredi de 14h à 17h.

A minima, lorsque la permanence est ouverte, un conseiller répond aux demandes des ménages. QCD / Réseau TYNEO s'efforce de mettre en œuvre les moyens adaptés pour répondre de la meilleure façon aux sollicitations des ménages.

Lors des fermetures de la permanence téléphonique de Réseau TYNEO, un répondeur téléphonique informe les ménages des horaires d'ouverture du service.

Sur le territoire du SIOCA, l'information de 1^{er} niveau s'adresse à tous publics.

Le service est organisé pour maximiser les jours d'ouverture de la permanence téléphonique sur une année.

Chaque année, 2 périodes de fermeture du service sont prévues : 2 semaines au moment des fêtes de fin d'année et 2 semaines maximum sur la période estivale.

Le public est informé des créneaux d'ouverture du service par différents canaux d'informations (site internet de Réseau TYNEO, Google business, etc.).

En cas d'événements ou de situations exceptionnelles, QCD / Réseau TYNEO se réserve le droit de fermer la permanence de Réseau TYNEO.

L'agent référent du SIOCA en charge du suivi de Réseau TYNEO, ainsi que la personne en charge de l'accueil du SIOCA, sont informés sans délai de chaque période de fermeture programmée ou exceptionnelle.

⇒ **Via le formulaire de contact sur le site internet de Réseau TYNEO :**

Un formulaire de contact est disponible sur la première page du site internet de Réseau TYNEO (<https://reseau.tyneo.bzh>).

Sauf période de grande affluence, les ménages sont recontactés dans un délai de 7 jours.

- o Orientation

Si la demande des ménages se situe en dehors du champ de compétence de QCD / Réseau TYNEO, ou si la demande nécessite un complément d'information auprès des services du SIOCA ou de structures partenaires, le ménage est invité à se rapprocher du dispositif ou de la structure adéquate. Sur le territoire du SIOCA, QCD / Réseau TYNEO développe des liens privilégiés avec notamment :

- L'Espace France Services de CCCSPR,
- L'Espace France services de CCHPB,
- Le Pimm's médiation en charge de l'Espace France services « mobile » sur la CCPBS,
- L'Espace France services de Douarnenez à Kernarrou,
- Urbani's, désigné par DZCO et ville de Douarnenez pour animer l'OPAH RU centre-ville de Douarnenez,
- Urbani's désigné par la CCCSPR et la ville d'Audierne pour animer l'OPAH RU centre-ville d'Audierne ;
- Les 4 SPANC des 4 EPCI de l'Ouest Comouaille,
- L'ADIL 29.

3.2.3 - Conseil personnalisé

QCD / Réseau TYNEO réalise les conseils individualisés à l'attention des ménages dans les bureaux de permanence proposés au sein des 4 lieux de permanence sur l'ouest Cornouaille :

- Dans les locaux du SIOCA, au 14 rue Charles Le Bastard à Pont L'Abbé ;
- Au siège de Douarnenez Communauté, au 75 Rue ar veret à Douarnenez ;
- A la Maison France services de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, au 2A rue de la Mer à Pouldreuzic ;
- A l'Espace France services de la Communauté de communes du Cap Sizun Pointe du Raz, temporairement délocalisé sur 2026 au Village France Services, 23 rue Arsène Kersaudy à Pont Croix.

Un calendrier prévisionnel des permanences par semestre est transmis à l'agent référent de SIOCA.

Sur le territoire du SIOCA, le conseil personnalisé s'adresse à tous publics et dans le domaine de la rénovation énergétique. En fonction de la montée en compétence des conseillers de QCD / Réseau TYNEO, des rendez-vous sur la dimension technique des travaux d'adaptation des logements seront proposés.

Pour chaque rendez-vous pris, le ménage reçoit une notification par messagerie électronique de prise de rendez-vous, puis 2 rappels à J-7 et J-1, avec un lien lui permettant d'annuler son rendez-vous.

3.3 INDICATEURS ET OBJECTIFS

Indicateurs de suivi		Périmètre géographique de l'indicateur	Objectif Pacte(s)
# Nombre de demandes entrantes traitées :	- Par type de contact (mail ou téléphone)	Comouaille	5 000
# Nombre d'information de 1^{er} niveau :	- Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, Autonomie et lutte contre l'habitat indigne, autre) - Par niveau de revenus - Par type de contact	SIOCA	685
# Nombre de conseil personnalisé :	- Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, potentiellement autonomie) - Par niveau de revenus - Par type de contact	SIOCA	380
# Nombre de missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat réalisés (rénovation énergétique) :	- Dont logement privé - Dont copropriété	SIOCA	26 4

3.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE

Mission / Parcours		Région de la Seine-Normandie		Région de la Normandie		Région de la Haute-Normandie		Région de la Normandie		Région de la Normandie	
Structure		Région de la Seine-Normandie		Région de la Normandie		Région de la Haute-Normandie		Région de la Normandie		Région de la Normandie	
Publics concernés		Région de la Seine-Normandie		Région de la Normandie		Région de la Haute-Normandie		Région de la Normandie		Région de la Normandie	
Conseil personnalisé	(y compris bailleurs et copropriétaires avec envoi FADL 25 à 4 questions réglementaires et juridiques)	Urbanité	Réseau TYNEO	Urbanité	Réseau TYNEO	Urbanité	Réseau TYNEO	Urbanité	Réseau TYNEO	Urbanité	Réseau TYNEO
Accompagnement		Urbanité	SIOCA	Urbanité	SIOCA	Urbanité	SIOCA	Urbanité	SIOCA	Urbanité	SIOCA
Structure	PO bleu & jeune délégués MPR PA, MPR PA ou Loc' Avantages avec travaux de rénovation énergétique	Urbanité	SIOCA	Urbanité	SIOCA	Urbanité	SIOCA	Urbanité	SIOCA	Urbanité	SIOCA
Publics concernés	PO bleu & jeune délégués MPR PA, MPR PA ou Loc' Avantages avec travaux de rénovation énergétique	Urbanité	SIOCA	Urbanité	SIOCA	Urbanité	SIOCA	Urbanité	SIOCA	Urbanité	SIOCA

- LH: Lutte contre l'habitat indigne
- ANC: Assainissement non collectif
- AMR: Mon accompagnateur rénov
- AMO: Assistance à maîtrise d'ouvrage
- MPLD: Ma prime logement décent
- MPR-PA: MaPrimeRénov' parcours accompagné
- MPA: MaPrimeAdapt'
- MPR Copro: MaPrimeRénov' copropriété
- OPAH RU: Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain
- PO: Propriétaire occupant
- PB: Propriétaire bailleur
- PLGV: Programme d'intérêt général logement vacant

ARTICLE 4 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DES MISSIONS HORS PACTE

QCD / Réseau TYNEO réalise des actions d'information et de conseil sur des thématiques en dehors du périmètre défini par le guide des missions 'France Rénov', comme par exemple la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, la construction, le changement de fournisseurs d'énergie, les écogestes, etc.

QCD / Réseau TYNEO propose notamment des rendez-vous spécifiques sur les installations photovoltaïques dans le domaine de l'habitat :

- Rendez-vous groupés jusqu'à 4 ménages pour les informer sur le photovoltaïque en général ;
- Rendez-vous individuels pour réaliser une étude de préfiguration propre à la situation du ménage. Cette étude de préfiguration, réalisée sur AUTOCalsol (outil de l'Institut National de l'Énergie Solaire), n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision.

Pour simplifier l'accueil des ménages dans les quatre lieux de permanence, un accès aux calendriers de rendez-vous de Réseau TYNEO est disponible sur demande.

QCD / Réseau TYNEO s'efforce de proposer aux ménages un rendez-vous dans le lieu de permanence de l'IEPCI du projet considéré.

Néanmoins, il est convenu que tout ménage cornouaillais peut se voir proposer un rendez-vous dans un quelconque espace de permanence, y compris situé dans un autre territoire de Pacte que celui de l'adresse de son projet.

- o Promotion des aides locales «accession» et validation de critères techniques

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession « Osez investir », QCD / Réseau TYNEO informe les ménages éligibles des modalités d'accès au dispositif et rencontre les ménages éligibles, lors d'un conseil personnalisé, afin d'échanger avec le ménage des scénarios de travaux à envisager.

3.2.4 - Mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) en amont d'une orientation vers un MAR'

Pré-accompagnement de logements individuels

Dans certains cas de figure, le conseil personnalisé prodigué n'est pas suffisant pour permettre au ménage de s'engager dans une rénovation d'ampleur (c'est-à-dire une rénovation permettant un gain d'au moins deux classes énergétiques). Sur le territoire du SIOCA, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) s'adresse à tous publics, hors publics éligibles à l'OPAH RU d'Audierne et de Douarnenez, et concerne principalement le domaine de la rénovation énergétique.

La mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat comprend dans la majorité des cas la réalisation d'une évaluation énergétique (avec une visite sur place), ainsi qu'une aide au choix du scénario de travaux et à la compréhension des devis de travaux.

À ce titre, et conformément à sa mission de service public, la mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat proposée n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision. Elle n'a aucune valeur réglementaire et ne peut en aucun cas être utilisée pour les demandes d'aide MaPrimeRénov'.

S'il est éligible aux aides travaux d'ampleur (MaPrimeRénov' Parcours Accompagné), le ménage est orienté vers un opérateur agréé « Mon Accompagnateur Rénov' ».

Pré-accompagnement de copropriété

Sur 2026, à titre d'expérimentation, il est proposé de pré-accompagner un échantillon de copropriétés en Cornouaille (objectif SIOCA, cf tableau ci-dessous).

Cette mission a pour but d'inciter et d'accompagner les syndicats et les copropriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique en phase amont d'une rénovation globale. Ce pré-accompagnement se traduit par :

- Une ou plusieurs réunions d'informations auprès des copropriétaires ;
- L'accompagnement du syndic : aide à l'élaboration du cahier des charges de consultation d'une maîtrise d'œuvre ;
- Aide à l'appropriation des résultats de l'audit;
- Fourniture d'une liste de professionnels;
- Elaboration d'une maquette financière;
- Aide à la préparation de l'assemblée générale décidant des travaux.

QCD / Réseau TYNEO peut organiser ou répondre aux demandes des territoires pour la participation ou l'animation de réunions publiques sur ces thématiques hors Pacte.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

5.1 LOGOS APOSES SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Pour la communication sur l'ensemble des missions socles défini dans l'accord cadre de partenariat, QCD / Réseau TYNEO se réfère à l'Article 3.3 Communication de l'accord cadre de partenariat.

Pour les missions spécifiques ciblant uniquement le territoire du SIOCA, QCD / Réseau TYNEO s'engage à mentionner aux côtés de son logo, le logo du SIOCA ainsi que le logo de l'Agence nationale de l'habitat composé de la Marianne de l'Etat et du logo type ANAH sur l'ensemble des documents, et ce dans le respect de la charte graphique de l'Etat.

En fonction du conventionnement annuel entre les porteurs de Pacte et la région Bretagne, les logos de la Région Bretagne et du Réseau Rénov' Habitat Bretagne seront apposés sur les différents supports de communication.

Ceci concerne tous les supports d'information imprimés et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications dans la presse portant sur le périmètre de la présente convention.

5.2 INFORMATION À COMMUNIQUER SUR L'OUTIL BDD RENOV'

La BDD Rénov' sert de base de données de référence sur le site France Rénov' pour renvoyer les ménages vers la bonne porte d'entrée de son territoire. Sur le territoire du SIOCA, les informations suivantes sont renseignées :

⇒ Réseau TYNEO est inscrit par le SIOCA dans l'outil BDD Rénov' comme point de contact (guichet) :

- **Nom du guichet** : Réseau TYNEO
- **Numéro de l'accueil téléphonique du guichet** : 02 98 90 10 93
- **E-mail de contact du guichet** : sans objet
- **Site web du guichet** : <https://reseauayneo.bzh>
- **Numéro et nom de voie de la permanence du guichet** : non-défini
- **Code postal et commune du guichet** : non-défini
- **Horaires d'ouverture du guichet** : non défini
- **Accueil téléphonique** : du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00.
- **Permanences physiques** : sur rendez-vous,
 - o A Pont l'Abbé les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} vendredi de chaque mois
 - o A Pouldreuzic : les 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois
 - o A Audierne : les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois
 - o A Douarnenez : les 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois
- **Zone territoriale couverte par ce guichet (préciser les EPCI et/ou départements couverts)** : CCPBS, CCHPB, CCCSPR, DZCCO

⇒ Quimper Cornouaille Développement est inscrit par le SIOCA dans l'outil BDD Rénov' comme structure de mise en œuvre (MEO) du pacte territorial.

- **Nom de la structure de mise en œuvre** : Quimper Cornouaille Développement
- **Siret** : 51925865100024
- **Téléphone** : 02 98 90 10 93
- **E-mail** : sans objet
- **Site web** : <https://reseauayneo.bzh>
- **Nom et numéro de voie** : 24 route de Cuzon
- **Code postale et commune** : 29000 QUIMPER

- **Identification de la personne en charge de l'administration des comptes** : GUIBOUX Aurore
- **E-mail** : aurore.guiboux@qcd.bzh

⇒ Quimper Cornouaille Développement est inscrit pour un rôle « ECFR-PRIS ANAH » dans le Référentiel d'orientation des demandeurs (ROD) de l'ANAH.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS

QCD / Réseau TYNEO produit dans le courant du 1^{er} trimestre 2027, un rapport technique et financier de l'activité de Réseau TYNEO sur l'année 2026.

Un point sur l'activité de Réseau TYNEO est réalisé au cours des différents comités techniques (CoTech).

QCD / Réseau TYNEO est à la disposition du SIOCA pour transmettre toute information à sa disposition et à même de renseigner les indicateurs utiles au SIOCA dans le cadre de son Pacte.

Quimper Cornouaille Développement s'efforce de répondre favorablement aux sollicitations du SIOCA pour réaliser des points d'étape sur l'avancement des actions menées par QCD / Réseau TYNEO sur le territoire du SIOCA.

ARTICLE 7 : MODALITÉS FINANCIÈRES

7.1 CONTRIBUTION DE SIOCA AU TITRE DU PACTE

Pour 2026, le coût total prévisionnel de Réseau TYNEO, au titre des 4 Pactes cornouillais, est estimé à **402 584 €** (voir annexe 1).

La part imputable au SIOCA est fixée à 34,18% comme précisé dans l'accord cadre de partenariat en fonction de l'indicateur ANAH, Résidences Principales Parc Privé (RPPPP).

Ainsi, au titre de l'année 2026, la part de SIOCA est fixée à 34,18 % de 402 584 €, soit **137 603 €**.

7.2 CONTRIBUTION DE SIOCA AU TITRE DES MISSIONS COMPLEMENTAIRES HORS PACTE

Le SIOCA va contracter avec la région Bretagne pour des missions hors Pacte réalisées par QCD / Réseau TYNEO.

La part hors pacte est calculée à l'échelle cornouillaise sur une composante de 0,05€/habitant puis répartie par territoire de pacte au prorata des Résidences Principales Parc Privé (RPPPP).

Pour 275 597 habitants, le montant hors pacte se monte à : 13 780€ pour 2026.

Ainsi, au titre de l'année 2026, la part du SIOCA hors pacte est fixée à 34,18% de 13 780 €, soit **4 710 €**.

7.3 MODALITÉS DE VERSEMENT

Pour 2026, la contribution financière de l'ouest Cornouaille allouée à Quimper Cornouaille Développement pour la mise en œuvre de QCD / Réseau TYNEO se monte à **142 313 €**, correspondant à :

- 137 603 € pour les missions Pacte
- 4 710 € pour les missions hors Pacte

La contribution financière versée à QCD / Réseau TYNEO se décompose en 2 parts :

- Une part de **20 510 €** versée par les 4 EPCI de l'ouest Cornouaille (DZCO, CCCSPR, CCHPB et CCPBS) adhérents à OCD dans le cadre de leur cotisation annuelle, et se décomposant ainsi par territoire :
 - 4 090 € pour DZCO,
 - 3 628 € pour CCCSPR,
 - 3 900 € pour CCHPB,
 - 8 892 € pour CCPBS.
- Une part de **121 803 €** versée par le SIOCA à OCD / Réseau TYNEO, en 2 temps :
 - o **71 156 €** à la signature de la présente convention (correspondant à 50% du coût de la mise en œuvre de Réseau TYNEO de 142 327€)
 - o **50 647 €**, le solde après remise du rapport technique et d'un état récapitulatif global des dépenses réalisées et fournies au SIOCA.

Le SIOCA se libère des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :

Banque	Guichet	Numéro de compte	Cle
RIB FRANCE	12906	50121	00248026344
			86
IBAN ETRANGER	FR76 1290 6501 2100 2480 2634 486		BIC AGRIFRPP829
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire		
COLLECTIVITES (50121)	ASSOC. AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE CORNOUAILLE		
Tel : 0298760111	CS 40002		
	24 ROUTE DE CUZON		
	29000 QUIMPER		

Isabelle ASSIH - Présidente

Pour Quimper Cornouaille Développement

Fait en 2 exemplaires originaux

à Quimper, le _____

Pour le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Yannick LE MOIGNE-Président

ARTICLE 8 : DIFFÉRENDS ET LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties s'efforcent de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, une médiation par une personne tierce agréée par chacune des parties est opérée.

En cas d'échec, le litige est porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 9 : EXÉCUTION DE LA CONVENTION

L'ensemble des parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente convention.

ANNEXE 1 – BUDGET PREVISIONNEL 2026 DE RESEAU TYNEO

Coût prévisionnel 2026 de Réseau TYNEO	QBO	CCA	CCPF	SIOCA	TOTAL
# Coût de Réseau TYNEO-PACTE	144 849 €	76 290 €	43 842 €	137 603 €	402 584 €
dont pour le volet Dynamique territoriale & suivi	29 258 €	15 410 €	8 856 €	27 795 €	81 319 €
dont mobilisation des ménages	22 528 €	11 865 €	6 819 €	21 401 €	62 613 €
dont mobilisation des professionnels	6 730 €	3 545 €	2 037 €	6 394 €	18 706 €
dont pour le volet Information, Conseil et Orientation	115 591 €	60 880 €	34 986 €	109 808 €	321 265 €
dont info 1 ^{er} niveau	51 739 €	27 250 €	15 660 €	49 150 €	143 799 €
dont conseils personnalisés	38 144 €	20 090 €	11 545 €	36 235 €	106 014 €
dont pré-accompagnements	25 708 €	13 540 €	7 781 €	24 423 €	71 452 €
# Coût de Réseau TYNEO – HORS PACTE	4 958 €	2 611 €	1 501 €	4 710 €	13 780 €*
# Coût de Réseau TYNEO - TOTAL	149 807 €	78 901 €	45 343 €	142 313 €	416 364 €

Nombre de Résidences Principales Parc Privé - RPPP (Source Anah)	47 958	25 254	14 521	45 566	133 259
Indicateur de répartition par territoire de pacte %	35,98%	18,95%	10,89%	34,18%	100,00%

* population municipale cornouaillaise 2026 ==> 275 597 habitants x 0,05€/habitant = 13 780€

ANNEXE 2 – ACTIONS DE MOBILISATION PROPOSEES

✓ Actions mobilisation des ménages

Animations	Nbre de jour(s) (y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)
# Conférences existantes :	
- Aides financières	
- Techniques :	
o La rénovation performante en une fois ou par étape, Rénover sans se tromper : par où commencer ?	1 jour
o Qualité de l'air et ventilation	
o Changer de mode de chauffage	
o Arnaques et pratiques frauduleuses dans la rénovation énergétique	
o Thermographie infrarouge	
# Conférences sur mesure	2 jours
# Fresque de la rénovation énergétique à destination du grand public Droit d'utilisation de la fresque = 96€ / TTC par animation.	1 jour / animateur 16 personnes max
# Visite de maison rénovée ou en cours de chantier En s'appuyant sur des particuliers qui ont réalisés des travaux, faire visiter leur maison et les faire témoigner de leur expérience. 10 à 15 participants par visite.	2 jours / visite
# Stand de sensibilisation sur marché/autre événement Avec maquettes, échantillons isolants, fiche étapes, schéma déperditions, ...	Temps sur l'évènement + 1 jour de préparation
# Pop-up Réno Dispositif d'animation décalée autour d'outils d'interpellation "Ceci n'est pas un café", la "VMC Warhol" et la "Frozen Joconde" pour aborder des questions de confort, d'économies d'énergie et de qualité de l'air intérieur. Animation à réaliser dans des lieux à forte affluence	1,5 jour
# Balade thermographique Démarche nocturne dans les rues d'une commune afin d'observer les façades à l'aide d'une caméra thermique	1,5 jour
# Soirée jeux de société « Rénovation » autour d'un apéritif Plusieurs jeux de société peuvent être proposés : Rénopoly, jeu de l'oie, Réno quest (autour du parcours de la rénovation), ...	1 jour
# Quiz de la rénovation Quiz avec application sur smartphone, en soirée, selon thématique visée	1,5 jour

✓ Actions mobilisation des professionnels

Animations	Nbre de jour(s) (y compris l'épave et l'administration des inscriptions)
# Co-animation d'une réunion des accompagnateurs Rénov' et/ou AMO œuvrant sur le territoire de pacte	1 jour
# fresque de la rénovation énergétique à destination des professionnels du territoire de pacte <i>Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation</i>	1 jour / animateur 16 personnes max
# Déclinaison locale du p'tit déj des pros pour notamment présenter le SPRH aux professionnels du bâtiment	1,5 jour

ANNEXE 3 — DESCRIPTIF EXPOSITION — 12 PANNEAUX



TABLE DES MATIERES

Article 1 : Objet de la Convention..... 3
 Article 2 : Durée d'application de la convention..... 3
 Article 3 : Actions réalisées au titre du PACTE..... 3
 3.1 Dynamique territoriale..... 3
 3.2 Information, conseil et orientation..... 5
 3.3 Indicateurs et Objectifs..... 8
 Article 4 : actions réalisées au titre des missions hors PACTE 8
 Article 5 : Communication..... 9
 5.1 logos apposés sur les supports de communication..... 9
 5.2 Information à communiquer sur l'outil BDD Rénov'..... 9
 Article 6 : Modalités de suivi et d'évaluation des actions 9
 Article 7 : Modalités financières.....10
 7.1 Contribution de CCPF au titre du Pacte.....10
 7.2 Contribution de CCPF au titre des missions complémentaires hors Pacte.....10
 7.3 Modalités de versement.....10
 Article 8 : Différends et litiges.....11
 Article 9 : Exécution de la convention11



**CONVENTION ANNUELLE D'APPLICATION
2026**

Pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de la
Communauté de communes du pays fousnantais

Entre



Et



La présente convention est établie entre :

Quimper Cornouaille Développement,

Ci-après désigné par « **QCD / Réseau TYNEO** »

24 route de Cuzon – CS 40002- 29018 Quimper Cedex
Représenté par Isabelle ASSIH
Présidente,

Et

Communauté de Communes du Pays Fousnantais,

Ci-après désigné par « **CCPF** »

11, espace de Kerourgué - CS 31046 - 29170 Fousnant Cedex
Représenté par Roger LE GOFF
Président

Considérant:

- QCD / Réseau TYNEO opère le service dénommé « Réseau TYNEO » depuis 2016 en Cornouaille pour accompagner les ménages en matière d'amélioration de la performance énergétique de leur logement, et plus largement pour l'amélioration de l'habitat ;
- L'ensemble des signataires de l'accord cadre de partenariat souhaite mettre en œuvre de manière homogène et cohérente les activités de Réseau TYNEO à l'échelle de la Cornouaille ;
- Son ambition est de proposer aux ménages cornouillais, un service de qualité concourant à l'amélioration de l'habitat, aux réductions des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et à la résilience du territoire ;

Vu:

- Les statuts de Quimper Cornouaille Développement ;
- La délibération du conseil d'administration et de l'assemblée générale de QCD en date du 20 mai 2025 validant l'accord cadre de partenariat 2025-2029 et les conventions annuelles de applications 2025 avec les 4 structures porteuses d'un Pacte Territorial France Rénov' ;
- L'accord cadre de partenariat 2025-2029 signé le 20 mai 2025 ;
- la délibération n°5 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fousnantais du 5 mars 2025 autorisant le Président à signer la convention de Pacte Territorial France Rénov' sur la période 2025-2029 avec l'Agence nationale de l'habitat, à solliciter les subventions associées et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la définition des modalités d'application de l'accord cadre de partenariat visé supra, pour l'année 2026, entre QCD / Réseau TYNEO et la CCPF.

L'ensemble des termes de la présente convention se réfère à l'accord cadre de partenariat précité.

ARTICLE 2 : DURÉE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année 2026.

Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DU PACTE

QCD / Réseau TYNEO contribue à la réalisation d'actions prévues par le Programme d'Intérêt Général Pacte territorial France Rénov' (PIG PT-FR), signé entre l'ANAH et CCPF.

3.1 DYNAMIQUE TERRITORIALE

3.1.1 - Mobilisation des ménages

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des ménages » les actions suivantes :

Mobilisation des ménages
Communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et communication visuelle et papier (flyer, affiche, etc)
Sollicitations médias : conférences de presse, radio, etc
Réalisation ou mise à jour des documents internes (Outils pour les conseillers & fiches synthétiques remises aux ménages)
Participation aux 2 salons de l'habitat à Quimper (organisés par Déficrom et par Vivig)
Gestion de l'outil de prise de RDV
Mise à disposition d'une exposition sur la rénovation énergétique des logements (descriptif des panneaux en annexe 3) – sur réservation

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 2 jours est alloué à la disposition de la CCPF, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

QCD / Réseau TYNEO peut intervenir lors des réunions publiques ou organiser des animations, avec accord ou à la demande du bénéficiaire de cette convention. Les actions menées sur le territoire de la CCPF et touchant sa population seront comptabilisées dans le forfait de jours précité.

Pour toute sollicitation d'intervention sur le territoire de la CCPF émanant de tout organisme (association, école, entreprise, etc) et rentrant dans le cadre du guide des missions du pacte territorial, QCD / Réseau TYNEO sollicite l'avis de l'agent référent en charge du suivi de Réseau TYNEO, avant de s'engager dans la réalisation de cette mission. En l'absence d'une réponse sous quinzaine, QCD / Réseau TYNEO décide des suites à donner à la demande.

En 2026 et pour une durée cumulée maximale de 2 jours, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes, sur le territoire de la CCPF :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Participation au Forum de la CCPF- bien vieillir en pays fousesantais	Fousesant	Novembre	2j
		TOTAL	2j

3.1.2 - Mobilisation des professionnels

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission « mobilisation des professionnels » les actions suivantes :

Mobilisation des professionnels
Organisation de 2 « p'tits déj. des pros »
Suivi du référencement des professionnels intervenants sur des thématiques spécifiques (hors RGE) : amiant, plomb, humidité, matériaux biosourcés, ...), réflexion sur la mise en œuvre de l'outil LOUTRE, de mise en relation des particuliers artisans avec des professionnels.
Mise à jour de la liste des MAR (département 29A-56) et ANO (29)
Participation à 3 commissions Qualibat (Finistère sud)
Appui aux professionnels et organisations professionnelles : « référent professionnel »
Participation aux travaux de l'observatoire de l'habitat de QCD sur le volet « Amélioration de l'habitat »
Prospection des agences immobilières et des notaires pour présenter les missions de Réseau TYNEO
Prospection des syndicats afin de présenter la mission de pré-accompagnement et de trouver des copropriétés à accompagner.
Diffusion via e-mailing d'informations à destination des professionnels en fonctions des actualités

En complément des missions décrites ci-dessus et assurées de manière mutualisée, un forfait de 1 jour est alloué à la disposition de la CCPF, permettant de répondre aux demandes spécifiques de la collectivité.

Les activités concernées sont listées à l'annexe 2 de la présente convention. Toute autre demande fera l'objet d'un examen préalable par QCD / Réseau TYNEO (thématique, durée, faisabilité).

En 2026 et pour une durée cumulée maximale de 1 jour, il est envisagé de manière prévisionnelle les actions suivantes sur le territoire de CCPF :

Action	Lieux	Période	Nbre de jours
Réunion technique spécifique (Energie, Adaptation, ...) en fonction de l'évolution des dispositifs	A définir	A définir	1j
		TOTAL	1j

3.1.3 - Suivi & pilotage

Conformément à l'accord cadre de partenariat, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par QCD / Réseau TYNEO à l'échelle cornouaillaise. Pour 2026, il est arrêté, pour la mission suivi et pilotage les actions suivantes :

Suivi & pilotage
Gouvernance de QCD / Réseau TYNEO (CoSui, CoPart, CoTech)
Participation aux instances de gouvernance des Pactes et échanges bilatéraux
Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

- o Gouvernance de la mission Réseau TYNEO

Conformément à l'accord cadre de partenariat, Quimper Cornouaille Développement organise les instances permettant l'opérationnalité de Réseau TYNEO. Les représentants désignés par la CCPF seront conviés aux différentes instances de QCD / Réseau TYNEO : Comité de suivi (CoSui), Comité des partenaires (CoPart) et Comité technique (CoTech).

Le calendrier prévisionnel de ces différentes instances, en 2026 :

Comité Technique	en janvier 2026
Comité des partenaires	en février 2026
Comité technique	en mai 2026
Comité technique	en septembre 2026
Comité de suivi	en septembre 2026
Comité de suivi	en octobre 2026
Comité technique	en décembre 2026

Conformément à l'accord cadre, CCPF transmet sans délai les contacts de l'élu et de l'agent référent désignés pour représenter l'EPCI aux instances de QCD / Réseau TYNEO.

Les parties conviennent de s'informer mutuellement, et sans délai en cas de changement, de leur représentant (élu ou agent référent).

- o Participation à la gouvernance du pacte territorial de la CCPF

QCD / Réseau TYNEO collabore et participe aux diverses instances de gouvernance du pacte territorial de la CCPF pour lesquelles il est sollicité.

- o Réalisation des bilans et suivi des indicateurs

Les modalités de transmission des bilans et des indicateurs sont détaillées à l'Article 6.

3.2 INFORMATION, CONSEIL ET ORIENTATION

3.2.1 - Porte d'entrée

Sur le territoire de la CCPF, la collectivité est positionnée comme point de contact (guichet), porte d'entrée du Service public de la rénovation de l'habitat.

La CCPF renvoie vers Réseau TYNEO, au travers du numéro de permanence téléphonique ou du formulaire de contact de Réseau TYNEO, toutes personnes ayant une question dans le domaine de la rénovation énergétique (hors primo accédants répondant aux critères d'éligibilité du dispositif accession de la CCPF).

3.2.2 - Orientation et information de 1^{er} niveau

Les ménages de Cornouaille accèdent à Réseau TYNEO selon 2 canaux :

- o Information de 1^{er} niveau

⇒ **Via la permanence téléphonique :**

QCD / Réseau TYNEO propose une permanence téléphonique au 02 98 10 90 93 du mardi au vendredi de 14h à 17h.

A minima, lorsque la permanence est ouverte, un conseiller répond aux demandes des ménages. QCD / Réseau TYNEO s'efforce de mettre en œuvre les moyens adaptés pour répondre de la meilleure façon aux sollicitations des ménages.

Lors des fermetures de la permanence téléphonique de Réseau TYNEO, un répondeur téléphonique informe les ménages des horaires d'ouverture du service.

Sur le territoire de la CCPF, l'information de 1^{er} niveau s'adresse à tous publics.

Le service est organisé pour maximiser les jours d'ouverture de la permanence téléphonique sur une année.

Chaque année, 2 périodes de fermeture du service sont prévues : 2 semaines au moment des fêtes de fin d'année et 2 semaines maximum sur la période estivale.

Le public est informé des créneaux d'ouverture du service par différents canaux d'informations (site internet de Réseau TYNEO, Google business, etc).

En cas d'événements ou de situations exceptionnels, QCD / Réseau TYNEO se réserve le droit de fermer la permanence de Réseau TYNEO.

L'agent référent de la CCPF en charge du suivi de Réseau TYNEO, ainsi que la personne en charge de l'accueil de la CCPF, sont informés sans délai de chaque période de fermeture programmée ou exceptionnelle.

⇒ **Via le formulaire de contact sur le site internet de Réseau TYNEO :**

Un formulaire de contact est disponible sur la première page du site internet de Réseau TYNEO (<https://reseau.tyneo.biz/>).

Sauf période de grande affluence, les ménages sont recontactés dans un délai de 7 jours.

- Orientation

Si la demande des ménages se situe en dehors du champ de compétence de QCD / Réseau TYNEO, ou si la demande nécessite un complément d'information auprès des services de la CCPF ou de structures partenaires, le ménage est invité à se rapprocher du dispositif ou de la structure adéquate. Sur le territoire de la CCPF, QCD / Réseau TYNEO développe des liens privilégiés avec notamment :

- L'Espace France Services de la CCPF,
- Le chargé de mission Habitat de la CCPF,
- Le SPANC de la CCPF,
- L'ADIL 29.

3.2.3 - Conseil personnalisé

QCD / Réseau TYNEO réalise les conseils individualisés à l'attention des ménages dans le bureau de permanence assigné à Réseau TYNEO au sein de l'espace France Services, situé dans les locaux de la CCPF au 11 espace de Kerourgué, à Fouesnant.

Un calendrier prévisionnel des permanences par semestre est transmis à l'agent référent de la CCPF, ainsi qu'à la personne en charge de l'accueil de l'espace France Services de la CCPF.

Sur le territoire de la CCPF, le conseil personnalisé s'adresse à tous publics et dans le domaine de la rénovation énergétique. En fonction de la montée en compétence des conseillers de QCD / Réseau TYNEO, des rendez-vous sur la dimension technique des travaux d'adaptation des logements seront proposés.

Pour chaque rendez-vous pris, le ménage reçoit une notification par messagerie électronique de prise de rendez-vous, puis 2 rappels à J-7 et J-1, avec un lien lui permettant d'annuler son rendez-vous.

Afin de faciliter la réception des ménages lorsqu'ils se présentent à l'espace France Services de la CCPF, l'agent d'accueil dispose d'une visualisation des rendez-vous de QCD / Réseau TYNEO.

QCD / Réseau TYNEO s'efforce de proposer aux ménages un rendez-vous dans le lieu de permanence de l'EPCI du projet considéré.

Néanmoins, il est convenu que tout ménage comouillais peut se voir proposer un rendez-vous dans un quelconque espace de permanence, y compris situé dans un autre territoire de Pacte que celui de l'adresse de son projet.

- Promotion des aides locales « accession » et validation de critères techniques

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession de la CCPF, Réseau TYNEO informe les ménages éligibles des modalités d'accès au dispositif.

3.2.4 - Mission d'appui ou parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) en amont d'une orientation vers un MAR'

Pré-accompagnement de logements individuels

Dans certains cas de figure, le conseil personnalisé prodigué n'est pas suffisant pour permettre au ménage de s'engager dans une rénovation d'ampleur (c'est-à-dire une rénovation permettant un gain d'au moins deux classes énergétiques). Sur le territoire de la CCPF, la mission d'appui ou parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH) s'adresse à tous publics, et concerne principalement le domaine de la rénovation énergétique.

La mission d'appui ou parcours d'amélioration de l'habitat comprend dans la majorité des cas la réalisation d'une évaluation énergétique (avec une visite sur place), ainsi qu'une aide au choix du scénario de travaux et à la compréhension des devis de travaux.

À ce titre, et conformément à sa mission de service public, la mission d'appui ou parcours d'amélioration de l'habitat proposée n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision. Elle n'a aucune valeur réglementaire et ne peut en aucun cas être utilisée pour les demandes d'aide MaPrimeRénov'.

S'il est éligible aux aides travaux d'ampleur (MaPrimeRénov' Parcours Accompagné), le ménage est orienté vers un opérateur agréé « Mon Accompagnateur Rénov' ».

Pré-accompagnement de copropriété

Sur 2026, à titre d'expérimentation, il est proposé de pré-accompagner un échantillon de copropriétés en Cornouaille (objectif CCPF, cf. tableau ci-dessous).

Cette mission a pour but d'inciter et d'accompagner les syndicats et les copropriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique en phase amont d'une rénovation globale. Ce pré-accompagnement se traduit par :

- Une ou plusieurs réunions d'informations auprès des copropriétaires ;
- L'accompagnement du syndic : aide à l'élaboration du cahier des charges de consultation d'une maîtrise d'œuvre ;
- Aide à l'appropriation des résultats de l'audit,
- Fourniture d'une liste de professionnels,
- Elaboration d'une maquette financière,
- Aide à la préparation de l'assemblée générale décidant des travaux.

3.3 INDICATEURS ET OBJECTIFS

Indicateurs de suivi	Périmètre géographique de l'indicateur	Objectif Pacte(s)
# Nombre de demandes entrantes traitées : - Par type de contact (mail ou téléphone) - Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, Autonomie et lutte contre l'habitat indigne, autre) - Par niveau de revenus - Par type de contact	Cornouaille	5 000
# Nombre d'information de 1^{er} niveau : - Par thématique du conseil (Rénovation énergétique, potentiellement autonomie) - Par niveau de revenus - Par type de contact	CCPF	220
# Nombre de conseil personnalisé : - Par niveau de revenus - Par type de contact	CCPF	120
# Nombre de missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat réalisées (rénovation énergétique) : - Dont logement privé - Dont copropriété	CCPF	8 1

3.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE

Porteur de projet (Site France Rénov)	CCPF		LIEU	ANC
	Rénovation énergétique	Adaptation Standard CCPF		
Structure	CCPF	CCPF + CLIC	ADL 29	CCPF
Publics concernés	Réseau TYNEO Tout public hors PO primo-accédant avec envoi vers l'ADL 29 et questions réglementaires et juridiques	Tout public	Tout public	Tout public
Conseil en énergie	CCPF			
Structure	CCPF			CCPF
Publics concernés	Réseau TYNEO Tout public éligible hors PO primo-accédant			Public éligible
Accompagnement	CCPF	CCPF	AMO MRB ou AMO MPR Copro ou AMO bailleur	CCPF
Structure	CCPF	CCPF	AMO MRB ou AMO MPR Copro ou AMO bailleur	CCPF
Publics concernés	Tout PO éligible MPR-PA Tout public éligible MPR-PA Copro ou Loc/Avantages avec travaux de rénovation énergétique (sauf PO éligible MPR-PA)	Tout public éligible MPA	Tout public éligible MPRD ou Loc/Avantages avec travaux de lutte contre le mallogement	Public éligible

- LHI : Lutte contre l'habitat indigne
- ANC : Assainissement non collectif
- MAR : Mon accompagnateur rénov'
- AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage
- MPLD : Ma prime logement décent
- MPR-PA : MaPrimeRénov' parcours accompagné
- MPA : MaPrimeAdapt'
- MPR Copro : MaPrimeRénov' copropriété
- OPAH/RLU : Operation programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain
- PO : Propriétaire occupant
- PB : Propriétaire bailleur
- PIG LV : Programme d'intérêt général logement vacant

ARTICLE 4 : ACTIONS RÉALISÉES AU TITRE DES MISSIONS HORS PACTE

OCD / Réseau TYNEO réalise des actions d'information et de conseil sur des thématiques en dehors du périmètre défini par le guide des missions PIG France Rénov', comme par exemple la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, la construction, le changement de fournisseurs d'énergie, les écogestes, etc.

- OCD / Réseau TYNEO propose notamment des rendez-vous spécifiques sur les installations photovoltaïques dans le domaine de l'habitat :
- Rendez-vous groupés jusqu'à 4 ménages pour les informer sur le photovoltaïque en général ;
 - Rendez-vous individuels pour réaliser une étude de préfiguration propre à la situation du ménage. Cette étude de préfiguration, réalisée sur AUTOCalsol (outil de l'Institut National de l'Énergie Solaire), n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision.

OCD / Réseau TYNEO peut organiser ou répondre aux demandes des territoires pour la participation ou l'animation de réunions publiques sur ces thématiques hors Pacte.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

5.1 LOGOS APOSES SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Pour la communication sur l'ensemble des missions socles défini dans l'accord cadre de partenariat, QCD / Réseau TYNEO se réfère à l'Article 3.3 Communication de l'accord cadre de partenariat.

Pour les missions spécifiques ciblant uniquement le territoire de la CCPF, QCD / Réseau TYNEO s'engage à mentionner aux côtés de son logo, le logo de la CCPF ainsi que le logo de l'Agence nationale de l'habitat composé de la Marianne de l'État et du logo type ANAH sur l'ensemble des documents, et ce dans le respect de la charte graphique de l'État.

En fonction du conventionnement annuel entre les porteurs de Pacte et la région Bretagne, les logos de la Région Bretagne et du Réseau Rénov' Habitat Bretagne seront apposés sur les différents supports de communication.

Ceci concerne tous les supports d'information imprimés et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophaniés, sites internet ou communications dans la presse portant sur le périmètre de la présente convention.

5.2 INFORMATION À COMMUNIQUER SUR L'OUTIL BDD RENOV'

La BDD Rénov' sert de base de données de référence sur le site France Rénov' pour renvoyer les ménages vers la bonne porte d'entrée de son territoire. Sur le territoire de la CCPF, la collectivité renseigne les informations demandées en tant que point de contact (guichet) sur la CCPF, néanmoins pour les permanences physiques de Réseau TYNEO, il peut être indiqué : rendez-vous, les 1^{er} et 3^{ème} jeudi matin de chaque mois et chaque 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois.

Réseau TYNEO est inscrit par la CCPF dans l'outil BDD rénov' comme structure de mise en œuvre (MEO) du pacte territorial.

- **Nom de la structure de mise en œuvre :** Quimper Cornouaille Développement
- **Siret :** 51925865100024
- **Téléphone :** 02 98 90 10 93
- **E-mail :** sans objet
- **Site web :** <https://reseauTYNEO.bzh>
- **Nom et numéro de voie :** 24 route de Cuzon
- **Code postale et commune :** 29000 QUIMPER
- **Identification de la personne en charge de l'administration des comptes :** GUIBOUX Aurore
- **E-mail :** aurore.guiboux@qcd.bzh

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS

OCD / Réseau TYNEO produit dans le courant du 1^{er} trimestre 2027, un rapport technique et financier de l'activité de Réseau TYNEO sur l'année 2026.

Un point sur l'activité de Réseau TYNEO est réalisé au cours des différents comités techniques (CoTech).

OCD / Réseau TYNEO est à la disposition de la CCPF pour transmettre toute information à sa disposition et à même de renseigner les indicateurs utiles à la CCPF dans le cadre de son Pacte.

Quimper Cornouaille Développement s'efforce de répondre favorablement aux sollicitations de la CCPF pour réaliser des points d'étape sur l'avancement des actions menées par QCD / Réseau TYNEO sur le territoire de la CCPF.

ARTICLE 7 : MODALITÉS FINANCIÈRES

7.1 CONTRIBUTION DE CCPF AU TITRE DU PACTE

Pour 2026, le coût total prévisionnel de Réseau TYNEO, au titre des 4 Pactes cornouaillais, est estimé à **402.584 €** (voir annexe 1).

La part imputable à CCPF est fixée à **10,89%** comme précisé dans l'accord cadre de partenariat en fonction de l'indicateur ANAH, Résidences Principales Parc Privé (RPPP).

Ainsi, au titre de l'année 2026, la part de la CCPF est fixée à 10,89 % de 402 584€, soit **43.842 €**.

7.2 CONTRIBUTION DE CCPF AU TITRE DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES HORS PACTE

La CCPF va contracter avec la région Bretagne pour des missions hors Pacte réalisées par QCD / Réseau TYNEO.

La part hors pacte est calculée à l'échelle cornouaillaise sur une composante de 0,05€/habitant puis répartie par territoire de pacte au prorata des Résidences Principales Parc Privé (RPPP).

Pour 275 597 habitants, le montant hors pacte se monte à : 13 780€ pour 2026.

Ainsi, au titre de l'année 2026, la part de CCPF hors pacte est fixée à 10,89% de 13 780 €, soit **1.501 €**.

7.3 MODALITÉS DE VERSEMENT

Pour 2026, la contribution financière de la CCPF allouée à Quimper Cornouaille Développement pour la mise en œuvre de QCD / Réseau TYNEO se monte à **45.343 €**, correspondant à :

- 43 842 € pour les missions Pacte
- 1 501 € pour les missions hors Pacte

La contribution financière versée à QCD / Réseau TYNEO se décompose en 2 parts :

- Une part comprise dans la cotisation de CCPF dans le cadre de la convention de partenariat 2026 signée entre QCD et CCPF : **6.536 €**.
- Une part de **38 807 €** versée à QCD / Réseau TYNEO, en 2 temps :
 - o 50% du coût de la mise en œuvre de Réseau TYNEO, soit **22.671 €** à la signature de la présente convention ;
 - o le solde après remise du rapport technique et d'un état récapitulatif global des dépenses réalisées et fournies à CCPF, soit **16.136 €**.

La CCPF se libère des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :

RIB FRANCE	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
12906	12906	50121	00248026344	86
IBAN ETRANGER	FR76 1290 6501 2100 2480 2634 486	BIC	AGRIFRPP829	
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire			
COLLECTIVITES (50121)	ASSOC. AGENCE D'URBANISME ET			
Tél : 0298760111	DE DEVELOPPEMENT DE CORNOUAILLE			
	C/ ROUTE			
	24 ROUTE DE CLUZON			
	29000 QUIMPER			

ARTICLE 8 : DIFFÉRENDS ET LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties s'efforcent de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, une médiation par une personne tierce agréée par chacune des parties est opérée.

En cas d'échec, le litige est porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 9 : EXÉCUTION DE LA CONVENTION

L'ensemble des parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente convention.

ANNEXE 1 – BUDGET PREVISIONNEL 2026 DE RÉSEAU TYNEO

Fait en 2 exemplaires originaux

à Quimper, le _____

Pour Quimper Cornouaille Développement

Isabelle ASSIH - Présidente

Pour la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

Roger LE GOFF – Président

Coût prévisionnel 2026 de Réseau TYNEO	QBO	CCA	CCPF	SIOCA	TOTAL
# Coût de Réseau TYNEO-PACTE	144 849 €	76 290 €	43 842 €	137 603 €	402 584 €
<i>Dont pour le volet Dynamique territoriale & suivi</i>	<i>29 258 €</i>	<i>15 410 €</i>	<i>8 856 €</i>	<i>27 795 €</i>	<i>81 319 €</i>
<i>Dont mobilisation des ménages</i>	<i>22 528 €</i>	<i>11 865 €</i>	<i>6 819 €</i>	<i>21 401 €</i>	<i>62 613 €</i>
<i>Dont mobilisation des professionnels</i>	<i>6 730 €</i>	<i>3 545 €</i>	<i>2 037 €</i>	<i>6 394 €</i>	<i>18 706 €</i>
Dont pour le volet Information, Conseil et Orientation	115 591 €	60 880 €	34 986 €	109 808 €	321 265 €
<i>Dont info 1^{er} niveau</i>	<i>51 739 €</i>	<i>27 250 €</i>	<i>15 660 €</i>	<i>49 150 €</i>	<i>143 799 €</i>
<i>Dont conseils personnalisés</i>	<i>38 144 €</i>	<i>20 090 €</i>	<i>11 545 €</i>	<i>36 235 €</i>	<i>106 014 €</i>
<i>Dont pré-accompagnements</i>	<i>25 708 €</i>	<i>13 540 €</i>	<i>7 781 €</i>	<i>24 423 €</i>	<i>71 452 €</i>
# Coût de Réseau TYNEO – HORS PACTE	4 958 €	2 611 €	1 501 €	4 710 €	13 780 €*
# Coût de Réseau TYNEO - TOTAL	149 807 €	78 901 €	45 343 €	142 313 €	416 364 €

Nombre de Résidences Principales Parc Privé - RPPP (Source Anah)	47 958	25 254	14 521	45 566	133 299
Indicateur de répartition par territoire de pacte %	35,98%	18,95%	10,89%	34,18%	100,00%

* population municipale cornouaillaise 2026 = => 275 597 habitants x 0,05€/habitant = 13 780€

ANNEXE 2 — ACTIONS DE MOBILISATION PROPOSEES

✓ Actions mobilisation des ménages

Animations	Nbre de jour(s) <small>(y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)</small>
<p>#Conférences existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aides financières - Techniques : <ul style="list-style-type: none"> o La rénovation performante en une fois ou par étape, o Rénover sans se tromper : par où commencer ? o Qualité de l'air et ventilation o Changer de mode de chauffage o Arnaques et pratiques frauduleuses dans la rénovation énergétique o Thermographie infrarouge 	1 jour
<p>#Conférences sur mesure</p> <p># Fresque de la rénovation énergétique à destination du grand public Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation.</p> <p># Visite de maison rénovée ou en cours de chantier En s'appuyant sur des particuliers qui ont réalisés des travaux, faire visiter leur maison et les faire témoigner de leur expérience. 10 à 15 participants par visite.</p> <p># Stand de sensibilisation sur marché/autre événement Avec maquettes, échantillons isolants, fiche étapes, schéma déperditions, ...</p> <p># Pop-up Réno Dispositif d'animation décalée autour d'outils d'interpellation "Ceci n'est pas un café", la "VMC Warhol" et la "Frozen Joconde" pour aborder des questions de confort, d'économies d'énergie et de qualité de l'air intérieur. Animation à réaliser dans des lieux à forte affluence</p> <p># Balade thermographique Démarche nocturne dans les rues d'une commune afin d'observer les façades à l'aide d'une caméra thermique</p> <p># Soirée jeux de société « Rénovation » autour d'un apéritif Plusieurs jeux de société peuvent être proposés : Rénopoly, jeu de l'oie, Réno quest (autour du parcours de la rénovation), ...</p> <p># Quiz de la rénovation Quiz avec application sur smartphone, en soirée, selon thématique visée</p>	2 jours 1 jour / animateur 16 personnes max 2 jours / visite Temps sur l'événement + 1 jour de préparation 1,5 jour 1,5 jour 1 jour 1,5 jour

✓ Actions mobilisation des professionnels

Animations	Nbre de jour(s) <small>(y compris Préparation + communication et gestion des inscriptions)</small>
<p># Co-animation d'une réunion des accompagnateurs Rénov' et/ou AMO œuvrant sur le territoire de pacte</p> <p># fresque de la rénovation énergétique à destination des professionnels du territoire de pacte Droit d'utilisation de la fresque = 96€/TTC par animation</p> <p># Déclinaison locale du p'tit déj des pros pour notamment présenter le SPRH aux professionnels du bâtiment</p>	1 jour 1 jour / animateur 16 personnes max 1,5 jour

ANNEXE 3 — DESCRIPTIF EXPOSITION — 12 PANNEAUX

The image displays 12 informational panels arranged in a 3x4 grid. Each panel features a title, a central illustration of a house, and several text boxes with icons explaining key concepts and benefits. The panels are:

- Renover Habitat Breizh**: Focuses on energy efficiency and the benefits of renovation.
- Pratiques commerciales trompeuses et fraudes à la rénovation**: Warns against deceptive practices and provides tips for choosing a contractor.
- Pourquoi rénover son bien ?**: Lists reasons for renovation, such as energy savings and increased property value.
- Les sources d'inconfort du logement**: Identifies common sources of discomfort like mold and poor ventilation.
- L'isolation de la toiture**: Explains the importance of roof insulation for energy efficiency.
- L'isolation des murs**: Discusses wall insulation techniques and materials.
- L'isolation du plancher bas**: Details how to insulate the ground floor to prevent heat loss.
- Préserver la qualité de l'air grâce à la ventilation**: Emphasizes the need for mechanical ventilation to maintain indoor air quality.
- Le chauffage au bois**: Promotes wood as a sustainable heating source.
- Bien choisir son système de chauffage**: Provides guidance on selecting the most appropriate heating system.
- Les pompes à chaleur**: Describes the benefits and types of heat pumps.
- Rénover un logement ancien**: Offers specific advice for renovating historical or old buildings.

Destination Quimper Cornouaille Prolongation du Contrat de développement touristique 2023-2025 Sollicitation du financement régional pour l'ingénierie 2026

Synthèse

La Région Bretagne prolonge d'un an les Contrats de développement touristique afin d'accompagner la finalisation des plans d'actions et la préparation de la stratégie des Destinations touristiques. Cela implique la signature d'un avenant 2026 et la reconduction du soutien régional à l'ingénierie touristique, seule aide mobilisable en 2026. Cette prolongation doit permettre d'achever le plan 2023-2025, d'en préparer le bilan et de consolider l'accompagnement des acteurs locaux.

Contexte

La Région Bretagne a proposé de prolonger d'un an les Contrats de développement touristique 2023-2025, afin de laisser le temps aux Destinations de finaliser leur plan d'actions et d'en tirer un bilan, et de contribuer aux travaux de construction de la stratégie touristique régionale à horizon 2040.

Pour rappel, les Contrats de développement touristique constituent un dispositif partenarial conclu avec les Destinations reconnues par la Région. Ils visent à accompagner ces territoires dans la mise en œuvre d'une stratégie touristique cohérente, concertée et structurante. C'est aussi dans ce cadre, qu'avec des enveloppes financières allouées par territoire, la Cornouaille a pu, depuis 2023, aider au financement de projets permettant de renforcer l'attractivité, la qualité d'accueil et la structuration des filières. Ce dispositif soutient également l'ingénierie touristique, indispensable à la coordination territoriale des Destinations. Il constitue ainsi l'outil principal de la Région Bretagne pour soutenir et structurer l'action des Destinations touristiques.

Pour la Destination Quimper Cornouaille, cette prolongation implique :

- la signature d'un **avenant 2026** (soumis à délibération des EPCI adhérents et signé à l'occasion du présent Bureau) ;
- la **reconduction du financement régional à l'ingénierie touristique** (unique aide mobilisable en 2026) ;
- la nécessité pour la Présidente de **solliciter officiellement la Région** afin d'obtenir ce financement.

QCD assure déjà l'ingénierie touristique mutualisée à l'échelle de la Destination (coordination, animation, suivi des projets, participation aux instances régionales et au réseau des Destinations). Le soutien régional permet de sécuriser cette mission et de finaliser les travaux engagés depuis 2023.

Enjeux et objectifs 2026

La prolongation du Contrat vise en 2026 à :

- finaliser le plan d'actions 2023-2025 et préparer le bilan ;
- poursuivre l'accompagnement des intercommunalités et des offices de tourisme ;
- renforcer la coordination des projets touristiques à l'échelle de la Destination ;
- contribuer aux groupes de travail régionaux autour de la future stratégie Bretagne 2040 ;
- garantir un relais d'ingénierie qualifié, comme exigé par la Région.

La Région a confirmé que :

- seul le financement de l'ingénierie est reconduit en fonctionnement, à hauteur maintenue de 70 000 € ;
- les crédits d'investissement non consommés sont mobilisables jusqu'au 31/12/2026 (dernière programmation potentielle au COPIL Destination le 2 décembre 2025) ;
- aucun report au-delà ne sera possible.

Programme de travail 2026 (prévisionnel)

Les actions prévues pour 2026 s'articulent autour de :

- la coordination de la Destination et l'appui aux EPCI ;
- l'animation du collectif touristique cornouaillais (réunions des partenaires, ateliers, suivi des projets) ;
- la participation aux temps régionaux et au réseau des Destinations ;
- la préparation du bilan 2023-2025 et des perspectives pour la future stratégie ;
- la formalisation des retours d'expérience et des propositions du territoire ;
- Une évaluation qualitative de l'accompagnement des porteurs de projets et de leur mise en œuvre sur les 3 axes thématiques de la stratégie (savoir-faire, itinérance, nautisme).

Modalités financières

Les modalités exactes du soutien régional (taux, enveloppe) seront précisées lors du vote du Budget primitif 2026 de la Région Bretagne.

L'enveloppe attendue permettra de couvrir une part majoritaire du coût de l'ingénierie mobilisée par QCD pour coordonner la Destination en 2026 (estimée à plus de 80 %).

Un tableau récapitulatif pourra être intégré lors de la réception des paramètres définitifs de financement.

Annexe : Avenant 2026 au Contrat de développement touristique 2023-2025

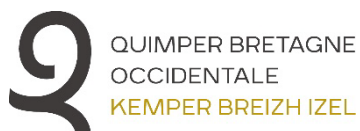
Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la Présidente à solliciter la Région Bretagne pour la reconduction du financement d'ingénierie, selon les modalités définies par l'avenant à signer.

Le Président de séance,
(*agissant par mandat de la Présidente*)

Roger **LE GOFF** 

**AVENANT 2026 AU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE 2023-2025
ENTRE LA REGION BRETAGNE ET LES DESTINATIONS TOURISTIQUES**

Destination touristique Quimper Cornouaille



PREAMBULE

La politique touristique régionale a franchi en 2023 une nouvelle étape à mi-parcours de la mise en œuvre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, adopté en 2020 : le renforcement du partenariat avec les 10 territoires de Destinations touristiques par la signature de contrats de développement touristique triennaux pour la période 2023-2025.

Nécessité collectivement partagée le 5 novembre 2024 lors de la Conférence bretonne du tourisme, il est proposé de proroger d'une année les contrats en place afin de laisser le temps suffisant pour finaliser des plans d'actions triennaux, d'en faire le bilan et de travailler collectivement sur les perspectives du Tourisme en Bretagne à horizon 2040, perspectives qui devront éclairer les futures stratégies touristiques à toutes les échelles, dont le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs.

Pour ces raisons, et

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération n°20_DTP_01 du Conseil régional en date des 15 et 16 octobre 2020 approuvant le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) 2020 - 2025 et son positionnement « *Identité et Transitions* » ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil régional ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu la délibération n° 23_DTP_01 du Conseil régional, en date des 13, 14 et 15 février 2023, approuvant le renforcement du partenariat entre la Région et les territoires de Destinations touristiques, par la validation du présent contrat, des enveloppes pluriannuelles péréquées dédiées à chaque territoire de Destination touristique ainsi que de la démarche globale de mise en œuvre de ces contrats ;

Vu la délibération n° 25_DTP_01 du Conseil régional, en date du 25, 26 et 27 juin 2025, approuvant la prolongation d'un an des Contrats de développement touristique 2023-2025 ainsi que le présent avenant ;

Annexes : délibérations autorisant les différents représentants des structures partenaires à signer le présent avenant.

Il a été convenu les dispositions suivantes

ENTRE

La Région Bretagne représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD,

ET

Quimper Cornouaille Développement

MODIFICATION DE LA DUREE DU CONTRAT

La durée initiale du contrat de développement touristique était de 3 ans, sur la période 2023-2025. Le présent avenant au contrat proroge d'une année supplémentaire (jusqu'au 31 décembre 2026) le partenariat entre la Région et les acteurs touristiques parties prenantes des dynamiques de projet de développement touristique à l'échelle des Destinations touristiques (territoires bretons et limitrophes en Manche et Loire-Atlantique). Il a pour objectifs :

- De permettre la finalisation du plan d'actions de la Destination touristique envisagé initialement sur la période 2023-2025 et d'en faire le bilan ;
- De rappeler les moyens humains, techniques et financiers nécessaires et mobilisables par chaque structure pour la finalisation et l'évaluation du plan d'actions pluriannuel ;

ENGAGEMENTS ET MOYENS

MOYENS FINANCIERS : Principes d'intervention de la Région Bretagne pour l'année 2026

Les Destinations touristiques constituent le cadre d'intervention privilégié de la Région Bretagne en matière de développement touristique.

Le soutien régional entend bénéficier à une ingénierie de développement touristique dédiée à 50% minimum à l'ensemble du territoire de la Destination touristique et à des projets coordonnés et pilotés à cette même échelle. La spécificité de l'approche régionale en matière de développement touristique impose qu'il y ait un relais d'ingénierie sur les territoires. La Région conditionnera son intervention à l'existence d'une ingénierie qualifiée et structurée en matière de développement touristique et participant activement aux temps collectifs. Afin de permettre la finalisation des actions et projets déjà engagés, ce soutien régional à l'ingénierie de développement sera reconduit en 2026. Les modalités en seront précisées lors du vote du budget primitif pour 2026 par le Conseil régional.

Le soutien en fonctionnement, hors soutien à l'ingénierie, ne sera plus activable en 2026.

Seront mobilisables en 2026 les seules enveloppes d'investissement restant à consommer, dans la limite du soutien prévisionnel triennal annexé au Contrat de développement touristique 2023-2025, sous couvert du vote du Budget primitif régional 2026 et sans report possible des éventuels crédits résiduels au-delà du 31/12/2026.

Les autres articles du contrat de développement touristique 2023-2025 restent inchangés et les principes et engagements qu'ils sous-tendent sont reconduits par le présent avenant en 2026.

Fait à _____, le _____

Loïc CHESNAIS-GIRARD, Président de la Région Bretagne	Isabelle ASSIH, Présidente de Quimper Cornouaille Développement
Roger LE GOFF, Président de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais	Gilles SERGENT, Président de la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz
Isabelle ASSIH, Présidente de Quimper Bretagne Occidentale	Jocelyne POITEVIN, Présidente de Douarnenez Communauté
Josiane KERLOCH, Présidente de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	Stéphane LE DOARE, Président de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud
Olivier BELLEC, Président de Concarneau Cornouaille Agglomération	Sébastien MIOSSEC, Président de Quimperlé Communauté

Les contrats de développement touristique bénéficient de l'appui des partenaires régionaux que sont : Tourisme Bretagne, Offices de tourisme de Bretagne, Nautisme en Bretagne, Sensation Bretagne, l'UNAT-Bretagne, l'Association des Îles du Ponant, ainsi que les associations membres du réseau Patrimoines de Bretagne.

Ces structures contribuent au déploiement des stratégies territoriales à travers leurs propres stratégies et actions et via les contrats de partenariat qui les lient d'ores et déjà à la Région Bretagne.



PATRIMOINES DE BRETAGNE



Ingénierie LEADER 2026 Demande de subvention FEADER

En synthèse

En 2026, l'ingénierie LEADER est dévolue entièrement à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027. Il est proposé de solliciter le FEADER pour l'animation/gestion à hauteur de 1,5 ETP.

Depuis 2015, Quimper Cornouaille Développement assure le rôle de Groupe d'Action Locale pour la Cornouaille. La convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027, signée par la Région Bretagne (autorité de gestion) en décembre 2023, prévoit une dotation de 1 597 682 € de FEADER pour notre territoire. Une fiche action dédiée à l'ingénierie est intégrée à cette convention, avec un plafond d'intervention fixé à 25 % de l'enveloppe globale. Le FEADER peut financer 80 % des dépenses d'ingénierie pour l'animation et la gestion du programme LEADER. L'équipe technique affectée par QCD représente 1,5 ETP.

Le programme a démarré de façon opérationnelle en 2024. Un nouveau comité de programmation a été installé. En 2025, huit projets ont été sélectionnés. Un tiers de l'enveloppe FEADER est programmée.

Programme de travail 2026

En 2026, les principales missions de l'équipe LEADER se répartissent ainsi :

- Accueil et accompagnement des porteurs de projets : conception, sélection, programmation, paiement ;
- Liaison avec l'autorité de gestion (région Bretagne) et les cofinanceurs ;
- Organisation et animation de 3 à 4 comités de programmation pour la sélection des projets ;
- Appropriation des nouvelles procédures, notamment pour la dématérialisation des dossiers sur la plateforme des aides régionale ;
- Mise en réseau et interconnaissance des acteurs, organisation de groupes de travail thématiques à enjeux et aide à l'émergence de projets ;
- Poursuite de la communication sur le programme, réunions d'information dans les communautés de communes ;
- Participation aux réseaux régionaux, nationaux, européens et recherche de partenaires de coopération dans d'autres territoires ruraux.

Modalités d'organisation et fonctionnement en interne

L'équipe technique affectée à l'animation et à la gestion du programme 2023 -2027 par QCD représente 1,5 ETP en 2025 (respectivement 1 ETP dédié à l'animation et 0,5 ETP à la gestion). L'animation est assurée par une chargée de mission de QCD. La gestion des dossiers d'instruction et de paiement des subventions est assurée par deux chargées de missions.

Modalités de financement

Pour rappel, dans le cadre de la programmation LEADER 2023-2027, les dépenses de personnel sont calculées sur la base d'un taux horaire unique de 34,12 € pour 1 607 heures annuelles, quel que soit le poste. Les justificatifs à fournir sont simplifiés (les fiches de paye ne sont plus demandées).

Les frais de personnel éligibles sont donc pour 1,5 ETP : 1 607 h x 1,5 ETP x 34,12 € = 82 246 €

Le montant global de FEADER sollicité pour cette année 2026 s'élève à 80 266 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses programme 2023/27 - Année 2026		Ressources	
Salaires et charges 1,5 ETP (Dépenses éligibles sur coûts forfaitaires)	82 246	FEADER	80 266
Frais de structure 15 %	12 337	Autofinancement (QCD) = 20 % des dépenses éligibles + dépenses non éligibles LEADER	29 318
Frais de mission, séminaires national, européen, adhésion, visite d'étude à Bruxelles...	4 250		
Formation - frais d'organisation réunions	1 500		
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES LEADER	100 333		
<i>Dépenses non éligibles LEADER</i>	<i>9 251</i>		
TOTAL DES DEPENSES	109 584	TOTAL	109 584

Pour précision, les dépenses réelles sont présentées dans le tableau ci-après :

Dépenses réelles programme 2023-27 - Année 2026	
Salaires et charges 1,5 ETP (Dépenses réelles)	90 897
Frais de structure (15% frais salariaux des dépenses éligibles)	12 337
Frais de déplacements en Bretagne (dépenses réelles - non éligibles au LEADER)	600
Frais de mission, séminaires national, européen, adhésion, visite d'étude à Bruxelles...	4 250
Formation - frais d'organisation réunions	1 500
TOTAL DEPENSES REELLES	109 584
Diff. Dépenses éligibles vs dépenses réelles	9 251

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Approuve ce projet ;**
- **Valide ce plan de financement ;**
- **Autorise la Présidente du GAL à solliciter les subventions, déposer la demande de subvention sur le portail des aides (AIDEN) et à signer les documents y afférents ;**
- **Autorise la Présidente du GAL à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

Le Président de séance,
(agissant par mandat de la Présidente)

Roger LE GOFF



Ingénierie FEAMPA 2026 Demande de subvention

Synthèse

En 2026, le programme accélère sa dynamique : accompagnement des porteurs de projets, conventionnement et paiements des projets soutenus, participation à l'émergence de nouveaux projets, participation aux événements régionaux, nationaux... Comme chaque année, il est proposé de solliciter la subvention du FEAMPA pour l'animation/gestion de ce programme.

Quimper Cornouaille Développement, en tant que GALPA Cornouaille, a été retenue en juillet 2022 pour conduire le volet territorial ou DLAL (Développement Local porté par les Acteurs Locaux) du FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et l'Aquaculture). Ce programme européen vise à positionner les filières de l'économie bleue au cœur du projet de développement des territoires maritimes.

Le territoire bénéficie d'une enveloppe de 1 045 712 € de FEAMPA, complétée à part égale par la région Bretagne.

25 % de cette enveloppe sont réservés à l'ingénierie du programme (animation, gestion, communication et mise en réseau des acteurs). Les dépenses engagées dans ce cadre sont finançables à hauteur de 80 %. *Les subventions sont à solliciter annuellement.*

Programme de travail 2026

En 2026, les principales missions de l'équipe DLAL FEAMPA se répartissent ainsi :

- Conventionnement avec la région Bretagne ;
- Accompagnement des porteurs de projets (technique et administratif) ;
- Animation et organisation des Commissions Mer et Littoral (prochaine CML : 27 novembre - 3 projets présentés) ;
- Communication du programme auprès des partenaires locaux, régionaux ;
- Suivi de la mise en œuvre des projets soutenus ;
- Appui au dépôt des dossiers administratifs sur la plateforme dédiée ;
- Soutien à l'émergence de nouveaux projets notamment en lien avec le groupe de travail mis en place « emploi/ formation dans le secteur maritime »
- Mise en réseau des acteurs ;
- Organisation des rencontres maritimes ;
- Participation et représentation de la Cornouaille aux réunions régionales, nationales et européennes en lien avec le programme ;
- Participation aux événements stratégiques en lien avec le maritime.

L'équipe technique affectée à l'animation et à la gestion du programme 2021-2027 par QCD représente 1,5 ETP en 2026 (respectivement 1 ETP dédié à l'animation et 0,5 ETP à la gestion).

L'animation est assurée par deux chargés de mission de QCD, respectivement à hauteur de 0,8 et 0,2 ETP. La gestion des dossiers d'instruction et de paiement des subventions est également assurée par deux chargées de missions.

Modalités de financement

Les dépenses de salaires sont basées sur les frais réels. Un forfait de 25 % des frais de personnel est appliqué. Ces frais couvrent les frais de structures et l'ensemble des dépenses annexes afférentes aux missions : communication, déplacement, frais de bouche, frais d'inscription à des évènements....

Le montant global de FEAMPA et de crédits régionaux sollicités dans le cadre de l'objectif 3.1 du règlement UE 2021/1139 du programme FEAMPA 2021-2027 est de 94 000 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses DLAL FEAMPA 2021-2027		Recettes	
Année 2026			
Salaires et charges 1,5 ETP	94 000	Région (40 %)	47 000
Frais annexes (25 % frais personnels)	23 500	FEAMPA (40 %)	47 000
		Autofinancement QCD (20 %)	23 500
TOTAL	117 500 €	TOTAL	117 500 €

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Approuve ce projet ;**
- **Valide ce plan de financement ;**
- **Autorise le Président du GALPA à solliciter les subventions, déposer la demande de subvention sur le portail des aides (AIDEN) et à signer les documents y afférents ;**
- **Autorise le Président du GALPA à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

Le Président de séance,
(agissant par mandat de la Présidente)

Roger LE GOFF



Animation Conseil de développement 2026 Demande de subvention régionale : 65 372 €

Synthèse

Dans le cadre de l'animation du Conseil de développement de Cornouaille (CDC), QCD sollicite une demande de subvention auprès du Conseil régional à hauteur de 65 372 €, représentant environ 80 % du montant de dépenses prévues dans le cadre du budget du CDC pour l'année 2026, incluant un poste de coordinateur à 80 %, des salaires annexes au sein de QCD, les frais de structure et de fonctionnement, et les actions portées par le CDC.

Lors d'un temps d'échange le 20 octobre 2025, Laurence Fortin, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne, a réaffirmé l'importance de l'expertise citoyenne portée par les Conseils de développement. Elle a confirmé la poursuite du soutien financier régional, principalement orienté vers les Conseils mutualisés entre plusieurs EPCI, tout en soulignant le contexte budgétaire contraint de la Région et la responsabilité légale des EPCI dans leur financement.

Pour mémoire, les Conseils de développement sont obligatoires dans tout EPCI de plus de 50 000 habitants. En Cornouaille, le choix a été fait de mutualiser l'animation et les fonctions du Conseil de développement à l'échelle des 7 EPCI. En 2025, le CDC a perçu une subvention régionale d'un montant de 65 372 €.

Actions menées en 2025

➤ **Actions en lien avec QCD**

Le CDC a participé à plusieurs missions relevant de la compétence de QCD en 2025 :

- Programme Leader
- Commission mer et littoral - programme DLAL FEAMPA
- Intervention du CDC lors d'un temps d'échange consacré au ferroviaire en Cornouaille, organisé par QCD
- Participation au comité des partenaires de Réseau TYNEO (rénovation énergétique)

➤ **Actions portées par le CDC**

Le CDC se saisit également de manière autonome des sujets qui lui paraissent importants pour le développement du territoire. Il a ainsi mis en place ou poursuivi les groupes de travail sur des thématiques diverses :

- Eau
- Jeunesse (mise en place d'un groupe de travail jeunes sur la thématique Culture et langue bretonnes)
- Maritimité

- Batteries lithium
- Langue bretonne

➤ **Imaginer la Cornouaille à l'horizon 2050**

Les Conseils de développement ont été sollicités par le CESE (Conseil économique, social et environnemental) pour contribuer à la production d'un avis sur la thématique : *"Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050"*.

Le CDC de Cornouaille s'est inscrit dans cette démarche prospective en proposant des ateliers autour des cinq grandes thématiques proposées par le CESE : travail, protection sociale, enjeux de la transformation climatique, démocratie et place de la société civile, maintien de la paix dans le monde.

Ces ateliers ouverts à toutes et tous ont réuni des membres du CDC et des habitants de la Cornouaille. Les résultats de ces ateliers seront partagés aux habitants et élus de la Cornouaille, et transmis au CESE, qui s'appuiera sur ces éléments pour produire un avis à l'échelle nationale.

Enfin, le CDC est un **acteur central de la participation citoyenne** :

- Acteur actif du Réseau des conseils de développement bretons, à travers la participation aux journées Réseau, aux formations proposées, au comité d'animation, et la commission communication du Réseau et une participation active au Copil des Assises citoyennes de la mer et du littoral (à Auray le 20 novembre 2025)
- Rencontres avec les EPCI de Cornouaille
- Participation à des ateliers participatifs proposés par QBO dans le cadre du PLH de la collectivité
- Participation aux Rencontres nationales des Conseils de développement et aux Rencontres européennes de la participation
- Participation active à la journée consacrée aux 25 ans des Codev organisée à Lorient le 12 mars 2025
- Participation aux évènements portés par le Conseil régional : ateliers ZAN en Cornouaille, Conférences jeunesse à Rennes et Pontivy, Journée du Haut Conseil Breton pour le Climat, intervention lors d'une rencontre du Ceser consacrée à la vie associative...

Feuille de route 2026

En 2026, la CDC va poursuivre et approfondir les travaux engagés en 2025 :

- Restitution des ateliers prospective « Imaginer la Cornouaille à l'horizon 2050 »
- Organisation d'un évènement autour des problématiques de l'eau

A l'issue des échanges qui ont été noués avec de nombreux acteurs du territoire en lien avec ces problématiques, le CDC souhaite proposer au cours du 2nd semestre 2026 un évènement grand public dont les contours seront définis prochainement.

- Poursuite des travaux du groupe jeunes culture et langue bretonnes

Des groupes de travail vont également se déployer ou finaliser leur réflexion au cours de l'année, notamment sur les thématiques de la langue bretonne et de la maritimité.

Modalités d'organisation et de fonctionnement

En continuité des années précédentes, un chargé de mission assurera l'animation du CDC à hauteur de 80 % de son temps. 0,3 ETP seront également mobilisés auprès de divers salariés en lien avec les thématiques abordées.

Le CDC poursuit sa structuration autour d'une présidence, trois vice-présidences et un Bureau solides et mobilisés, une animation dédiée, le développement d'outils de communication (présence sur les réseaux sociaux, animation d'une émission de radio mensuelle...), la volonté de mieux faire connaître le CDC, notamment celui d'animateur du débat public, et renforcer la mobilisation de ses membres suite au renouvellement de l'Assemblée.

Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Régional

Pour l'année 2026, la subvention régionale pour l'animation du Conseil de développement portera sur le financement de l'animation du CDC et des frais de fonctionnement du CDC. Une enveloppe de 15 000 € pour la réalisation d'actions est également prévue.

Il est proposé de solliciter l'enveloppe régionale à hauteur de **65 372 €** pour le fonctionnement et les actions du Conseil de développement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses 2026		Recettes 2026	
Salaires	55 800 €	Région	65 372 €
Frais de structure	8 370 €	Autofinancement	17 448 €
Frais de déplacements	1 600 €		
Frais de fonctionnement du CD	1 200 €		
Adhésion réseau des CD bretons	850 €		
Actions	15 000 €		
Total	82 820 €	Total	82 820 €

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Valide le plan de financement présenté ci-dessus ;**
- **Autorise la Présidente à solliciter la subvention.**

Le Président de séance,
(*agissant par mandat de la Présidente*)

Roger LE GOFF



Calendrier prévisionnel des instances, réunions / événements

Bureaux / Conseils d'administration / Assemblées générales 2026*

- Mardi 28 avril (14h30) : Bureau d'installation
- Mardi 27 mai (14h30) : Bureau (préparation des CA & AG de juin)
- Mardi 16 juin (14h00) : Conseil d'administration & Assemblée générale d'installation

**Susceptibles d'ajustements*

Autres réunions / événements

Janvier :

- Mercredi 28 : **Réunion des développeurs économiques de Cornouaille**
- Jeudi 29 : **Soirée des Vœux de l'Interclub Economique de Cornouaille (IEC)**
- Jeudi 29 : **Lette d'info QCD**

Février :

- Vendredi 6 : **9^{ème} Commission mer & littoral**
- Mardi 10 : **Commission Aménagement**
- Jeudi 12 : **Conférence « Plaisance » dans le cadre du Carrefour des métiers du maritime (Pont-l'Abbé)**
- Vendredi 20 : **Comité de programmation LEADER**
- Jeudi 26 : **Copil Destination** (en visio ; à confirmer)

Mars :

- Lundi 2 : **CoPar Réseau TYNEO**
- Jeudi 12 : **10^{ème} Commission mer & littoral**
- Samedi 21 au lundi 23 : **Réseau TYNEO au Salon Habitat et immobilier Déficom (Quimper)**

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale

Quimper Cornouaille Développement

Instances

Secrétariat de direction : 02 98 10 34 16

soisik.dijon@qcd.bzh

Quimper Cornouaille Développement

24 route de Cuzon

CS 40002 - 29018 Quimper Cedex

Tél. 02 98 10 34 00

www.qcd.bzh